



**CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN
SECRETARIAT GENERAL**

**RAPPORT RELATIF A LA MONNAIE, AU CREDIT ET AU
FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER**

Année 2018

Sigles et abréviations

AFB	Afriland First Bank
AFD	Agence Française de Développement
AIBE	Autre Institution Bancaire Eligible
ANEMCAM	Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun
APE	Accord de Partenariat Economique
APECCAM	Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun
APU	Administration Publique
ASAC	Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun
BAC	Banque Atlantique Cameroun
BAD	Banque Africaine de Développement
BCE	Banque Centrale Européenne
BCM	Banque Créatrice de Monnaie
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BGFI	Banque Gabonaise et Française Internationale
BIC	Bureau d'Information sur le Crédit
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
BID	Banque Islamique de Développement
BTA	Bons du Trésor Assimilables
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BVMAC	Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale
C2D	Contrat Désendettement Développement
CAMPOST	Cameroon Postal Services
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CASEMF	Cadre d'Analyse et de Suivi de l'activité des EMF
CBC	Commercial Bank - Cameroun
CBF	Cameroon Business Forum
CCN	Centre de Compensation National
CCR	Centre de Compensation Régional
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIP	Centrale des Incidents de Paiement
CMF	Commission des Marchés Financiers
CNC	Conseil National du Crédit
CNDP	Comité National de la Dette Publique
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
CPM	Comité de Politique Monétaire
CRCT	Cellule de Règlement et de Conservation des Titres
CREMF	Centrale des Risques des Etablissements de Microfinance
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAE	Direction des Affaires Economiques
DAT	Dépôt à Terme
DAV	Dépôt à Vue
DN	Direction Nationale
DNA	Direction Nationale des Assurances
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

DSX	Douala Stock Exchange
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
EMF	Etablissement de Microfinance
EUROSTAT	Office Européen de Statistiques
F CFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FAGACE	Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
FIBANE	Fichier Bancaire National des Entreprises
FIP	Fichier des Incidents de Paiement
FIPI	Fichier des Instruments de Paiement Irrégulier
FMI	Fonds Monétaire International
FRCB	Fichier Régional des Comptes et Clients Bancaires
GAB	Guichet Automatique de Banque
GICAM	Groupement Inter-Patronal du Cameroun
GIMAC	Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale
IARDT	Incendie, Accident, Risques Divers et Transports
IDA	Indemnisation Directe des Assurés
IDE	Investissement Direct Etranger
IFC	Indemnité de Fin de Carrière
INS	Institut National de la Statistique
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFI	Ministère des Finances
NFC-BANK	National Financial Credit Bank
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OICV	Organisation International de Commissions des Valeurs
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OTA	Obligations du Trésor Assimilables
OTZ	Obligations du Trésor à coupon Zéro
PACD/PME	Programme d'Appui à la Création et au Développement des PME de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse
PAR30	Portefeuille à Risque à 30 jours
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNB	Produit Net Bancaire
PNG	Position Nette du Gouvernement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RBTR	Règlement Brut en Temps Réel
SAFACAM	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
SCB	Société Commerciale de Banque
SCBC	Standard Chartered Bank Cameroon
SEMC	Société des Eaux Minérales du Cameroun
SGC	Société Générale Cameroun
SICAV	Sociétés d'Investissement à Capital Variable
SMAC	Système de Monétique en Afrique Centrale
SMI	Système Monétique Interbancaire de l'Afrique Centrale
SMID	Société Métropolitaine d'Investissement de Douala

SNFI	Stratégie Nationale de la Finance Inclusive
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SNI	Société Nationale d'Investissement
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraie
SONARA	Société Nationale de Raffinage
SONATREL	Société Nationale de Transport de l'Electricité
SPNF	Secteur Privé Non Financier
SVT	Spécialistes en Valeurs du Trésor
SYGMA	Système de Gros Montants Automatisé
SYNDUSTRICAM	Syndicat des Industriels du Cameroun
SYSTAC	Système de Télécompensation de l'Afrique Centrale
TCM	Taux Créditeur Minimum
TDM	Taux Débiteur Maximum
TEG	Taux Effectif Global
TIAO	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
TIMP	Taux Interbancaire Moyen Pondéré
TIPP	Taux d'Intérêt des Prises en Pension
TISIP	Taux d'Intérêt Sur les Interventions Ponctuelles
TISP	Taux d'Intérêt Sur les Placements
TOFE	Tableaux des Opérations Financières de l'Etat
TP	Taux de Pénalité
TPE	Très Petite Entreprise
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UBA	United Bank for Africa
UBC	Union Bank of Cameroon
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale

Table des matières

Sigles et abréviations.....	0
Liste des tableaux.....	5
Liste des graphiques.....	6
Liste des encadrés.....	6
Résumé exécutif.....	7
I.APERCU SUR L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL ET L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE.....	12
I.1.ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL.....	12
I.1.1.Evolution de l'activité économique.....	12
I.1.2.Evolution du commerce mondial et des cours de matières premières.....	13
I.1.3.Perspectives de l'économie mondiale.....	14
I.2.EVOLUTION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE AU CAMEROUN.....	15
I.2.1.Evolution du secteur réel.....	15
I.2.2.Inflation.....	17
I.2.3.Finances publiques.....	18
I.2.4.Relation avec le reste du monde.....	21
I.2.5.Secteur monétaire.....	24
I.2.6.Réformes structurelles et institutionnelles.....	27
II.SYSTEME MONETAIRE.....	29
II.1.POLITIQUE MONETAIRE DE LA BEAC.....	29
II.1.1.Cadre institutionnel.....	29
II.1.2.Mise en œuvre de la politique monétaire.....	29
II.2.EVOLUTION DU MARCHE MONETAIRE.....	34
II.2.1.Evolution des interventions de la BEAC.....	34
II.2.2.Marché interbancaire.....	34
III. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER.....	36
III.1.ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DE MICROFINANCE.....	36
III.1.1.Situation des banques.....	36
III.1.2.Situation des établissements financiers.....	50
III.1.3.Coût de mobilisation des ressources des établissements de crédit.....	55
III.1.4.Situation des établissements de microfinance.....	56
III.1.5. Reformes et Perspectives du système bancaire et de la microfinance.....	67
III.2.SYSTEME ET MOYENS DE PAIEMENT.....	71
III.2.1.Evolution des valeurs échangées dans SYSTAC.....	73
III.2.2.Incidents de paiements.....	74
III.2.3.Valeurs échangées dans SYGMA.....	74
III.3.SITUATION DU SECTEUR DES ASSURANCES.....	76
III.3.1.Présentation succincte du marché camerounais des assurances.....	76
III.3.2.Les assurances dommages.....	77
III.3.3.Les assurances vie.....	82
III.3.4.Perspectives du secteur des assurances.....	85
III.4. SITUATION DU MARCHE FINANCIER.....	87
III.4.1.Marché des titres publics à souscription libre de la BEAC.....	87
III.4.2.Marché boursier du Cameroun.....	89
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	96
ANNEXES.....	99
Missions et activités du Conseil National du Crédit.....	99

Liste des tableaux

Tableau 1.1 :	Evolution de la croissance dans le monde (%).....	13
Tableau 1.2 :	Evolution des cours des principaux produits exportés par le Cameroun.....	14
Tableau 1.3 :	Evolution des recettes budgétaires (en milliards).....	19
Tableau 1.4 :	Evolution des dépenses publiques (en milliards).....	20
Tableau 1.5 :	Balance des paiements globale de 2012 à 2018 (en milliards).....	22
Tableau 1.6 :	Evolution des contreparties de la masse monétaire.....	24
Tableau 1.7 :	Evolution de la masse monétaire et de ses composantes.....	26
Tableau 2.1 :	Objectifs monétaires et de crédit au 31 décembre 2018.....	30
Tableau 2.2 :	Injections de liquidités.....	34
Tableau 3.1 :	Evolution du bilan consolidé des banques.....	36
Tableau 3.2 :	Hors-bilan consolidé des banques.....	38
Tableau 3.3 :	Evolution du compte de résultat consolidé des banques.....	39
Tableau 3.4 :	Indicateurs d'activité des banques en 2018.....	39
Tableau 3.5 :	Taux de bancarisation et densité du réseau bancaire.....	43
Tableau 3.6 :	Statistiques du Mobile Money au Cameroun.....	45
Tableau 3.7 :	Effectif du personnel des banques.....	45
Tableau 3.8 :	Taux Effectif Global pratiqué par les banques en 2017 et 2018 (en %).....	47
Tableau 3.9 :	Taux Effectif Global pratiqué par les banques par secteur d'activité (%).....	48
Tableau 3.10 :	Bilan des établissements financiers.....	51
Tableau 3.11 :	Hors-bilan des établissements financiers.....	52
Tableau 3.12 :	Effectif du personnel des établissements financiers.....	53
Tableau 3.13 :	Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers en 2017 et 2018 (en %).....	54
Tableau 3.14 :	Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers par secteur d'activité (%).....	55
Tableau 3.15 :	Structure du coût moyen des ressources bancaires.....	55
Tableau 3.16 :	Répartition des EMF agréés par catégorie.....	57
Tableau 3.17 :	Répartition des EMF immatriculés par catégorie.....	58
Tableau 3.18 :	Répartition des agences des EMF par zone en 2018.....	58
Tableau 3.19 :	Répartition géographique des agences des EMF à fin décembre 2018.....	59
Tableau 3.20 :	Total bilan des EMF.....	60
Tableau 3.21 :	Evolution des dépôts des EMF par catégorie.....	60
Tableau 3.22 :	Evolution des dépôts des EMF par durée.....	60
Tableau 3.23 :	Evolution des crédits des EMF par catégorie.....	61
Tableau 3.24 :	Evolution des crédits des EMF par durée.....	61
Tableau 3.25 :	Evolution des créances en souffrance des EMF.....	62
Tableau 3.26 :	Poids du secteur de la microfinance dans le système financier (En milliards de F CFA).....	62
Tableau 3.27 :	Nombre de comptes de la clientèle ouverts dans les EMF.....	63
Tableau 3.28 :	Evolution de la qualité du portefeuille de crédit (en %).....	63
Tableau 3.29 :	Evolution de l'efficience et de la productivité (en %).....	64
Tableau 3.30 :	Evolution de la gestion bilancielle (en %).....	64
Tableau 3.31 :	Evolution de la rentabilité (en %).....	65
Tableau 3.32 :	Classement des 10 EMF disposant des performances opérationnelles les plus élevées par catégorie a fin décembre 2018.....	65
Tableau 3.33 :	Evolution des Opérations Nationales (SYSTAC).....	73
Tableau 3.34 :	Evolution des Opérations Régionales (SYSTAC).....	74
Tableau 3.35 :	Evolution des opérations SYGMA.....	74
Tableau 3.36 :	Répartition par société du chiffre d'affaires de 2013 à 2017.....	79
Tableau 3.37 :	Évolution de la charge de sinistres de 2013 à 2017.....	79
Tableau 3.38 :	Soldes de réassurance par société en 2017.....	80
Tableau 3.39 :	Résultats nets d'exploitation de la branche dommage entre 2016 et 2017.....	80
Tableau 3.40 :	Les engagements réglementés des sociétés IARD en 2017.....	81
Tableau 3.41 :	Marge de solvabilité des sociétés d'assurances dommages en 2017.....	81
Tableau 3.42 :	Répartition par société du chiffre d'affaires de 2012 à 2016.....	82
Tableau 3.43 :	Evolution de la charge de prestation de 2013 à 2017.....	83
Tableau 3.44 :	Soldes de réassurance par société en 2017.....	84
Tableau 3.45 :	Résultats nets d'exploitation de la branche dommage entre 2016 et 2017.....	84
Tableau 3.46 :	Les Engagements Réglementés du marché des sociétés d'assurances en 2017.....	85

Tableau 3.47 : Marge de solvabilité des sociétés d'assurances dommages en 2017.....	85
Tableau 3.48 : Capitalisation boursière des 3 dernières années	90
Tableau 3.49 : Evolution des transactions de la capitalisation boursière	91
Tableau 3.50 : Obligations sur la cote de la DSX au 31 décembre 2018	92
Tableau 3.51 : Evolution des transactions des obligations.....	92

Liste des graphiques

Graphique 1.1: Contribution des secteurs à la croissance (en points de pourcentage).....	16
Graphique 1.2: Contribution des emplois du PIB (en points de pourcentage).....	17
Graphique 1.3: Evolution de la balance commerciale.....	23
Graphique 1.4: Composantes de la masse monétaire.....	26
Graphique 1.5: Structure de la masse monétaire.....	27
Graphique 3.1 :Réseau bancaire par Régions en 2017 et 2018	40
Graphique 3.2 :Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens strict	41
Graphique 3.3 :Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens large	42
Graphique 3.4 :Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB).....	43
Graphique 3.5 :Nombre d'utilisateurs de monnaie électronique dans la CEMAC	45
Graphique 3.6 :Réseau des établissements financiers par région en 2017 et 2018	52
Graphique 3.7 :Evolution du coût moyen des ressources bancaires	56
Graphique 3.8 :Répartition des EMF agréés par zones (rurale et urbaine)	59
Graphique 3.9 :Répartition du chiffre d'affaires 2017 de la branche Non Vie par catégorie	78
Graphique 3.10 : Chiffre d'affaires de la branche IARD par réseau de distribution.....	78
Graphique 3.11 : Chiffre d'affaires de la branche Vie par catégorie.....	82
Graphique 3.12 : Chiffre d'affaires de la branche VIE par réseau de distribution	83
Graphique 3.13 : Evolution de la capitalisation boursière.....	90
Graphique 3.14 : Evolution de l'encours de la dette	91

Liste des encadrés

Encadré 2.1 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC	31
Encadré 2.2 : Modalités d'application des réserves obligatoires.....	33
Encadré 3.1 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure	49
Encadré 3.2 : Les différentes catégories d'Etablissements de microfinance.....	58
Encadré 3.3 : Organisation du système de paiement et de règlement de la CEMAC.....	75
Encadré 3.4 : Principaux textes régissant le marché régional pour l'émission des titres publics.....	88

Résumé exécutif

Au cours de l'année 2018, le système financier camerounais a évolué dans un contexte caractérisé, au *plan international*, par un ralentissement de l'activité économique. Ce ralentissement est plus marqué : (i) dans la zone euro (1,8% après 2,4% en 2017), en liaison avec la décélération de la croissance des exportations et la hausse des prix de l'énergie (qui a pesé sur la demande dans les pays importateurs d'énergie) ; (ii) en Chine (6,6% contre 6,9%) avec la décélération de la demande extérieure et le durcissement de la réglementation financière ; (iii) dans les pays émergents et en développement d'Europe (3,6% contre 6%). Aux Etats-Unis, la croissance s'accélère plutôt, avec un taux de 2,9% après 2,2% en 2017. En perspectives, la croissance mondiale est projetée à 3,3% en 2019. Cette évolution est la résultante de la décélération de la croissance dans les pays avancés et dans les pays émergents (Chine, Argentine et en Turquie).

En Afrique subsaharienne, la croissance moyenne est estimée à 3% en 2018 après 2,9% 2017. Cependant, par pays, les évolutions sont contrastées. En particulier dans les deux principaux pays de la zone : au Nigeria, la croissance s'accélère, passant de 0,8% en 2017 à 1,9% en 2018 mais par contre en Afrique du Sud, la croissance ralentit pour s'établir à 0,8% en 2018, après 1,3% en 2017. Dans la zone CEMAC, les dernières estimations de la BEAC tablent sur une croissance de 1,7% en 2018 contre 0,2% en 2017, tirée par le secteur pétrolier (+ 3,7%).

Pour ce qui est de l'évolution du niveau général des prix, l'inflation mondiale s'accélère au plan global, mais hors alimentation et énergie, elle reste modérée. Dans les pays avancés, le taux d'inflation est estimé à 2% en 2018 contre 1,7% en 2017. En particulier aux Etats-Unis, ce taux est estimé à 2,4% contre 2,1% en 2017. Dans la zone euro, il est estimé à 1,7% en 2018 après 1,5% en 2017. Dans les pays émergents et en développement, l'inflation est estimée à 4,8% en 2018 contre 4,3% en 2017. Dans la CEMAC, elle s'accélère, passant de 0,9% en 2017 à 1,7% en 2018, en liaison avec les effets des politiques fiscales visant l'amélioration des ressources non pétrolières.

S'agissant des *échanges internationaux*, le commerce mondial a crû de 3,8%, toutefois en ralentissement aux 4,7% enregistrés en 2017. Les produits de base ont enregistré des tendances marquées par la hausse des prix énergétiques (+33,3%) et la baisse des cours des produits agricoles (-0,4%) et des métaux (-1,5%).

Au *plan national*, en dépit d'une décélération de la croissance mondiale, l'économie camerounaise s'est située dans un élan de reprise et a gagné 0,5 point de croissance réelle par rapport à l'année précédente. En effet, le taux de croissance réelle du Produit Intérieur Brut (PIB) se situe à 4,1% en 2018, après 3,5% en 2017.

S'agissant de l'évolution des prix à la consommation finale des ménages, l'*inflation* s'est accélérée en 2018 pour se situer à 1,1% après 0,6% au cours de l'année 2017, soit une hausse de 0,5 point. Cette accélération du niveau général des prix est imputable essentiellement aux prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (1,2%) ; les articles d'habillements et chaussures (1,9%) et les restaurants et hôtels (1,7%).

Concernant les **finances publiques**, l'exécution du budget a été marquée par : (i) le fléchissement de l'activité économique en 2017, suivi d'une reprise progressive au premier semestre 2018 ; (ii) la conclusion satisfaisante de la deuxième revue du programme économique et financier, avec l'approbation du dossier du Cameroun par le conseil d'administration du FMI ; (iii) l'adoption d'une loi de finances rectificative le 04 juin 2018 ; (iv) la signature d'une circulaire complémentaire sur l'exécution du budget de l'Etat 2018 ; (v) l'évolution favorable des cours mondiaux du pétrole, avec une augmentation de 35,6% au premier semestre et en glissement annuel ; (vi) l'amélioration de la capacité d'absorption des financements extérieurs ; (vii) la persistance des perturbations d'activités dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Pour ce qui est du **secteur extérieur**, les termes de l'échange s'améliorent de 10,3% par rapport à 2017, reflétant une hausse plus importante des prix des exportations (+13,5%) par rapport à ceux des importations (+3,2%). Dans le rapport *Doing Business* 2018, le Cameroun gagne trois places, passant du 166^{ème} au 163^{ème} rang sur 190 pays. En ce qui concerne le commerce extérieur, le déficit de la balance commerciale se creuse davantage en 2018 et se situe à 1 292,8 milliards. Cette situation résulte d'une augmentation disproportionnée des importations par rapport aux exportations.

En ce qui concerne le **secteur monétaire**, l'évolution des agrégats monétaires du Cameroun s'est caractérisée en 2018 par : (i) un accroissement des avoirs extérieurs nets ; (ii) une augmentation du crédit intérieur (*créances nettes sur l'Etat et crédits à l'économie*) ; et (iii) un accroissement de la masse monétaire. C'est ainsi que le Comité de Politique Monétaire (CPM), tenant compte des perspectives macro-économiques favorables de la Sous-région, et en appui à sa soutenabilité extérieure, a décidé de relever le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres de 2,95 % à 3,50 % ; de relever le Taux de la facilité marginale de prêt de 4,70 % à 5,25 % ; de maintenir inchangé le Taux de la facilité marginale de dépôt ; de relever le Taux de pénalité aux banques pour le porter de 7,00 % à 7,55 %, et de réviser le dispositif des réserves obligatoires, tout en maintenant inchangé le taux de leur rémunération.

Dans cet environnement, le **système bancaire** a connu un accroissement de l'activité de 10,2 % en dépit de la crise sécuritaire que traverse le pays. Cet accroissement résulte en grande partie à l'actif, de la hausse des opérations diverses (+19,8 %), des opérations de trésorerie et interbancaires (+18,9 %), et des opérations avec la clientèle (+7,0 %). Au passif, il s'explique par l'augmentation des capitaux permanents (+14,8 %), des opérations diverses (+14,4 %), et des Opérations avec la clientèle (+10,7 %).

Le Produit Net Bancaire (PNB) a connu une augmentation de 10,6 % en 2018, contre 7,0 % en 2017. Cette augmentation est imputable aux améliorations notées au niveau des marges sur opérations clientèle (6,8 %), des marges sur opérations de crédit-bail et location simple (16,0 %), et des marges sur opérations diverses (25,2 %). En revanche, entre ces deux exercices les marges sur opérations de trésorerie et les marges sur opérations financières se sont contractées respectivement de 93,5 % et de 0,2 %. Le coût des risques bancaires a très significativement augmenté par rapport à l'année précédente. En effet, les dotations aux provisions sont passées de 97,6 milliards en 2017 à 145,5 milliards en 2018, soit une hausse de 49,1 %. En

combinaison des facteurs susvisés, le résultat net des banques a augmenté de 33,6 %, passant de 71,5 milliards en 2017 à 95,5 milliards en 2018.

En raison du passage de CCA du statut d'établissement de microfinance à celui de banque, le réseau bancaire s'est davantage étendu en 2018. Le nombre d'agences est passé de 268 à 313, soit une augmentation de 16,8 %. Sur le plan de la couverture géographique du territoire, les régions du Centre et du Littoral abritent le plus grand nombre d'agences en 2018, avec 77 et 112 points de vente respectivement, soit 60,4 % du total. Les régions du Sud-Ouest et de l'Ouest totalisent respectivement 30 et 26 agences, tandis que celle du Nord-Ouest compte 17 agences, et celles de l'Extrême-Nord et du Sud comptabilisent respectivement 13 et 14 agences. Les régions les moins loties sont celles de l'Adamaoua (7 agences), de l'Est (8 agences) et du Nord (9 agences).

Dans le même temps, les établissements bancaires ont continué d'accroître de façon significative leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), dans le but de moderniser et d'améliorer la qualité des services à la clientèle. Le nombre de DAB est passé de 613 en 2017 à 678 en 2018, soit un accroissement de 10,6 %, en raison notamment du changement de statut de CCA d'établissement de microfinance à banque. Les villes de Yaoundé, Douala et Bafoussam concentrent à elles seules 70,5 % de ces DAB.

En termes d'accès aux services bancaires, le taux de bancarisation au sens strict de la population active a atteint 27,9 % en 2018, tandis que celui de la population adulte a été de 21,3 %. Au sens large, ces taux ont été respectivement de 44,0 % et 34,7 %. La densité du réseau bancaire au sens large pour sa part a atteint 4,5 agences pour 100 000 habitants. Au sens strict, elle n'a été que de 1,4 agence pour 100 000 habitants.

Le *Mobile Money* a continué de connaître un développement remarquable, tant en termes d'ouvertures de comptes que du volume et de la valeur des transactions. En effet, selon les données collectées par le CNC, la valeur des transactions *Mobile Money* a presque doublé entre 2017 et 2018, passant de 3 447,8 milliards à 6 469,6 milliards, soit une progression de 87,6 %. Le nombre de transactions a suivi la même tendance au cours de la même période, avec un taux de croissance de 86,6 %. En revanche, le nombre de comptes *Mobile Money* créés a baissé de 3,4 % par rapport au nombre observé en 2017, tandis que le nombre de comptes actifs (ayant connu un mouvement au cours des six derniers mois) a plutôt augmenté (+43,9 %). Le taux d'activité des comptes *Mobile Money* s'est également amélioré, passant de 54,4 % en 2017 à 81,0 % en 2018, traduisant ainsi une adhésion de plus en plus accrue du public aux services *Mobile Money*.

Pour ce qui est des *établissements financiers*, leur activité a été également caractérisée par une augmentation du total bilan de 6,6 %. A l'actif, cet accroissement résulte principalement de la forte augmentation des sommes déductibles des capitaux permanents (+91,3 %), et de l'accroissement des opérations de trésorerie et interbancaires (+19,7 %). On note par ailleurs un accroissement de 1,8 % des crédits à long terme, et une amélioration du portefeuille de crédits, traduite par une baisse de 4,1% des créances nettes en souffrance.

S'agissant du réseau des établissements financiers, en 2018, le nombre d'agences des établissements financiers est passé de 27 à 26 agences. Les régions du Littoral et du Sud sont

les plus couvertes avec chacune 4 agences, suivies par celles du Centre et de l'Ouest qui totalisent chacune 3 agences. Ces quatre régions concentrent ainsi à elles seules 53,8 % du réseau des établissements financiers.

En termes d'emplois, l'effectif du personnel des établissements financiers est de 463 employés en 2018 contre 480 en 2017, soit une baisse de 3,5 % en raison de la fusion de Africa Leasing Company avec Afriland First Bank. Cet effectif est constitué de 02 cadres expatriés, 124 cadres nationaux et 280 autres employés nationaux.

Pour ce qui est du *secteur de la microfinance*, le nombre d'établissements agréés en activité est passé de 412 en décembre 2017 à 418 au 31 décembre 2018. Ils se répartissent en trois catégories : 88,04 % en première catégorie, soit 123 indépendants et 245 en réseau, 11,24 % en deuxième catégorie, soit 47 établissements, et 0,72 % en troisième catégorie, soit 3 EMF.

En termes d'activité d'intermédiation, les *dépôts collectés* par les EMF sont passés de 668,22 milliards à fin 2017 à 514,22 (-154) milliards à fin 2018, soit une baisse de 23,05 %. Avec 265,35 milliards de dépôts, la deuxième catégorie occupe la première position (51,60 %), suivie de la première catégorie (48,40 %). Les EMF de troisième catégorie ne sont pas autorisés à collecter l'épargne du public. Les *crédits octroyés* par les EMF sont passés de 464,26 à 385,17 (-79,09) milliards entre décembre 2017 et décembre 2018, soit une baisse de 17,04 % en glissement annuel. A fin décembre 2018, la deuxième catégorie est celle qui octroie le plus grand volume de crédits, avec 209,32 milliards, contre 174,59 milliards de FCFA pour la première catégorie. La troisième catégorie totalise quant à elle un volume de crédits de 1,26 milliards. La baisse du volume de crédits observée en première catégorie provient principalement du réseau CAMCCUL dont les concours sont passés de 128,93 à 115,24 milliards, soit une baisse de 13,69 milliards, (Voir annexe 3, tableau 6) imputable essentiellement à la crise socioéconomique qui sévit dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest depuis fin 2016.

En ce qui concerne la *qualité du portefeuille*, elle s'est améliorée au cours de l'année 2018. Le volume des créances en souffrance a diminué de 32,79 %, passant de 106,40 à 71,51 (-34,89) milliards en raison de la sortie du stock, des créances concernant CCA devenu banque. Par ailleurs, le taux de créances en souffrance a baissé, revenant de 22,92 % en 2017 à 18,56 % en 2018.

Pour ce qui est des *opérations du système des moyens de paiement*, le nombre d'opérations effectuées à travers SYSTAC en 2018 a été de 3 124 202 pour une valeur de 5 738,8 milliards FCFA, contre 2 866 771 opérations et une valeur de 5 516,1 milliards FCFA en 2017, soit un taux de progression de 9,0 % en nombre et 4,0 % en montant.

En ce qui concerne les incidents de paiement (rejets pour provision insuffisante, absence de provision ou compte clôturé), ils ont augmenté de 5,2 % en nombre et 5,5 % en valeur, passant de 12 384 incidents d'une valeur de 47 milliards en 2017 contre 13 025 en nombre et 49,6 milliards en valeur pour l'année 2018.

S'agissant des opérations SYGMA, tous les participants du Cameroun ont échangé en 2018 dans SYGMA, 87 236 opérations pour valeur de 37 504,2 milliards, contre 77 284 opérations

et une valeur de 44 542,6 milliards en 2017, soit un taux de progression de 11,4 % en nombre et une régression de 18,8 % en montant.

Le *secteur des assurances* pour sa part a enregistré en 2017 un chiffre d'affaires global de 197,11 milliards contre 185,41 milliards en 2016, soit une progression de 6,31% par rapport à l'exercice précédent. La répartition par branche met largement en évidence les assurances de dommages qui représentent 69,5 % du marché, en baisse par rapport à l'année 2016 (70,6 %). L'assurance vie quant à elle, dont la part progresse de manière constante, représente 30,5 % du marché, contre 29,4% en 2016, 28,3 % en 2015, 27,5 % en 2014 et 25,5 % en 2013.

Quant au *marché financier*, il a été marqué par l'unification des marchés financiers de l'Afrique Centrale. En termes d'activités, l'on a noté sur ce marché, une hausse de 3,96 % de la capitalisation boursière du marché des actions, une baisse de l'encours de la dette sur le compartiment obligataire de 40,7 %.

I. APERCU SUR L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL ET L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE¹

I.1. Environnement économique international

I.1.1. Evolution de l'activité économique

Selon le FMI (Perspectives Economiques Mondiales, révision d'avril 2019), la croissance de l'économie mondiale est estimée à 3,6% en 2018, soit un ralentissement de 0,1 point par rapport à 2017. Ce ralentissement est plus marqué : (i) dans la zone euro (1,8% après 2,4% en 2017), en liaison avec la décélération de la croissance des exportations et la hausse des prix de l'énergie (qui a pesé sur la demande dans les pays importateurs d'énergie) ; (ii) en Chine (6,6% contre 6,9%) avec la décélération de la demande extérieure et le durcissement de la réglementation financière ; (iii) dans les pays émergents et en développement d'Europe (3,6% contre 6%).

Aux Etats-Unis, la croissance s'accélère plutôt, avec un taux de 2,9% après 2,2% en 2017, en relation avec la stimulation de l'activité dans le secteur privé qui bénéficie d'une relance budgétaire et des conditions financières toujours favorables.

Au Royaume-Uni, la croissance fléchit de 0,4 point par rapport à 2017 pour se situer à 1,4%, en partie à cause des perturbations liées au climat. Au Japon, la croissance devrait se modérer à 0,9% en 2018 après 1,9% en 2017.

En Inde la croissance reste robuste à 7,1% en 2018 contre +6,7% en 2017, en liaison avec la poursuite des réformes structurelles conjuguées au dynamisme de l'investissement et à la robustesse de la consommation privée. En Russie, la croissance s'accélère pour se situer à 2,3% contre 1,5% en 2017, grâce à l'augmentation des cours du pétrole et à la reprise de la demande intérieure.

En Afrique subsaharienne, la croissance moyenne est estimée à 3% en 2018 après 2,9% 2017. Cependant, par pays, les évolutions sont contrastées. En particulier dans les deux principaux pays de la zone : au Nigeria, la croissance s'accélère, passant de 0,8% en 2017 à 1,9% en 2018 mais par contre en Afrique du Sud, la croissance ralentit pour s'établir à 0,8% en 2018, après 1,3% en 2017.

Dans la zone CEMAC, les dernières estimations de la BEAC tablent sur une croissance de 1,7% en 2018 contre 0,2% en 2017, tirée par le secteur pétrolier (+ 3,7%).

¹ Les sources de données consultées pour cette section sont notamment : BEAC, INS, DAE, FMI, EUROSTAT.

Tableau 1.1 : Evolution de la croissance dans le monde (%)

Croissance du PIB (en %)	2017	2018*	2019**
Economie mondiale	3,7	3,6	3,3
Etats-Unis	2,2	2,9	2,3
Zone euro	2,4	1,8	1,3
Japon	1,7	0,8	1,0
Chine	6,9	6,6	6,3
Inde	6,7	7,1	7,3
Afrique subsaharienne	2,9	3,0	3,5
Nigeria	0,8	1,9	2,1
Afrique du Sud	1,3	0,8	1,2
CEMAC ¹	0,2	1,7	3,4
Inflation (en %)			
Etats-Unis	2,1	2,7	2,2
Zone euro	1,5	1,8	1,3
Afrique subsaharienne	11,0	8,5	8,1
Nigeria	16,5	12,1	11,7
Afrique du Sud	5,3	4,6	5,0
CEMAC ¹	0,9	1,5	1,7

Sources : FMI (PEM, avril 2019) et¹ BEAC * Estimations

** Projections

S'agissant des prix, l'inflation mondiale s'accélère au plan global, mais hors alimentation et énergie, elle reste modérée. Dans les pays avancés, le taux d'inflation est estimé à 2% en 2018 contre 1,7% en 2017. En particulier aux Etats-Unis, ce taux est estimé à 2,4% contre 2,1% en 2017. Dans la zone euro, il est estimé à 1,7% en 2018 après 1,5% en 2017.

Dans les pays émergents et en développement, l'inflation est estimée à 4,8% en 2018 contre 4,3% en 2017. Cette accélération est tirée par celle enregistrée en Chine (+2,2% en 2018 contre +1,6% en 2017) et en Inde (+4,7% contre +3,6%). A contrario, l'inflation décélère au Nigeria (+12,4% contre +16,7% en 2017) et en Afrique du Sud (+4,8% contre +5,3%).

Dans la CEMAC, l'inflation devrait s'accélérer, passant de 0,9% en 2017 à 1,5% en 2018, puis à 1,7% en 2019, en liaison avec les effets des politiques fiscales visant l'amélioration des ressources non pétrolières.

1.1.2. Evolution du commerce mondial et des cours de matières premières

En 2018, l'OMC estime à 3,8%, la croissance du volume du commerce mondial, mesuré par la moyenne des exportations et des importations, soit un ralentissement par rapport aux 4,7% enregistrés en 2017. Les produits de base ont enregistré des tendances, marquées par la hausse des prix énergétiques (+33,3%) et la baisse des cours des produits agricoles (-0,4%) et des métaux (-1,5%). L'évolution des cours se présente comme suit :

Pétrole brut : en moyenne annuelle, le cours du baril s'établit à 68,3 dollars en 2018 contre 52,8 dollars en 2017, soit une progression à la hausse de 29,4%. Après une baisse globale depuis 2015, les années 2017 et 2018 ont été caractérisés par une reprise des cours du pétrole. Toutefois, les perspectives de hausse des cours ont été limitées par les incertitudes pesant sur la demande mondiale.

Caoutchouc : les cours se sont repliés en 2018 passant de 90,8 cts/ib en 2017 à 70,4 cts/ib, soit une baisse de 22,5%. Cette évolution est attribuable au marché qui demeure structurellement excédentaire car concurrencé par le caoutchouc synthétique.

Coton : la reprise des cours du coton observée en 2017 s'est confirmée en 2018, avec une progression de 9,3% en moyenne annuelle et s'établissent à 91,4 \$ct/ib. 83,6 Cette évolution s'explique par l'arrêt des déstockages massifs (Chine, Inde).

Huile de palme : le cours moyen est de 559,9 dollars la tonne, soit une baisse de 13,6% par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par la reprise de la production des deux principaux producteurs mondiaux, l'Indonésie et la Malaisie (90% de la production mondiale).

Café robusta : avec un prix moyen de 88,3 cents/ib en 2018, son cours est en baisse de 9,6% en glissement annuel.

Cacao : les cours sont remontés de 13% en 2018 pour s'établir en moyenne à 2 293,7 ctb/kg. La Côte d'Ivoire (qui détient près de 60% de la production mondiale) a signé avec le Ghana en mars 2018, la déclaration d'Abidjan, qui prévoit un rapprochement des politiques de commercialisation du cacao de ces deux pays, afin de mieux peser sur les cours internationaux.

Tableau 1.2 : Evolution des cours des principaux produits exportés par le Cameroun

	Cours moyens en 2017	Cours moyens en 2018	Variations (%)
Cacao brut (en cts/kg)	2029,3	2293,7	13
Café arabica (en cts/kg)	152,4	137,4	-9,8
Café robusta (en cts/kg)	104,1	88,3	-15,2
Huile de palme (\$/MT)	647,8	559,9	-13,6
Caoutchouc (en cts/ib)	90,8	70,4	-22,5
coton(en cts/ib)	83,6	91,4	9,3
Pétrole brut (en \$/baril)	52,8	68,3	29,4

Source : MINFI/DP

I.1.3. Perspectives de l'économie mondiale

La croissance mondiale est projetée à 3,3% en 2019 après 3,6% en 2018, soit un ralentissement de 0,3 point. Cette évolution est la résultante de la décélération de la croissance dans les pays avancés et dans les pays émergents (Chine, Argentine et en Turquie).

Dans l'ensemble des pays avancés, la croissance devrait ralentir pour se situer à 1,8% contre 2,2% en 2018. En particulier, aux Etats-Unis, la croissance est prévue en décélération à 2,3% en 2019 après 2,9%, en raison des tensions commerciales entre les partenaires commerciaux, nées des mesures douanières instaurées par les administrations nationales.

Dans la zone euro, la croissance devrait passer de 1,8% en 2018 à 1,3% en 2019. Les taux de croissance ont été revus à la baisse pour de nombreux pays, notamment en Allemagne (+0,8% contre 1,5% en 2018), en raison de la diminution de la consommation privée, de la faiblesse de la production industrielle à la suite de l'introduction de nouvelles normes antipollution pour l'industrie automobile et de la réduction de la demande extérieure ; en Italie (0,1% contre 1%), en raison de la faible demande intérieure et de la hausse des coûts des emprunts,

les rendements de titres souverains restant élevés. En France la croissance serait stable à 1,5% à cause des répercussions négatives des manifestations de rue et des actions collectives.

Dans le groupe des pays émergents et des pays en développement, la croissance devrait diminuer pour atteindre 4,4 % en 2019 (contre 4,6 % en 2018). Ce repli est principalement tiré par le fléchissement en Chine et par la récession en Turquie, avec d'importantes répercussions de la baisse de l'activité fin 2018, ainsi que par une aggravation de la contraction en Iran.

En dépit de cet environnement extérieur moins porteur, la croissance moyenne en Afrique subsaharienne devrait passer de 3,0 % en 2018 à 3,5 % en 2019. Toutefois, cette évolution occulte des disparités considérables entre les pays. Dans les pays riches en ressources naturelles, la croissance reste modeste, notamment dans les principales économies de la zone, l'Afrique du Sud et le Nigéria. La croissance nigériane, qui a été de 1,9 %, en 2018, devrait atteindre 2,1 % en 2019 sous l'impulsion du redressement de la production pétrolière et d'une reprise de l'activité dans le reste de l'économie, après l'élection présidentielle. L'économie sud-africaine devrait croître de 0,8 % en 2018 et 1,2 % en 2019, grâce à une amélioration progressive de la confiance des milieux d'affaires et des consommateurs, sous l'effet du recul des incertitudes entourant la politique économique.

Les pays pauvres en ressources naturelles devraient continuer d'enregistrer une forte croissance d'environ 6,3 % en moyenne en 2019. Les principaux moteurs de la croissance resteront l'investissement public rapide (Sénégal) et la consommation privée (Côte d'Ivoire, Kenya).

I.2. Evolution de l'activité économique au Cameroun

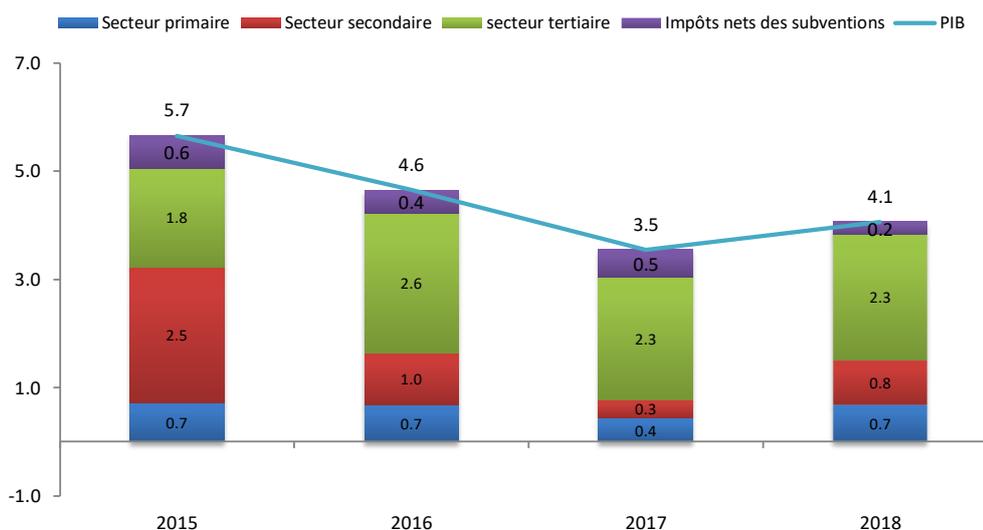
En dépit d'une décélération de la croissance mondiale en 2018 (3,6% après 3,7% en 2017), l'économie camerounaise s'est située dans cet élan de reprise. Elle gagnerait 0,6 point de croissance réelle par rapport à l'année précédente. En effet, le taux de croissance réelle du Produit Intérieur Brut (PIB) se situe à 4,1% en 2018, après 3,5% en 2017.

I.2.1. Evolution du secteur réel

I.1) Du côté de l'offre

L'activité économique est soutenue par le secteur tertiaire qui affiche une contribution à la croissance nationale de 2,3 points. Les secteurs primaire et secondaire présentent des contributions respectives de 0,7 point et 0,8 point.

Graphique 1.1: Contribution des secteurs à la croissance (en points de pourcentage)



Source : INS

Le secteur primaire évolue de 5,1% en 2018, après 3,2% en 2017. Cette accélération est principalement imputable aux activités de sylviculture et exploitation forestière, du fait de l'augmentation de la demande extérieure, en particulier vers la Chine et le Vietnam. Cette évolution est également soutenue par les branches de l'agriculture vivrière et de l'agriculture industrielle et d'exportation. Cette dernière bénéficie d'une amélioration de l'offre dans les autres bassins de production de ces cultures de rente (cacao, thé, banane, caoutchouc, etc.) pour faire face aux tensions sociales dans le Sud-Ouest.

Le secteur secondaire gagne 1,8 point de croissance par rapport à l'année dernière et affiche une évolution de 3,1%. Cependant, par branche, les évolutions sont contrastées. La branche des hydrocarbures enregistre une baisse de 2,7%. Cette contraction est en relation avec la diminution des investissements découlant de la baisse des cours de pétrole brut et le déclin naturel des champs d'exploitation. A contrario, les activités du secteur secondaire hors industries extractives sont en hausse de 4,9%. Cette évolution est liée à la bonne tenue de la branche « autres industries manufacturières », notamment la fabrication des matériaux de construction, les industries chimiques, la transformation du bois qui, bénéficiant d'un meilleur approvisionnement en énergie électrique, enregistrent de bonnes performances. Les BTP (+7,6%) soutiennent également la croissance du secteur, grâce à la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures routières et l'accélération des travaux liés aux préparatifs de la CAN reportée en 2021.

Le secteur tertiaire affiche une stabilité de l'activité économique avec une croissance de 4,4% en 2018, et une contribution 2,3 points à la croissance nationale. Cette situation s'explique par des évolutions contenues dans presque toutes les branches du secteur notamment commerce et réparation des véhicules, banques et organismes financiers et transports, entrepôts et communication. Les banques et organismes financiers enregistrent une croissance de 10,2% qui s'explique d'une part, par la forte circulation fiduciaire relativement aux activités commerciales et, d'autre part, par la diversification des services bancaires impulsée par les innovations technologiques dans le domaine des télécommunications (mobile money, mobile banking). La branche « information et télécommunication » recule de 0,1 point.

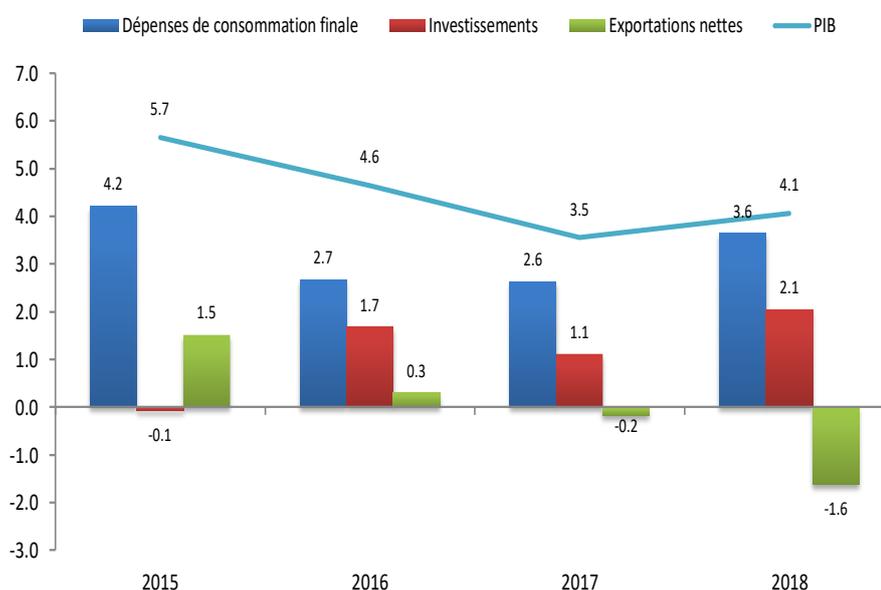
I.2) Du côté de la demande

Du côté de la demande, la croissance économique est principalement tirée par la consommation avec une contribution estimée à 3,6 points. La consommation finale des ménages, dont la contribution est estimée à 3,1 points, continue de bénéficier de la maîtrise de l'inflation qui permet de stabiliser le pouvoir d'achat de la monnaie, et donc d'améliorer les revenus des ménages.

Quant à l'investissement, sa croissance est estimée à 7,8% en 2018, tirée par sa composante privée, avec l'extension et le renouvellement des outils de production de plusieurs entreprises.

Enfin, la demande extérieure nette grève la croissance de 1,6 point de pourcentage.

Graphique 1.2: Contribution des emplois du PIB (en points de pourcentage)



Source : INS/DP

I.2.2. Inflation

Les prix à la consommation finale des ménages s'accroissent en 2018 pour se situer à 1,1% après 0,6% au cours de l'année 2017, soit une hausse de 0,5 point. Cette accélération du niveau général des prix est imputable essentiellement aux prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (1,2%) ; les articles d'habillements et chaussures (1,9%) et les restaurants et hôtels (1,7%).

Le renchérissement des prix des produits alimentaires est relatif aux poissons et fruits de mer qui affichent une progression remarquable de (6,5%). Celle-ci s'explique par l'insuffisance de l'offre qui suscite des comportements non orthodoxes de la part des marchands véreux et le renchérissement des coûts des importations par une revalorisation des droits à l'importation (levée des exonérations sur certains produits de première nécessité). En outre, les prix des produits alimentaires subissent les contraintes relatives à l'offre, en raison d'une insuffisance de la production dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest en proie aux problèmes d'insécurité. Les prix des pains et céréales évoluent de +4,9% sous l'effet d'une hausse des prix des intrants nécessaires à leur fabrication tandis que les « laits fromages et œufs »

évoluent de 1,9%. Les prix des céréales sont également stimulés par les spéculations des commerçants du fait d'une demande intérieure de plus en plus croissante avec la hausse du nombre de réfugiés et déplacés pour cause de guerre ou d'insécurité.

Les prix des huiles et graisses reculent de 1,4 point en raison du repli de ceux des huiles brutes. En particulier, les huiles raffinées de palme, les huiles raffinées vendus en vrac et l'huile de coton raffinée baissent de 2%.

Suivant l'origine, l'année 2018 est marquée par le retour de l'inflation importée (+2,0%) qui devient plus importante que l'inflation locale (+0,7%). Ce retournement de tendance découle essentiellement de la remontée des prix des produits importés tels que les céréales, les poissons, les vins, les spiritueux, les articles d'habillement et chaussures, des appareils ménagers. La hausse des prix des produits importés est à mettre en lien avec l'insécurité persistante dans certaines régions (Extrême Nord, Est, Nord-Ouest et Sud-Ouest) qui a sans doute entraîné une diminution de l'offre intérieure et stimulé celle venant de l'extérieur.

En ce qui concerne le secteur d'activité, l'évolution de l'indice global résulte surtout d'un rebond des prix des biens et services du secteur secondaire (1,5%) dû essentiellement à la progression de prix de biens durables (1,3%) et ceux des biens semi-durables (1,6%). Les prix des biens du secteur primaire ont crû de 0,4% suite notamment au renchérissement de prix des produits frais (+1,6%). Les prix des biens du secteur tertiaire ont progressé de 0,4%, hausse entretenue par les coûts des services (+1,2%)

En perspectives, Le Gouvernement devra poursuivre sa politique de soutien aux services sociaux de base et de lutte contre la vie chère. Néanmoins, il est probable que les prix des boissons alcoolisées connaissent une augmentation au cours de l'année 2019. Par ailleurs, la dégradation de la situation sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest pourrait persister et perturber davantage la production agricole et les activités agro-industrielles. Sous ces hypothèses, le taux d'inflation pourra se situer autour de 2% en 2019.

I.2.3. Finances publiques

En 2018, l'exécution du budget a été marquée par : (i) le fléchissement de l'activité économique en 2017, suivi d'une reprise progressive au premier semestre 2018 ; (ii) la conclusion satisfaisante de la deuxième revue du programme économique et financier, avec l'approbation du dossier du Cameroun par le conseil d'administration du FMI ; (iii) l'adoption d'une loi de finances rectificative du 04 juin 2018 ; (iv) la signature d'une circulaire complémentaire sur l'exécution du budget de l'Etat 2018 ; (v) l'évolution favorable des cours mondiaux du pétrole, avec une augmentation de 35,6% au premier semestre et en glissement annuel ; (vi) l'amélioration de la capacité d'absorption des financements extérieurs ; (vii) la persistance des perturbations d'activités dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Globalement, on observe la bonne tenue des recettes de l'Etat et une maîtrise de la dépense publique. Les recettes budgétaires (dons compris) sont estimées à 16,1% du PIB, en hausse de 1,3 point par rapport à 2017 tandis que les dépenses se situent à 18,7% du PIB, en retrait de 1,1 point par rapport à 2017. Au final, le solde global (base ordonnancements) passe de -5,1% du PIB à -2,5% en 2018.

I.2.3.1. Recettes budgétaires

Au terme de l'année 2018, le cumul des ressources totales se chiffrent à 4 884,4 milliards, dont 3 433 milliards de recettes internes et 1 451,4 milliards d'emprunts et dons. Par rapport à l'année précédente, elles sont en hausse de 513,8 milliards (+11,8%).

Les recettes budgétaires internes sont en hausse de 9,6% par rapport à fin décembre 2017 et comprennent 500,2 milliards de recettes pétrolières et 2 932,7 milliards de recettes non pétrolières. Les recettes pétrolières qui croissent de 29,6%, sont constituées de 413,3 milliards de redevance SNH et 87 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Les recettes non pétrolières augmentent de 6,8%, principalement du fait de la bonne tenue des recettes fiscales. S'agissant des principales rubriques, les recettes d'impôts et taxes croissent de 8,2% par rapport à 2017, et se situent à 1 939,2 milliards. Cette hausse résulte de celle de l'IRPP (+12,9%), de la TVA (+6,3%), de l'IS non pétrole (+11,6%), du droit d'enregistrement et du timbre (6,6%) et de la TSPP (+4,4%). A contrario, les droits d'accises baissent de 0,5%.

Les recettes des douanes sont de 802,8 milliards, en hausse de 9,6% par rapport à 2017. Par rubriques : les droits de douane à l'importation se chiffrent à 353,9 milliards, en baisse de 2% ; la TVA à l'importation, qui est de 380,5 milliards, croît de 20,4% ; les droits d'accises à l'importation diminuent de 1,2 milliard pour se situer à 16,7 milliards. Les recettes non fiscales baissent de 13,7% et se situent à 190,7 milliards.

Les emprunts et dons se chiffrent à 1 451,4 milliards, en hausse de 17,2%, principalement du fait des appuis budgétaires d'un montant de 282,5 milliards obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du programme économique et financier, et l'émission des titres publics d'un montant de 287 milliards.

Tableau 1.3 : Evolution des recettes budgétaires (en milliards)

RUBRIQUE DES RECETTES	2017	2018	Variations	
			Relative (en %)	absolue
A-RECETTE BUDGETAIRES INTERNES	3 131,7	3 433,0	9,6	301,3
I-Recettes pétrolières	385,9	500,2	29,6	114,3
1-Redevance SNH	319,4	413,3	29,4	93,9
2- IS pétrole	66,5	87,0	30,8	20,5
II- Recettes non pétrolières	2 745,8	2 932,7	6,8	186,9
1- Recettes fiscales	2 524,9	2 742,0	8,6	217,1
a- Recettes des impôts et taxes	1 792,2	1 939,2	8,2	147,0
dont -IRPP	255,1	288,0	12,9	32,9
-TVA	733,3	779,4	6,3	46,0
-IS non pétrole	319,5	356,2	11,5	36,7
-Droits d'accises	186,6	185,6	-0,5	-1,0
-Droits d'enregistrement et timbre	104,4	111,3	6,6	6,8
- TSPP	122,1	127,5	4,4	5,4
b- Recettes douanières	732,7	802,8	9,6	70,1
dont droit de douane à l'importation	361,2	353,9	-2,0	-7,3
TVA à l'importation	316,0	380,5	20,4	64,5
Droits d'accises à l'importation	17,8	16,7	-6,6	-1,2
2- Recettes non fiscales	220,9	190,7	-13,7	-30,2
B-EMPRUNTS ET DONNS	1 238,8	1 451,4	17,2	212,6
- Prêts projets	747,3	749,3	0,3	2,1
- Prêts programmes	178,1	282,5	58,6	104,4
- Dons	67,0	85,9	28,1	18,8
- Emission des titres publics	173,4	287,0	65,5	113,6
- Emprunt bancaire	73,0	46,7	-36,0	-26,3
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	4 370,6	4 884,4	11,8	513,8

Source : MINFI/DP (TOFE décembre 2018)

I.2.2.2. Dépenses budgétaires

Sur l'ensemble de l'exercice 2018, les dépenses budgétaires se chiffrent à 4 444,1 milliards, en hausse de 369 milliards par rapport à 2017. A l'exception des dépenses d'investissement public qui diminuent de 155,6 milliards, les autres rubriques sont en augmentation : les dépenses courantes (+183,7 milliards), et le service de la dette publique (+340,9 milliards).

En glissement annuel, Les dépenses de personnel sont en hausse de 4,1% et se chiffrent à 1 007,7 milliards ; les dépenses de biens et services croissent de 5 milliards et se situent à 731,1 milliards. Les dépenses de transferts et pensions se chiffrent à 485,6 milliards, en augmentation de 40,1%.

Les dépenses d'investissement sur financements extérieurs croissent de 6,6% et sont de 787,8 milliards à fin décembre 2018. Les dépenses d'investissement sur ressources propres baissent de 25% par rapport à 2017 et s'élèvent à 562,9 milliards.

Le service effectif de la dette publique s'élève à 822,5 milliards, dont 342,9 milliards au titre de la dette extérieure et 479,6 milliards pour la dette intérieure.

Les flux de financement extérieurs enregistrent un solde positif de 836,2 milliards à fin décembre 2018. Ils résultent des tirages nouveaux sur emprunts extérieurs pour un montant de 1 031,8 milliards constitués de prêts projets (749,2 milliards) et de prêts programme (282,5 milliards) et de l'amortissement du principal de la dette extérieure qui s'élève à 195,7 milliards.

Tableau 1.4 : Evolution des dépenses publiques (en milliards)

RUBRIQUE DES DEPENSES	2017	2018	Variations relatives (en %)	Variations absolues
I-Dépenses courantes*	2 040,7	2 224,5	9,0	183,7
Dépenses de personnel	967,9	1 007,7	4,1	39,8
Dépenses de biens & services	726,1	731,1	0,7	5,0
Transferts et pensions	346,7	485,6	40,1	138,9
II- Dépenses des investissements	1 552,8	1 397,2	-10,0	-155,6
Sur financements extérieurs	781,2	787,8	0,8	6,6
Sur ressource propres	751,0	562,9	-25,0	-188,0
Dépenses de restructurations	20,6	46,5	125,3	25,8
III- Service de la dette publique	481,6	822,5	70,8	340,9
Dette extérieure	270,5	342,9	26,8	72,4
Dette intérieure	211,1	479,6	127,2	268,5
dont - amortissement du principal	55,0	148,3	169,8	93,3
-remboursement crédits TVA	82,0	72,2	-12,0	-9,8
- arrières intérieurs	36,1	211,6	485,3	175,4
TOTAL DEPENSES BUDGET	4 075,2	4 444,1	9,1	369,0

Source : MINFI/DP *hors intérêts de la dette (TOFE décembre 2018)

S'agissant de la dette publique, le stock à fin 2018 est estimé à 39% si l'on prend en compte les restes à payer au niveau du Trésor et la dette de la SONARA.

I.2.4. Relation avec le reste du monde

I.2.4.1. Compétitivité et attractivité

En 2018, les termes de l'échange s'améliorent de 10,3% par rapport à 2017, reflétant une hausse plus importante des prix des exportations (+13,5%) par rapport à ceux des importations (+3,2%).

Dans le rapport *Doing Business* 2018, le Cameroun gagne trois places, passant du 166^{ème} au 163^{ème} rang sur 190 pays. Cette amélioration est attribuable aux indicateurs concernant la création d'entreprises et l'obtention des crédits. En effet, les procédures de création d'entreprise se sont assouplies, à travers notamment, la réduction du capital minimum. Pour ce qui est de la facilité à obtenir les crédits, elle s'est traduite notamment par la mise en place d'un fichier bancaire national des entreprises et d'une centrale des incidents des paiements.

La 8^{ème} session du *Cameroon Business Forum* a retenu 23 réformes à implémenter en 2017 dans les domaines ci-après notamment : la création d'entreprises, l'accès à la propriété, l'accès au crédit, le paiement des impôts et le commerce transfrontalier.

Sur 23 réformes retenues, seize ont été exécutées, notamment l'opérationnalisation du compte séquestre dédié au remboursement des crédits de TVA, la mise en place d'un système de transmission de quittances électroniques au niveau de la direction des grandes entreprises et des centres des impôts des moyennes entreprises, l'encadrement juridique de la dématérialisation des procédures de passation de marchés publics, etc.

I.2.4.2. Balance des paiements

En 2018, au regard des évolutions enregistrées sur les trois premiers trimestres, les estimations pour la fin de l'année présentent un solde global excédentaire de 104,3 milliards, après un excédent de 216,2 milliards en 2017. Le déficit courant s'aggrave et est estimé à 3,7% du PIB, après 2,7% du PIB en 2017. Cette évolution se justifie essentiellement par la hausse des dépenses d'importations, du fait de l'accélération des travaux des grands projets ainsi que celle des intérêts au titre de la dette publique extérieure.

Le déficit des biens s'aggrave à 286 milliards, après un déficit de 117 milliards en 2017. Cette évolution résulte d'une augmentation des importations (+316,1 milliards) plus importante que celle des exportations (+147,1 milliards). Cet accroissement s'observe principalement au niveau des biens hors pétrole (+14%). A contrario, les importations de pétrole brut diminuent de 18%.

La hausse des exportations résulte essentiellement de celle des ventes de pétrole brut (+15,8%), atténuée par les baisses des exportations hors pétrole (-3%).

Le déficit de la balance des services s'aggrave et s'établit à 318,3 milliards, après 285,7 milliards en 2017, du fait de la dégradation du déficit des postes « transport » et « assurances ». Le déficit des revenus primaires s'aggrave à 392,9 milliards en 2018, après 384,5 milliards en 2017. L'excédent des revenus secondaires s'accroît de 21,3 milliards pour se situer à 267,7 milliards.

Les financements extérieurs enregistrent des entrées nettes de 833,8 milliards, contre 776,8 milliards en 2017. Cette évolution se justifie par des emprunts du secteur public pour le financement des projets d'investissement, les appuis budgétaires obtenus dans le cadre du programme économique et financier appuyé par la facilité élargie de crédit du FMI, et des nouveaux investissements dans le secteur privé.

Tableau 1.5 : Balance des paiements globale de 2012 à 2018 (en milliards)

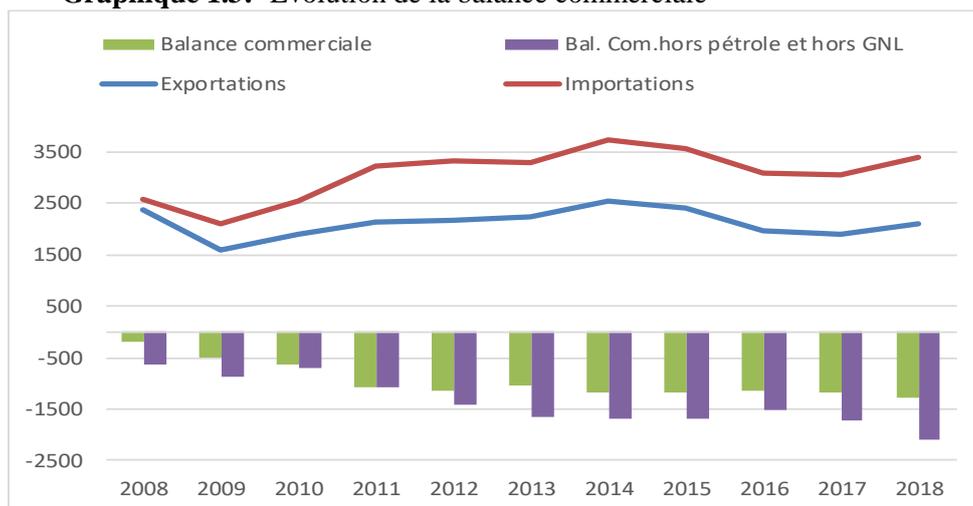
Libellés	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
I- SOLDE COURANT	-488,1	-557,2	-692	-694	-613	-540,8	-729,5
1- Balance des biens	-139,9	-97,5	-222	-220	-136,8	-117	-246,0
2- Balance des services	-255,5	-306,2	-310	-403	-350,9	-285,7	-318,3
3- Balance des revenus primaires	-227,1	-303,9	-338	-258,3	-330,6	-384,5	-392,9
4- Balance des revenus secondaires	134,4	150,4	177,4	187,4	205,2	246,4	227,7
II- FINANCEMENTS EXTERIEURS	617,3	586,2	763,6	1226	-203,1	776,8	833,8
1- Secteur privé non bancaire	248,1	239,1	333,3	363	-571	256,2	208,3
Investissements Directs Etrangers (IDE)	413,4	348,2	364,2	377,5	416,5	459,1	398,5
Investissements de Portefeuille et Prod. Fin. dérivés	-0,8	2,5	-0,2	-25,9	-45,1	14,2	12,5
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-164,2	-111,6	-30,7	9,6	-942,4	-217	-204,5
Acq/cession d'actifs non fin. Non prod.	-0,3	0	0	1,8	0	0	1,8
2- Administration publique	225,8	510,8	518,8	904	438,2	850,8	758,5
Dons projets (y compris C2D)	56	46,3	45,3	58,2	58,2	65,6	64,5
Tirages nets sur emprunt obligataire	-10,5	-10,5	-10,5	442,4	40	0	0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	180,3	474,9	484	403,4	340	785,2	694,0
3- Banques Créatrices de monnaie	143,4	-163,7	-88,5	-40,6	-70,4	-330,2	-133,0
III- ERREURS ET OMISSIONS	-81,6	-72,9	-42,5	-49,5	-8,2	-19,8	0
IV- SOLDE GLOBAL	47,6	-43,9	28,9	483	-824,5	216,2	104,3
V- FINANCEMENT DU SOLDE	-47,6	43,9	-28,9	-483	824,5	-216,2	-104,3

Source : MINFI, * Provisoires

I.2.4.3. Commerce extérieur

En 2018, le déficit de la balance commerciale se creuse davantage et se situe à 1 292,8 milliards de FCFA, enregistrant ainsi une augmentation de 120,5 milliards de F CFA (+10,3%) par rapport à l'année 2017. Cette situation résulte d'une augmentation disproportionnée des importations par rapport aux exportations. En effet, les dépenses d'importations augmentent de 351 milliards de FCFA (+11,5%) pour se situer à 3 405,2 milliards de F CFA en 2018 ; tandis que les recettes d'exportations se chiffrent à 2 112,3 milliards de FCFA, soit une hausse de 230 milliards de FCFA (12,2%) par rapport à 2017.

Graphique 1.3: Evolution de la balance commerciale



Source : INS

L'évolution des importations est essentiellement imputable aux carburants et lubrifiants dont la facture en 2018 se chiffre à 473,4 milliards de FCFA contre 251,9 milliards de FCFA en 2017, soit une augmentation de 87,9%. Ces importations ont été effectuées par la Société Nationale de Raffinage (SONARA) pour approvisionner le marché local, du fait de son arrêt technique observé entre les mois d'Avril et Novembre 2018. La hausse des exportations est relative au gaz naturel liquéfié, nouveau produit d'exportation. A ce dernier, il faut ajouter le pétrole brut qui enregistre une hausse en valeur de 15,8% malgré une baisse des quantités exportées de 16,7% par rapport à l'année 2017. Cette situation découle de la hausse des cours mondiaux de pétrole qui, malgré la volatilité observée en 2018, sont restés en moyenne supérieurs à ceux pratiqués en 2017.

Le taux de couverture des importations par les exportations se situe à 62,0% contre 61,6% en 2017. Hors pétrole, le déficit de la balance commerciale est plus accentué et se chiffre à 1 982 milliards de FCFA soit une augmentation de 277 milliards de FCFA (+16,2%) par rapport à l'année précédente.

S'agissant de la répartition géographique des échanges, la Chine est le principal client du Cameroun en 2018 avec 22,2% des exportations. Elle est suivie par l'Italie (13,7%) ; les Pays Bas (8,4%) et la France (5,9%). Les produits exportés vers la Chine sont constitués essentiellement des huiles brutes de pétroles (71,6%) ; du bois brut (11,2%) et le gaz naturel liquéfié (10,4%). Concernant les importations, la Chine occupe également la première place avec un poids de 18,5%. Elle est suivie par la France (8,3%) ; le Nigéria (5,6%) et le Pays-Bas (4,8%). Les principaux produits importés de la Chine sont : les machines et appareils électriques (20%) ; des machines et appareils mécaniques (12,8%) ; des ouvrages en fonte fer ou acier (6,8%).

La structure des importations laisse entrevoir une prédominance des hydrocarbures (14,5 %), des poissons et crustacés (3,9 %), des céréales (10,1 % dont le riz (6,2 %), des machines et appareils mécaniques (9,7 %), des machines et appareils électriques (6,8 %), des véhicules automobiles ; tracteurs (6,8 %). Ces produits contribuent pour 51,7 % de la valeur des importations contre 55,0 % en 2016.

I.2.5. Secteur monétaire

Entre 2017 et 2018, les principaux agrégats monétaires du Cameroun se sont inscrits en hausse.

I.2.4.1. Evolution des contreparties de la masse monétaire (M2)

Les contreparties de la masse monétaire (M2) dans la zone CEMAC sont constituées principalement (i) des avoirs extérieurs nets (qui regroupe les avoirs extérieurs nets de la BEAC et position extérieure nette des établissements de crédit), et (ii) du crédit intérieur net (constitué des crédits à l'économie, et des créances nettes sur l'Etat).

Tableau 1.6 : Evolution des contreparties de la masse monétaire

	déc-16	déc-17	déc-18	Variation en % (2018/2017)
	<i>(Montant en milliards F CFA)</i>			
CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE	4 794,3	5 155,4	5 954,8	15,5
AVOIRS EXTERIEURS NETS	1 706,4	1 970,1	2 072,7	5,2
Avoirs extérieurs nets de la BEAC	1 105,8	1 321,8	1 477,2	11,8
Avoirs extérieurs nets des BCM et AIBE	600,6	648,3	595,5	-8,1
Engagements extérieurs	290,1	322,5	307,9	-4,5
Avoirs extérieurs	890,7	970,8	903,4	-6,9
CREDIT INTERIEUR	3 087,9	3 185,2	3 882,1	21,9
Créances nettes sur l'Etat	118,6	136,8	465,2	240,1
Crédit à l'économie	4 794,3	4 048,5	3 416,9	12,1

Source : BEAC

I.2.4.1.1. Avoirs extérieurs nets du système monétaire

En glissement annuel, les avoirs extérieurs nets du Cameroun se sont accrus (+ 5,2 %), se situant à 2 072,7 milliards en décembre 2018, contre 1 970,1 milliards un an plus tôt.

Ce redressement des avoirs extérieurs nets s'explique essentiellement par les appuis budgétaires obtenus de la Banque mondiale, de l'Agence Française de Développement, de l'Union Européenne et de la Banque Africaine de Développement, suite à la conclusion du Programme Economique et Financier 2017-2019 avec le FMI, couplés aux mesures de sauvegarde prises par le Gouvernement de la BEAC pour un meilleur contrôle des mouvements de devises dans la Zone CEMAC.

Au niveau de la Banque Centrale, les avoirs extérieurs nets ont enregistré une hausse de 11,8 %, passant de 1 321,9 milliards en décembre 2017 à 1 477,2 milliards en décembre 2018 (+ 155,4 milliards).

Les avoirs extérieurs nets des banques primaires ont diminué de 8,1%, avec un encours de 595,5 milliards à fin décembre 2018, contre 648,3 milliards un an plus tôt (- 52,8 milliards).

Le solde des avoirs du Cameroun en compte d'opérations a augmenté de 23,3 %, pour s'établir à 1 948,2 milliards à fin décembre 2018, contre 1 579,6 milliards en décembre 2017. Cette évolution s'explique principalement par les décaissements d'appuis budgétaires consentis à l'Etat du Cameroun par les bailleurs de fonds internationaux dans le cadre du Programme Economique et Financier 2017-2019 conclu avec le FMI, et les mesures prises par la BEAC comme indiqué plus haut.

Ainsi, le taux de couverture des engagements à vue par les avoirs extérieurs s'est conforté, passant de 71 % à fin décembre 2017, à 75,8 % à fin décembre 2018.

I.2.4.1.2. Crédit intérieur net

Le crédit intérieur a augmenté de 21,9 %, passant de 3 185,3 milliards en décembre 2017 à 3 882,1 milliards en décembre 2018 (+ 696,3 milliards). Cette progression est imputable à la hausse simultanée des crédits à l'économie et des créances nettes sur l'Etat.

a) Crédits à l'économie

Les crédits à l'économie ont enregistré une augmentation de 12,1 %, avec un encours de 3 416,9 milliards au 31 décembre 2018, contre 3 048,5 milliards à fin décembre 2017.

Cette évolution du crédit à l'économie s'explique en grande partie, par la hausse des engagements du secteur privé (+ 279,2 milliards) et des entreprises publiques (+ 96,6 milliards), avec notamment les financements obtenus par les entreprises sous-traitantes des travaux relatifs aux projets structurants.

Au 31 décembre 2018, l'analyse du stock de crédits à l'économie montre qu'une grande partie de ceux-ci sont à moyen terme, soit 36,9 % du total, contre 26,8 % et 4,6 % pour le court terme et le long terme respectivement. Ils sont principalement destinés au financement des entreprises du secteur privé non financier (SPNF). Par ailleurs pendant la même période, les créances brutes en souffrance représentent 21,9 % de l'encours total des crédits.

S'agissant de la répartition des crédits à l'économie par branche d'activité, il ressort que les branches « Production-distribution d'électricité-gaz-vapeur-eau », « Commerce gros et détail-restauration et hôtel » et « Industries extractives » ont connu les plus fortes variations entre décembre 2017 et décembre 2018, soit respectivement + 53,6 %, + 28 % et 19,4 %, alors que les crédits alloués aux « Industries manufacturières » et aux « Transports activités des auxiliaires de transport et télécommunication » n'ont crû respectivement que de 5,4 % et 3,2 % sur la même période. Par ailleurs, avec 21,5 % de l'encours des crédits alloués à fin décembre 2018, la branche « Commerce gros et détail-restauration et hôtels » est la première bénéficiaire des crédits, suivie des « Industries manufacturières » avec 17,8 % de l'encours global des crédits à la clientèle.

Pour ce qui est de l'évolution des crédits par secteur institutionnel bénéficiaire, il ressort une nette augmentation des crédits aux entreprises publiques, telles que la SONARA, la SODECOTON et CAMTEL, qui sont passés de 144,1 milliards à 251,9 milliards, soit + 74,8 %, tandis que les crédits aux entreprises individuelles, aux administrations publiques et aux administrations privées ont crû respectivement de 60,7 %, 19,2% et 9,1 %. Sur la même période, les crédits aux entreprises privées, aux particuliers et aux sociétés d'assurance ont respectivement augmenté de 11,9 %, 5,1 % et 3 %. Avec 65,1 % des crédits distribués, les entreprises privées restent les principaux bénéficiaires des crédits octroyés par les banques, suivies des particuliers (13,4 %), de l'Etat (8,9 %) et des entreprises publiques (7,3 %).

b) Créances nettes sur l'Etat

La position débitrice nette de l'Etat vis-à-vis du système bancaire est passée de 136,8 milliards à fin décembre 2017 à 465,2 milliards au 31 décembre 2018 (+328,4 milliards). De même, la Position Nette du Gouvernement (PNG) vis-à-vis du système bancaire a augmenté de 159,6 % passant de 195,9 à 508,3 milliards à fin décembre 2018.

A la BEAC, les créances consolidées sur le Trésor se sont élevées à 577,4 milliards au 31 décembre 2018. Elles n'ont pas évolué depuis la suppression, le 31 décembre 2017, du mécanisme d'avances statutaires et la consolidation de ce prêt en créance à long terme. De leur côté, les dépôts et encaisses du Trésor ont baissé de 17,2 %, pour s'établir à 536,5 milliards à fin décembre 2018, contre 648 milliards à fin décembre 2017. Ainsi, la position créditrice nette vis-à-vis de la BEAC s'est accrue à 40,9 milliards.

I.2.4.2. Composantes de la masse monétaire

La masse monétaire a enregistré une augmentation de 14,6 %, passant de 4 398,8 milliards en décembre 2017 à 5 043,1 milliards en décembre 2018 (+ 644,3 milliards).

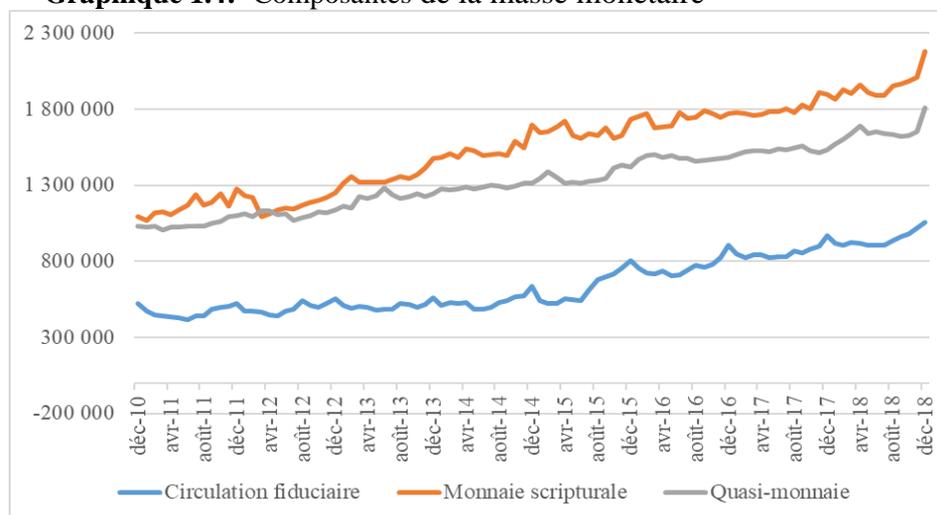
Du point de vue des composantes de M2, les dépôts bancaires et la circulation fiduciaire se sont inscrites en hausse, respectivement de 16,3 % et 9 %. Pour sa part, la liquidité bancaire a augmenté, le ratio des réserves des banques sur les dépôts passant de 22,3 % en décembre 2017 à 23,2 % en décembre 2018.

Tableau 1.7 : Evolution de la masse monétaire et de ses composantes

	<i>(en milliards F CFA)</i>			Variations (%)	
	Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2018	(2016/2015)	(2017/2016)
Masse monétaire (M2)	4 163,1	4 398,8	5 043,1	5,7	14,6
<i>Circulation fiduciaire</i>	<i>904,7</i>	<i>969,5</i>	<i>1 056,3</i>	<i>7,2</i>	<i>9,0</i>
<i>Monnaie scripturale</i>	<i>1 773,2</i>	<i>1 895,3</i>	<i>2 179,9</i>	<i>6,9</i>	<i>15,0</i>
<i>Quasi-monnaie</i>	<i>1 485,2</i>	<i>1 534,0</i>	<i>1 807,0</i>	<i>3,3</i>	<i>17,8</i>

Source : BEAC

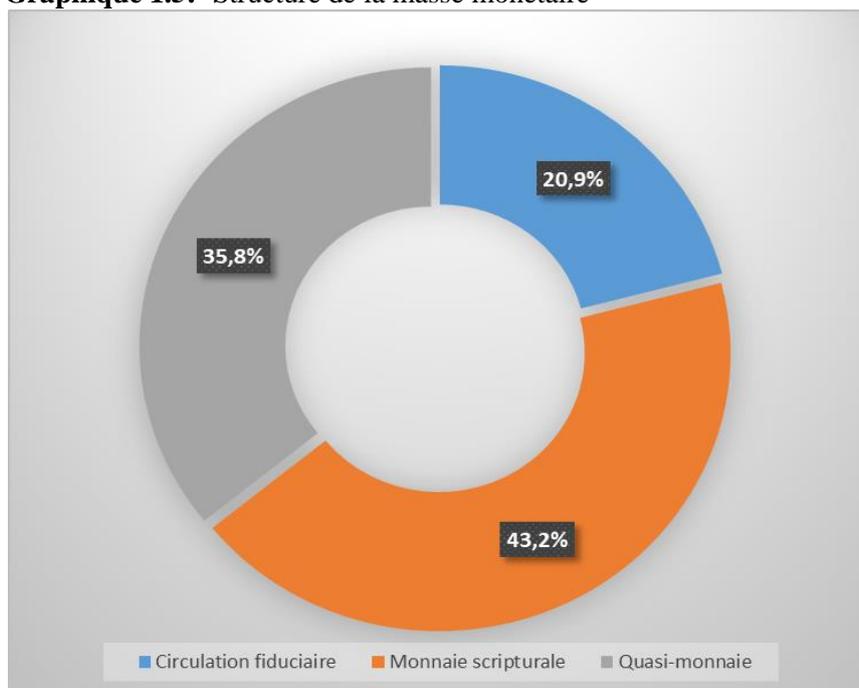
Graphique 1.4: Composantes de la masse monétaire



Source : BEAC

S'agissant de la structure de la masse monétaire, la part relative des dépôts dans la masse monétaire s'est inscrite à la hausse, passant de 78 à 79,1 % au cours de la période sous revue. En conséquence, celle de la monnaie fiduciaire a diminué, passant de 22 à 20,9 %.

Graphique 1.5: Structure de la masse monétaire



Source : BEAC

I.2.6. Réformes structurelles et institutionnelles

En 2018, le Gouvernement a réalisé des réformes structurelles dans les domaines des entreprises publiques, de la gestion des finances publiques et de l'amélioration du climat des affaires, en vue d'accroître la performance de son économie.

S'agissant des entreprises publiques, la restructuration de Cameroon Telecommunications (CAMTEL) s'est poursuivie, pour l'adapter à la concurrence. L'Etat qui est l'actionnaire unique de la société, l'a soutenue pour qu'elle investisse dans les infrastructures en vue d'une meilleure prise en charge des besoins dans le secteur des télécommunications. Ainsi, dans le cadre du programme «National Broadband Network (NBN)», CAMTEL a poursuivi : (i) la modernisation du réseau d'accès filaire, (ii) la construction du backbone national de transmission en fibre optique, (iii) le déploiement d'un câble sous-marin de 6 000 kilomètres baptisé South Atlantic International Link (SAIL) entre Kribi et Fortaleza au Brésil, dans le cadre d'un partenariat international. Par ailleurs, le Gouvernement a signé en mars 2018, avec les opérateurs privés de téléphonie mobile bénéficiaires de concession, des avenants à leurs conventions d'arrimage à la 4G.

Dans le secteur de l'eau, la réforme institutionnelle s'est traduite par la reprise en main du service d'alimentation en eau potable depuis le 2 mai 2018 par la société publique Cameroon Water Utilities (CAMWATER), au terme du contrat d'affermage de la Camerounaise des Eaux (CDE), chargée depuis 2008 de la production et de la distribution de l'eau potable en milieu urbain et péri urbain. Ainsi, en plus de ses anciennes missions d'investissement liées au développement, à la construction et à la réhabilitation des infrastructures, CAMWATER, dont le fonctionnement et les missions ont été réorganisés par le décret présidentiel n°2018/144 du 20 février 2018, prend désormais en charge la production et la commercialisation de l'eau potable.

En ce qui concerne la Cameroon Development Corporation (CDC), un plan de restructuration et de soutien a été adopté pour permettre à l'entreprise de surmonter les difficultés opérationnelles qu'elle connaît, du fait de l'insécurité à laquelle elle fait face dans certaines de ses zones d'implantation.

Dans le secteur de l'électricité et en vue de l'opérationnalisation de la Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL), l'Etat a signé le 27 avril 2018 avec cette société, une convention de concession de transport et une convention de concession de gestion du réseau de transport de l'électricité.

Pour ce qui est de la gestion des finances publiques, le Président de la République a pris deux importants décrets : (i) le décret N°2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ; (ii) le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics. Ces décrets ont pour principal objectif l'amélioration et le renforcement du cadre règlementaire de gestion des marchés publics.

Dans le cadre du processus d'amélioration et d'accélération de l'investissement public, le Premier Ministre a fixé les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public à travers le décret 2018/4950/PM du 21 juin 2018.

Enfin, l'amélioration du climat des affaires se poursuit à travers, entre autres, le renforcement du dialogue entre le secteur public et le secteur privé. A ce titre, le Gouvernement a mis en œuvre en 2017, 16 recommandations sur les 23 retenues dans le cadre des travaux du Cameroon Business Forum (CBF).

II. SYSTEME MONETAIRE

II.1. Politique monétaire de la BEAC

II.1.1. Cadre institutionnel

La politique monétaire de la BEAC est régie par un cadre institutionnel qui définit les modalités de sa conception et de sa mise en œuvre. C'est ainsi que la politique monétaire est mise en œuvre suivant une stratégie et une orientation bien précise.

II.1.2. Mise en œuvre de la politique monétaire

II.1.2.1. Orientations de la politique monétaire

En 2018, la politique monétaire de la BEAC a été conduite en tenant compte d'une conjoncture économique internationale et régionale difficile.

Au plan externe, l'activité économique mondiale a été moins dynamique que prévu, sous l'effet de la montée du protectionnisme commercial et du resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale américaine. Ainsi, le Fonds Monétaire International (FMI) a estimé la croissance économique mondiale à 3,7 %, en recul de 0,1 point par rapport à 2017. Cette décélération a été portée à la fois par les pays avancés (dont la croissance réelle est passée de 2,4 % à 2,3 %) et les pays émergents et en développement (dont le taux de croissance réelle s'est établi à 4,6 %, contre 4,7 % un an plus tôt).

Tirant profit d'un environnement international globalement favorable, la situation économique des pays de la CEMAC s'est timidement relancée en 2018, aussi bien au niveau de la croissance économique que des comptes macro-économiques, en dépit d'un certain nombre de vulnérabilités persistantes aux plans monétaire, financier et sécuritaire. La croissance économique de la CEMAC a été de 1,7 % en 2018, contre 0,2 % en 2017, entraînée par une progression sensible des activités du secteur pétrolier, conjuguée avec un maintien du rythme de progression des activités dans le secteur non pétrolier. En conséquence, la croissance du secteur pétrolier est devenue positive pour s'établir à 2,3 % en 2018, contre -3,7 % en 2017, tandis que celle du secteur non pétrolier est ressortie à 1,6 %, contre 1,4 % en 2017. Le taux d'inflation en moyenne annuelle est passé de +0,9 % à fin décembre 2017 à +2,1 % à la même période en 2018, après +1,4 % au 30 juin 2018. Cette évolution a résulté de la mise en œuvre des mesures d'élargissement de la base fiscale et d'accroissement des taxes prises par les gouvernements ainsi que par l'indexation des prix des carburants à la pompe dans certains pays. Les finances publiques et les comptes extérieurs courants se sont redressés en 2018, grâce à une mobilisation accrue des recettes budgétaires et la compression des dépenses publiques en cohérence avec les programmes d'ajustement structurel signés par quatre des six pays de la CEMAC avec le FMI. Les financements mobilisés dans le cadre de ces programmes ont complété les efforts de consolidation budgétaire des Etats et contribué plus généralement à la reconstitution des réserves de change et au redressement du taux de couverture extérieure de la monnaie, qui s'est situé à 61,4 % à fin décembre 2018.

Sur la base de toutes ces évolutions, d'une part, et dans un contexte marqué par la poursuite de l'implémentation des programmes économiques conclus en 2017 entre le FMI et la plupart des Etats de la CEMAC, d'autre part, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a maintenu une politique monétaire plus restrictive, caractérisée notamment par le maintien du principal taux directeur, le maintien des plafonds de refinancement des banques et la suppression des avances aux Trésors publics nationaux.

II.1.2.2. Mesures de politique monétaire

a) Fixation des objectifs monétaires et de crédit

La BEAC a mis en œuvre un nouveau cadre opérationnel de sa politique monétaire. Ce cadre comprend : (i) un dispositif de gestion du collatéral en termes de catégories d'actifs éligibles et de décotes associées ; (ii) des instruments et modalités d'intervention sur différentes maturités ; (iii) une méthodologie de fixation du sens et du volume d'intervention ; (iv) des réserves obligatoires ; et (v) un dispositif de collecte de données, d'analyse et d'animation du marché monétaire par la Banque Centrale. Ce nouveau cadre opérationnel est entré en vigueur de manière effective le lundi 11 juin 2018, avec le passage aux appels d'offres à taux multiple et au système de décotes applicables aux titres publics.

Conformément aux orientations fixées par l'organe de décision en matière de politique monétaire de la BEAC, on enregistre l'abandon des objectifs de refinancement au profit d'une limite sous régionale d'intervention de la Banque Centrale pour consacrer l'unicité de la politique monétaire. Cette limite sous-régionale sera un outil interne de pilotage des interventions de la Banque Centrale auprès du marché monétaire. S'agissant des objectifs monétaires et de crédit, ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2.1 : Objectifs monétaires et de crédit au 31 décembre 2018

AGREGATS	Valeur
Masse monétaire	
(Variations annuelles)	7,8 % - 9,8 %
Réalisations	14,7 %
Crédit à l'économie	
(Variations annuelles)	4,9 % - 6,9%
Réalisations	12,1 %
Taux de couverture de la monnaie (en %)	70,4 % - 72,4 %
Réalisations	75,8 %

Source : BEAC

b) Taux directeurs

Au cours de sa séance du 31 octobre 2018 à Yaoundé, le Comité de Politique Monétaire (CPM), tenant compte des perspectives macro-économiques favorables de la Sous-région, et en appui à sa soutenabilité extérieure, a décidé de :

- relever le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres à 2,95 % à 3,50 % ;
- relever le Taux de la facilité marginale de prêt de 4,70 % à 5,25 % ;
- maintenir inchangé le Taux de la facilité marginale de dépôt ;
- relever le Taux de pénalité aux banques pour le porter de 7,00 % à 7,55 % ;

- réviser le dispositif des réserves obligatoires, tout en maintenant inchangé le taux de rémunération des réserves.

Ces mesures viennent en soutien aux programmes économiques et financiers en cours d'exécution dans la sous-région.

Par ailleurs, au cours de la période considérée, le CPM a décidé de maintenir inchangés les taux d'intérêt sur placement des banques.

Encadré 2.1 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC

A. Taux du marché interbancaire (Niveau 1 du marché monétaire)

Les taux du marché interbancaire sont totalement libres et sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande, sans intervention de la BEAC.

B. Taux du compartiment des interventions de la BEAC (Niveau 2 du marché monétaire)

1. Interventions en faveur des établissements de crédit

1.1. Injections de liquidités

1.1.1. Sur le guichet « A » :

Les principaux taux sur le guichet « A » sont comme suit :

- le *taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO)* est fixé par le Comité de Politique Monétaire dans le cadre des opérations sur appels d'offres « à la française », en tenant compte de la conjoncture tant interne qu'externe.

Il constitue le principal taux directeur de la Banque. Résultant des forces du marché, le taux d'intérêt du marché interbancaire est un informateur des Pouvoirs Publics sur la situation monétaire et un guide pour l'action conjoncturelle. C'est la raison pour laquelle le coût de la monnaie centrale mise à la disposition du système bancaire devrait, dans la mesure du possible, tenir compte des taux pratiqués sur le compartiment interbancaire du marché monétaire ;

- le *taux d'intérêt des prises en pension (TIPP)* est égal au taux des appels d'offres majoré de 1,5 à 3 points de base ;
- le *taux de pénalité (TP)* est supporté par les établissements de crédit en cas de manquements graves à la réglementation bancaire, aux règles de distribution du crédit et, à titre exceptionnel, dans l'hypothèse d'un défaut de papier éligible ;
- le *taux d'intérêt sur les interventions ponctuelles (TISIP)* est inférieur au taux de pénalité (TP) et supérieur ou égal au taux d'intérêt sur les prises en pension (TIPP) ;
- le *taux d'intérêt sur les avances exceptionnelles garanties par la remise des certificats de placement* est égal au TIAO.

1.1.2. Sur le guichet « B » :

Le Guichet B est réservé au refinancement des crédits à moyen terme destinés à l'investissement productif. En raison du caractère irrévocable des crédits qui y sont mobilisés (la BEAC ne peut revenir sur les conditions de taux, de durée ou de refinancement), il se caractérise par une multitude de taux d'intérêt.

1.2. Ponctions de liquidités

Le Taux d'Intérêt sur les Placements (TISP) des établissements de crédit est fixé par le Comité de Politique Monétaire dans le cadre des opérations sur appels d'offres négatifs « à la française » en prenant en compte l'évolution des facteurs tant internes qu'externes de manière à limiter les sorties de capitaux sans pour autant créer une déprime au niveau des transactions interbancaires. Ce taux varie selon les échéances (7, 28 et 84 jours).

2. Taux des avances aux Trésors Nationaux

Depuis le Conseil d'Administration du 18 novembre 1998, les taux des avances aux Trésors sont manipulés dans les mêmes conditions que les taux des avances aux établissements de crédit. On distingue trois types de taux d'intérêt sur les concours aux Etats :

- le taux des avances aux Trésors à l'intérieur des avances statutaires, qui est égal au TIAO supporté par les banques ;
- le taux des avances en dépassement des plafonds statutaires (taux de pénalité aux Trésors) ;
- et, le taux d'intérêt applicable aux concours consolidés sur les Etats.

3. Conditions de banque

Depuis la réforme du 16 octobre 1990, la détermination des conditions de banque a été libéralisée. Le Conseil d'Administration de la BEAC du 19 mars 1997 oblige les établissements de crédit à publier leur taux de base bancaire et à afficher leur barème des conditions minimales et maximales applicables aux opérations avec la clientèle. La COBAC a été chargée de veiller au respect de cette décision et d'appliquer les sanctions disciplinaires à l'égard des établissements de crédit en infraction. Le but de cette mesure est d'accroître la concurrence bancaire et l'efficacité de l'intermédiation financière. Ainsi, les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs sont fixés librement par négociation entre les établissements de crédit et leurs clients. Jusqu'au 02 juillet 2008, les établissements de crédit étaient tenus de respecter les bornes constituées par le taux créditeur minimum (TCM) et le taux débiteur maximum (TDM).

Ces deux bornes étaient déterminées de la manière suivante :

- le TCM, fixé par le Comité de Politique Monétaire, s'appliquait aux petits épargnants qui sont définis comme étant les détenteurs des livrets d'un montant inférieur ou égal à 5 millions de francs CFA ;
- le TDM, qui s'appliquait à tous les établissements de crédit éligibles aux concours de la BEAC, était égal au taux de pénalité plus une marge fixe établie par le Conseil d'Administration du 24 novembre 1995.

Au cours de la réunion ordinaire du 02 juillet 2008, le Comité de Politique Monétaire de la BEAC a décidé de la suppression du Taux Débiteur Maximum et du maintien du Taux Créditeur Minimum, avec une réduction de 100 points de base.

Source : BEAC

c) Concours de la BEAC aux Trésors Nationaux

Conformément à la décision de mettre un terme aux avances statutaires et de consolider l'encours global de ces avances en dette à long terme de l'Etat au 31 décembre 2017, les engagements du Trésor vis-à-vis de la BEAC se sont stabilisés à 577 milliards en 2018. Par ailleurs, le Comité de Politique Monétaire, réuni en session ordinaire le 21 mars 2018, a décidé de l'abandon de la norme limitant les créances de la BEAC adossées à des effets et valeurs émis ou garantis par les Trésors Publics à 35 % des recettes budgétaires de l'exercice écoulé.

Encadré 2.2 : Modalités d'application des réserves obligatoires

Le calcul et la rémunération des réserves obligatoires s'effectuent selon les modalités résumées ci-après :

I. Calcul des réserves obligatoires

L'assiette des réserves obligatoires minimales comprend :

1) Assiette des réserves obligatoires

- a- les dépôts à vue, à savoir les soldes créditeurs des comptes créditeurs à vue (résidents et non-résidents) ;
- b - les dépôts à terme et d'épargne, à savoir :
 - les comptes de dépôts à régime spécial ;
 - les comptes de dépôts à terme (résidents et non-résidents) : cette rubrique comprend les comptes de dépôts à terme.

Les chiffres de dépôts à prendre en compte pour le calcul du niveau réglementaire des réserves obligatoires sont ceux relatifs aux encours des dépôts aux dates des 10, 20 et 30 (ou 31) du mois de référence.

2) Coefficient des réserves obligatoires

Le Comité de Politique Monétaire a décidé en 2016 d'abandonner l'ancien dispositif, qui fixait des coefficients par groupe de pays, en tenant compte de la situation globale de liquidité du pays.

Dans le nouveau dispositif, le CPM fixe, respectivement pour les exigibilités à vue et à terme, un seuil à partir duquel les réserves obligatoires sont calculées. Le niveau des réserves obligatoires à constituer pour chaque établissement de crédit est calculé sur la base de l'assiette déterminée à partir des déclarations décennales des exigibilités du mois précédent la période de déclaration. Il s'obtient en appliquant les coefficients de réserves obligatoires en vigueur aux tranches respectives de l'assiette des exigibilités à vue et à terme supérieures au seuil fixé par le CPM.

En date du 21 mars 2018, la tranche d'exonération a été supprimée et les niveaux des coefficients de réserves obligatoires ont été uniformisés et fixés comme suit :

- Coefficient applicable aux exigibilités à vue : 7 % ;
- Coefficient applicable aux exigibilités à terme : 4,5 %.

II. Rémunération des réserves obligatoires et régime des sanctions

1) Rémunération des réserves obligatoires

Le Gouverneur de la BEAC avait reçu délégation de pouvoir fixer et modifier le taux de rémunération des réserves obligatoires dans les mêmes conditions que les taux d'intervention de la Banque, mais ce pouvoir incombe désormais au Comité de Politique Monétaire depuis sa création en 2007.

2) Contrôle des déclarations des banques

L'Institut d'Emission doit aussi pouvoir s'assurer que les dépôts déclarés par les établissements de crédit sont exacts. Pour cela, deux types de contrôles sont mis en œuvre :

- *les contrôles sur pièces*, pour le rapprochement des déclarations avec les situations mensuelles des banques ;
- *les contrôles sur place*, effectués périodiquement et de manière inopinée, à l'initiative de la BEAC (Service du Marché Monétaire) et/ou la COBAC.

3) Régime des sanctions

Des sanctions pécuniaires peuvent être appliquées aux banques dont le niveau des réserves obligatoires est insuffisant ou qui déclarent tardivement ou de manière erronée l'encours de leurs dépôts.

Source : BEAC

II.2. Evolution du marché monétaire

En 2018, l'activité du marché monétaire s'est caractérisée par le démarrage effectif des appels d'offres hebdomadaires sous régionaux à taux multiples, le renchérissement du coût de la liquidité Banque Centrale avec un important recours des établissements de crédit à la facilité marginale de prêt et la mise en place d'un corridor autour du TIAO pour le pilotage du taux interbancaire moyen pondéré à 7 jours conformément au nouveau cadre de conduite de la politique monétaire. S'agissant des injections de liquidités, elles sont restées faibles jusqu'au mois de juin, avant de monter progressivement jusqu'en fin d'année.

II.2.1. Evolution des interventions de la BEAC

II.2.1.1. Injections de liquidités (Guichets A et B)

Impulsées par le nouveau mode opérationnel de la politique monétaire de la BEAC, les opérations d'injections de liquidités dans le cadre du nouveau processus de refinancement en faveur des établissements de crédit ont pris effet au cours de la période examinée et se sont situées à 3 022 009 millions de FCFA. Les avances au titre de l'opération principale d'injection de liquidités ont constitué la majeure partie des interventions d'injection de liquidités de la BEAC. Lesdits concours se résument de la manière suivante :

- 1 430 007 millions de FCFA en Appels d'offres positifs à 7 jours ;
- 1 000 599 millions de FCFA en Opération principale d'injection de liquidité ;
- 589 577 millions de FCFA en Facilité marginale de prêt à 24 heures ;
- 1 826 millions de FCFA en Prise en pension.

Tableau 2.2 : Injections de liquidités

Montants en millions de FCFA – (Situation de fin de mois)									
	INJECTIONS DE LIQUIDITE EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT							GUICH ET B	TOTAL GENERAL DES INTERVENTI ONS
	GUICHET A						TOTAL		
	Appels d'offre de 7 jours	Pensions de 2 à 7 jours	Opérations principales d'injection de liquidité	Facilité de prêt marginal	Avances intra journalière				
Janv.18	343 380	63	0	0	0	343 443	0	343 443	
Fev-Mai 18	1 086 627	1 763	0	0	0	1 088 390	0	1 088 390	
Juin-oct 18			635 466	152 561	0	788 027	0	788 027	
Nov. 18			229 266	314 000	0	543 266	0	543 266	
Déc. 18			135 907	123 016	0	258 923	0	258 923	

Source : BEAC

II.2.1.1. Ponction de liquidités

Au cours de la période sous revue, le marché monétaire n'a enregistré aucune opération de ponction de liquidités (facilité marginale de dépôt à 24 h, opération de réglage fin...).

II.2.2. Marché interbancaire

Au cours de l'année 2018, le compartiment interbancaire a enregistré un regain d'activités, le montant total des transactions atteignant 630 milliards contre 309 milliards en 2017.

Ces opérations à caractère national et sous régional ont été pratiquées avec des taux d'intérêt compris entre 2,75 % et 6 %, pour des durées comprises entre un jour et un an.

S'agissant du Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP), il s'est inscrit en hausse en 2018, s'établissant globalement entre 4 et 6 % contre 3,30 %, 3,06 % et 4,29 % respectivement pour les transactions à une semaine, deux semaines et un mois en 2017.

III. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER

III.1. Activité des établissements de crédit et de microfinance

III.1.1. Situation des banques

III.1.1.1. Activité des banques²

Au 31 décembre 2018, Afriland First Bank, SGC, BICEC et SCB restent les banques les plus importantes du système bancaire national en termes d'activité. En effet, à cette date, ces quatre établissements totalisent 56,1 % du total de bilan consolidé du système bancaire, 59,4 % du total des crédits, et 58,5 % des dépôts de la clientèle.

L'évolution de l'activité des banques est retracée à partir de leurs bilans, hors-bilan et comptes de résultat consolidés des exercices 2017 et 2018.

III.1.1.1.1. Situation bilancielle

Entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 le total de bilan des banques a augmenté de 10,2 % en dépit de la crise sécuritaire que traverse le pays. A l'actif, cet accroissement résulte en grande partie de la hausse des opérations diverses (+19,8 %), des opérations de trésorerie et interbancaires (+18,9 %), et des opérations avec la clientèle (+7,0 %). Au passif, il s'explique par l'augmentation des capitaux permanents (+14,8 %), des opérations diverses (+14,4 %), et des Opérations avec la clientèle (+10,7 %).

Tableau 3.1 : Evolution du bilan consolidé des banques

ACTIF	(en milliards F CFA)			(en millions F CFA)
	2017	2018	Variation en %	Variation en volume
Sommes déductibles des capitaux permanents	124,9	125,5	0,5	0,6
Valeurs immobilisées	444,2	444,6	0,1	0,3
<i>dont Immobilisations financières</i>	<i>271,0</i>	<i>241,0</i>	<i>-11,1</i>	<i>-30,0</i>
Opérations avec la clientèle	2 989,7	3 199,6	7,0	209,9
Crédits à long terme	114,8	107,0	-6,8	-7,8
Crédits à moyen terme	1 332,6	1 436,2	7,8	103,6
Crédits à court terme	1 010,1	1 094,8	8,4	84,7
Créances nettes en souffrances	79,5	127,9	60,8	48,4
Comptes débiteurs de la clientèle	378,7	389,0	2,7	10,3
Autres sommes dues par la clientèle	8,7	7,8	-10,7	-0,9
Valeurs non imputées	40,7	8,2	-79,9	-32,5
Créances rattachées	24,6	28,7	16,8	4,1
Opérations diverses	155,6	186,4	19,8	30,8
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 593,2	1 893,7	18,9	300,6
<i>Dont titres de placement et de transaction</i>	<i>439,5</i>	<i>597,2</i>	<i>35,9</i>	<i>157,7</i>
Total du bilan actif	5 307,6	5 849,8	10,2	542,2

² Au 31 décembre 2018, les 15 banques en activité au Cameroun étaient : BICEC, CCA-BANK, SCB, Société Générale Cameroun, Standard Chartered Bank, Afriland First Bank, CBC, CITIBANK, ECOBANK, UBC, NFC-BANK, UBA, BAC et BGFI Bank et BC-PME.

PASSIF	(en milliards F CFA)		(en millions F CFA)	
	2017	2018	Variation en %	Variation en volume
Capitaux permanents	564,9	648,7	14,8	83,8
<i>dont fonds propres</i>	434,7	515,6	18,6	80,9
Opérations avec la clientèle	4 028,8	4 461,1	10,7	432,3
Comptes de dépôts à régime spécial	305,9	342,9	12,1	37,0
Comptes de dépôts à terme	595,1	614,7	3,3	19,7
Comptes créditeurs à vue	2 883,9	3 215,5	11,5	331,7
Autres comptes créditeurs	228,1	270,0	18,4	41,9
Dettes rattachées	15,9	18,0	12,9	2,1
Opérations diverses	228,1	260,8	14,4	32,8
Opérations de trésorerie et interbancaires	485,9	479,2	-1,4	-6,7
Total du bilan passif	5 307,6	5 849,8	10,2	542,2

Source : CERBER

Au cours de la période sous revue, et contrairement à l'évolution observée en 2017, les titres inscrits à l'actif des banques commerciales ont augmenté de 35,9 %, passant de 439,5 à 597,2 milliards.

S'agissant des opérations avec la clientèle, elles sont passées de 2 989,7 à 3 199,6 milliards, soit une hausse de 7,0 %. Elles se sont caractérisées par la forte hausse des créances nettes en souffrance (+60,8 %), une progression significative des crédits à court terme (8,4 %) et des crédits à moyen terme (7,8 %), contre une baisse des crédits à long terme (-6,8 %), des autres sommes dues par la clientèle (-10,7 %), et une forte chute des valeurs non imputées (-79,9 %).

Au passif, l'assise financière des banques s'est encore une fois améliorée sous une approche strictement comptable, avec une augmentation de 18,6 % des fonds propres, soit une progression de 80,9 milliards en valeur.

III.1.1.1.2. Hors-bilan

Entre 2017 et 2018, la plupart des postes du hors-bilan ont connu des augmentations significatives. Ainsi, les autres engagements ont augmenté de 66,9 %, soit une progression de 705,5 milliards en valeur absolue. Cette hausse est davantage liée à l'augmentation des engagements reçus de l'Etat et des organismes spécialisés qui ont plus que doublé (+140,7 %) au cours de la période.

Les opérations en devises ont enregistré une hausse de 24,9 % passant de 110,1 à 137,5 milliards. Les opérations avec les correspondants ont également augmenté de 23,1 %, passant de 675,1 à 831,4 milliards. Les opérations avec la clientèle quant à elles ont baissé de 0,6 %, revenant de 3 833,1 milliards en 2017 à 3 809,4 milliards en 2018.

Tableau 3.2 : Hors-bilan consolidé des banques

(en milliards F CFA)				
Libellé poste	2017	2018	Glissement annuel en %	Glissement annuel en volume
Opérations avec les correspondants	675,1	831,4	23,1	156,2
Engagements sur ordre des correspondants	267,1	285,5	6,9	18,4
Engagements reçus des correspondants	408,1	545,9	33,8	137,9
Opérations avec la clientèle	3833,1	3 809,4	-0,6	-23,7
Engagements sur ordre de la clientèle	1279,6	1 217,1	-4,9	-62,5
engagements reçus de la clientèle	2553,5	2 592,3	1,5	38,9
Gages	433,2	461,8	6,6	28,6
Avals et cautions reçues de la clientèle	606,8	560,1	-7,7	-46,7
Valeurs gérées pour compte de la clientèle	105,8	108,7	2,8	2,9
Autres garanties reçues de la clientèle	746,4	d763,3	2,3	16,9
Engagements de crédit-bail	76,1	78,8	3,6	2,7
Redevances de crédit-bail restant à courir	7,4	6,3	-15,5	-1,2
Engagements reçus de la clientèle	65,3	69,7	6,8	4,5
Engagements de crédit-bail donnés à la clientèle	3,3	2,4	-27,7	-0,9
Comptes de régularisation	0,1	0,4	338,8	0,3
Opérations en devises	110,1	137,5	24,9	27,4
Opérations de change au comptant	14,8	8,9	-39,5	-5,8
Opérations de change à terme	95,1	128,2	34,7	33,0
Prêts et emprunts en devises	0,0	0,0	-	0,0
Report/déport	0,0	0,1	197,4	0,1
Compte d'ajustement sur devises	0,2	0,3	106,0	0,2
Autres engagements	1053,9	1 759,4	66,9	705,5
Engagements du marché monétaire	114,4	46,2	-59,6	-68,1
Opérations sur titres	0,0	0,0	-	0,0
Engagements reçus de l'Etat et des organismes spécialisés	65,5	157,6	140,7	92,2
Engagements douteux	377,4	440,5	16,7	63,1
Différés ordinateur	496,7	1 115,0	124,5	618,3

Source : CERBER

III.1.1.1.3. Compte de résultat

Le Produit Net Bancaire (PNB) a connu une augmentation de 10,6 % en 2018, contre 7,0 % en 2017. Cette augmentation est imputable aux améliorations notées au niveau des marges sur opérations clientèle (6,8 %), des marges sur opérations de crédit-bail et location simple (16,0 %), et des marges sur opérations diverses (25,2 %).

En revanche, entre ces deux exercices les marges sur opérations de trésorerie et les marges sur opérations financières se sont contractées respectivement de 93,5 % et de 0,2 %.

Le coût des risques bancaires a très significativement augmenté par rapport à l'année précédente. En effet, les dotations aux provisions sont passées de 97,6 milliards en 2017 à 145,5 milliards en 2018, soit une hausse de 49,1 %.

Suite à la combinaison des facteurs susvisés, le résultat net des banques a augmenté de 33,6 %, passant de 71,5 milliards en 2017 à 95,5 milliards en 2018.

Tableau 3.3 : Evolution du compte de résultat consolidé des banques

	<i>(en milliards F CFA)</i>			
	2017	2018	Variation en %	Variation en volume
Marges sur opérations de trésorerie	-4,3	-0,3	-93,5	4,0
Produits sur opérations de trésorerie	6,5	9,1	40,0	2,6
Charges sur opérations de trésorerie	10,8	9,4	-13,3	-1,4
Marges sur opérations financières	33,8	33,7	-0,2	-0,1
Produit des ressources permanentes	37,3	37,2	-0,5	-0,2
Intérêts sur ressources permanentes	3,5	3,4	-3,0	-0,1
Marges sur opérations clientèle	178,2	190,3	6,8	12,1
Produits des opérations avec la clientèle	229,2	251,1	9,6	21,9
Charges des opérations avec la clientèle	51,0	60,8	19,3	9,8
Marges sur opérations de crédit-bail et location simple	5,5	6,4	16,0	0,9
Produits des opérations de crédit-bail et location simple	42,3	44,3	4,6	1,9
Charges sur opérations de crédit-bail et location simple	36,8	37,9	2,9	1,1
Marge sur opérations diverses	144,0	180,2	25,2	36,3
Produits des opérations diverses	1 174,9	1 307,5	11,3	132,6
Charges sur opérations diverses	1 030,9	1 127,3	9,3	96,4
Produit Net Bancaire	357,1	395,1	10,6	38,0
Résultat Brut d'Exploitation	159,1	196,6	23,6	37,5
Dotations aux provisions	97,6	145,5	49,1	47,9
Pertes sur créances irrécouvrables	-2,0	-6,2	218,2	-4,3
Résultat courant	104,7	96,3	-8,1	-8,5
Résultat exceptionnel	-8,2	0,8	-109,8	9,1
Résultat intermédiaire	100,9	97,1	-3,8	-3,8
Impôt sur le résultat	29,3	33,9	15,4	4,5
Résultat net	71,5	95,5	33,6	24,0

Source : CERBER

Au final, les principaux indicateurs d'activité des banques en activité au Cameroun à fin décembre 2018 sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 3.4 : Indicateurs d'activité des banques en 2018

Banques	<i>(en milliards F CFA)</i>				
	Capital social	Résultat net	Total bilan	Dépôts	Crédits
BICEC	12,0	-19,0	721,3	589,3	436,5
SCB	10,5	13,5	638,1	532,1	328,8
SGC	12,5	24,5	894,3	700,2	612,8
STD BK	10,0	4,3	236,1	192,8	80,5
AFBK	20,0	4,9	1 029,5	790,0	522,0
CBC	12,0	2,4	335,2	225,9	252,5
CITIBANK	10,0	10,2	151,2	100,6	78,4
ECOBANK	10,0	12,9	477,1	375,2	218,4
UBC	20,0	0,5	96,1	44,1	5,3
NFC-BANK	6,1	3,3	102,5	85,4	59,7
UBA	10,0	20,6	334,6	248,2	124,3
BAC	35,6	7,0	264,6	173,8	160,2
BGFIBANK	10,0	8,0	316,0	195,1	225,6
BC-PME	20,0	-1,2	21,1	7,0	10,9
CCA BANK	10,0	3,6	232,1	201,3	83,6
TOTAL	208,8	95,5	5 849,8	4 461,1	3 199,6

Source : CERBER

III.1.1.1.4. Situation au regard du dispositif prudentiel

Au plan prudentiel, d'après les informations déclarées par les 15 banques en activité au

Cameroun au 31 décembre 2018 :

- 14 banques ont été en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum ;
- en matière de solvabilité, 10 banques ont extériorisé un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 % ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 10 banques ont présenté un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % ;
- pour ce qui est du rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois ont été supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 14 banques ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 09 banques sont parvenues à financer à hauteur de 50 % au moins (seuil réglementaire) leurs emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes ;
- 13 banques ont maintenu la somme des engagements sur leurs actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur leur personnel en-dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets.

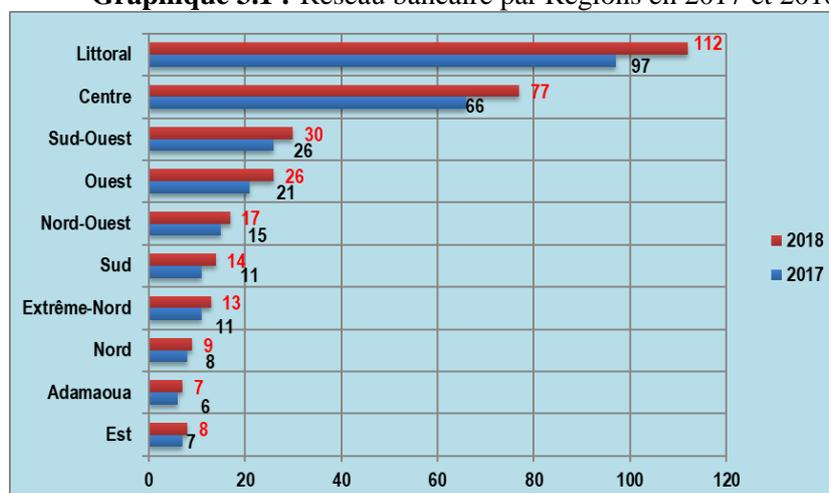
III.1.1.2. Réseau bancaire et indicateurs de bancarisation

III.1.1.2.1. Agences et guichets

En raison du passage du statut de CCA d'établissement de microfinance à banque, le réseau bancaire s'est davantage étendu en 2018. Le nombre d'agences est passé de 268 à 313, soit une augmentation de 16,8 %.

Sur le plan de la couverture géographique du territoire, les régions du Centre et du Littoral abritent le plus grand nombre d'agences en 2018, avec 77 et 112 points de vente respectivement, soit 60,4 % du total. Les régions du Sud-Ouest et de l'Ouest totalisent respectivement 30 et 26 agences, tandis que celle du Nord-Ouest compte 17 agences, et celles de l'Extrême-Nord et du Sud comptabilisent respectivement 13 et 14 agences. Les régions les moins loties sont celles de l'Adamaoua (7 agences), de l'Est (8 agences) et du Nord (9 agences).

Graphique 3.1 : Réseau bancaire par Régions en 2017 et 2018



Source : Etats CERBER

III.1.1.2.2. Taux de bancarisation

A travers la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF, le Conseil National du Crédit calcule une série d'indicateurs de bancarisation, notamment les taux de bancarisation de la population active et de la population adulte, et la densité du réseau bancaire.

Le taux de bancarisation est le rapport entre le nombre d'individus disposant d'un compte bancaire (les individus titulaires de plus d'un compte étant comptabilisés une fois), et la population (population totale, population adulte, population active, etc.).

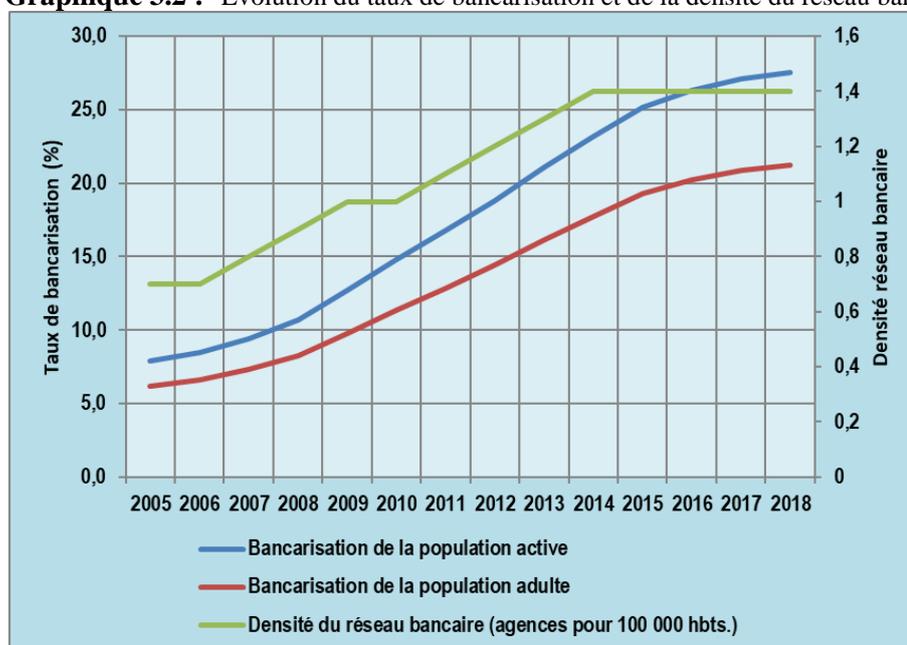
La densité du réseau bancaire, quant à elle, est le nombre d'agences d'établissements bancaires pour 100 000 habitants.

Afin de tenir compte du contexte camerounais, la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF du Conseil National du Crédit calcule ces indicateurs au *sens strict* (en se limitant aux comptes bancaires) et *au sens large* (en intégrant les comptes tenus par les établissements financiers, la CAMPOST et les EMF).

C'est ainsi qu'à partir des données télé-déclarées par tous les établissements de crédit, la totalité des établissements de microfinance de deuxième et troisième catégories, ainsi que quelques établissements de première catégorie, le Conseil National du Crédit a pu reconstituer une série de ces indicateurs de bancarisation de la population.

D'après ces données, bien que restant encore faible, le taux de bancarisation de la population camerounaise au sens strict a connu une évolution croissante de 2005 à 2018 comme l'illustre le graphique 3.2 ci-dessous.

Graphique 3.2 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens strict



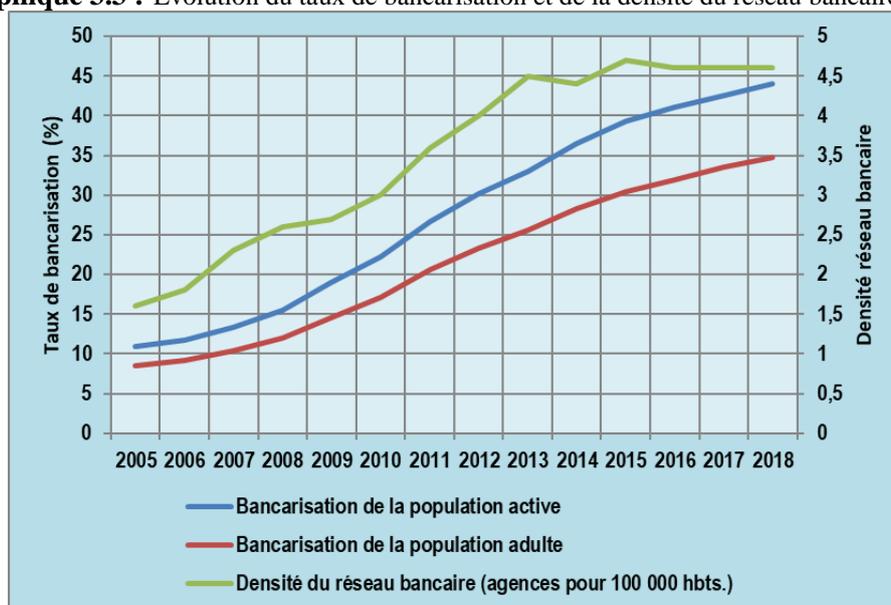
Source : CNC

En effet, en 2005, le taux de bancarisation au sens strict de la population active était de 7,9 % tandis que celui de la population adulte était de 6,2 %. En quatorze ans, ces taux ont plus que triplé, atteignant ainsi respectivement 27,9 % et 21,3 % en 2018. La densité du réseau

bancaire est également passée du simple au double au cours de la même période (de 0,7 agence pour 100 000 habitants en 2005 à 1,4 agence pour 100 000 habitants en 2018).

Au sens large, ces indicateurs ont également évolué de façon croissante au cours des quatorze dernières années. Traduisant la réalité du système financier camerounais où les établissements de microfinance occupent une place importante, les taux de bancarisation au sens large affichent des valeurs nettement plus importantes que celles des taux de bancarisation au sens strict.

Graphique 3.3 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens large



Source : CNC

En effet, le taux de bancarisation au sens large de la population active est passé de 10,9 % en 2005 à 44,0 % en 2018, soit une progression de 2,4 points en moyenne par an. Le taux de bancarisation au sens large de la population adulte est quant à lui passé de 8,5 % en 2005 à 34,7 % en 2018, soit un rythme de croissance annuelle moyenne de 1,9 point.

La densité du réseau bancaire au sens large pour sa part a connu une croissance significative de 2005 à 2013, passant de 1,6 agence à 4,5 agences pour 100 000 habitants, avant de décroître en 2014. La baisse de cet indicateur en 2014 s'explique essentiellement par la mise en œuvre des mesures d'assainissement du secteur de la microfinance prises par les autorités compétentes, ayant eu pour effet de ramener le nombre d'Établissements de Microfinance agréés en activité au Cameroun de 495 en 2010 à 408 établissements en 2014. A partir de 2015, le dynamisme du secteur et la politique d'expansion des établissements de crédit et de microfinance a permis de renforcer la densité du réseau qui se situe désormais à 4,6 agences en moyenne pour 100 000 habitants.

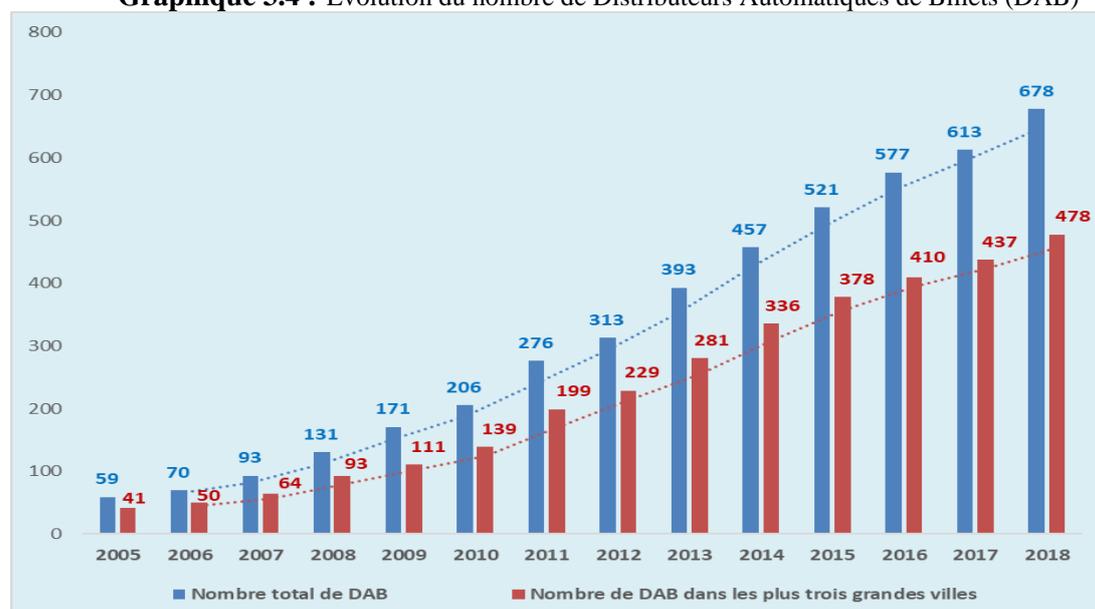
Tableau 3.5 : Taux de bancarisation et densité du réseau bancaire

Bancarisation au sens strict (Banques uniquement)			
	Bancarisation de la population active (%)	Bancarisation de la population adulte (%)	Densité du réseau bancaire (Nombre d'agences pour 100 000 habitants)
2011	16,8	12,9	1,1
2012	18,8	14,4	1,2
2013	21,1	16,2	1,3
2014	23,1	17,7	1,4
2015	25,2	19,3	1,4
2016	26,3	20,2	1,4
2017	27,1	20,9	1,4
2018	27,5	21,3	1,4
Bancarisation au sens large (Banques, établissements financiers, CAMPOST, établissements de microfinance)			
	Bancarisation de la population active (%)	Bancarisation de la population adulte (%)	Densité du réseau bancaire (Nombre d'agences pour 100 000 habitants)
2011	26,74	20,6	3,6
2012	30,16	23,35	4
2013	32,99	25,61	4,5
2014	36,45	28,24	4,4
2015	39,27	30,41	4,7
2016	41,08	31,87	4,6
2017	42,54	33,49	4,6
2018	43,99	34,71	4,6

Source : CNC

III.1.1.2.3. Distributeurs automatiques de billets

Les établissements bancaires ont continué d'accroître de façon significative leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), dans le but de moderniser et d'améliorer la qualité des services à la clientèle. Le nombre de DAB est passé de 613 en 2017 à 678 en 2018, soit un accroissement de 10,6 %, en raison notamment du changement de statut de CCA d'établissement de microfinance à banque. Les villes de Yaoundé, Douala et Bafoussam concentrent à elles seules 70,5 % de ces DAB.

Graphique 3.4 : Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)

Source : CNC, déclarations des banques

III.1.1.2.4. Monnaie électronique

La monnaie électronique est définie dans la CEMAC comme une valeur monétaire stockée sur un support sous forme électronique contre remise de fonds de valeur égale, qui peut être utilisée pour effectuer des paiements à des personnes autres que l'émetteur, sans faire intervenir des comptes bancaires dans la transaction.

La définition de la monnaie électronique fait aussi ressortir la notion d'instrument de paiement électronique, c'est-à-dire le moyen par lequel le porteur (détenteur des unités de compte de monnaie électronique) accède à la monnaie électronique en vue de son utilisation. Ces instruments sont la carte prépayée et le téléphone portable. Dans ce dernier cas, on parlera du Mobile Money.

En 2018, le dispositif réglementaire encadrant l'activité s'articulait autour de :

- un Règlement n° 01/11-CEMAC/UMAC/CM du 18 septembre 2011, fixant les conditions d'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique, ainsi que les rôles des Autorités de Régulations ;
- une Instruction n° 01_GR du 31 octobre 2011 du Gouverneur de la BEAC, relative à la surveillance des systèmes de paiement par monnaie électronique avec, en annexe, un cadre référentiel recensant les éléments permettant à la BEAC d'assurer sa mission de surveillance de l'activité ;
- l'Instruction du Gouverneur n° 02/GR/UMAC du 07 mai 2014 relative à la mise en place du multibanking dans le cadre de l'activité d'émission de la monnaie électronique.

Au Cameroun, le *Mobile Money* a continué de connaître un développement remarquable en 2018, en termes de volume et de valeur des transactions. En effet, selon les données collectées auprès des opérateurs agréés (MTN, ORANGE, UBA (NEXTTEL), et SG Cameroun (YUP)), la valeur des transactions Mobile Money a presque doublé entre 2017 et 2018, passant de 3 447,8 milliards à 6 469,6 milliards, soit une progression de 87,6 %. Le nombre de transactions a suivi la même tendance au cours de la même période, avec un taux de croissance de 86,6 %.

En revanche, le nombre de comptes Mobile Money créés a baissé par rapport au nombre observé en 2017, soit un recul de 3,4 %, tandis que le nombre de comptes actifs (ayant connu un mouvement au cours des six derniers mois) a plutôt augmenté (+43,9 %). Le taux d'activité des comptes Mobile Money s'est également amélioré, passant de 54,4 % en 2017 à 81,0 % en 2018, traduisant ainsi une adhésion de plus en plus accrue du public aux services Mobile Money.

S'agissant des infrastructures, le nombre de points de vente *Mobile Money* fonctionnels est également en augmentation régulière, atteignant 50 352 points de vente en 2018 contre 36 363 en 2017.

Au niveau de la sous-région CEMAC, on dénombrait 53 303 distributeurs de service de monnaie électronique au 31 décembre 2018, contre 39 731 à la fin de l'année 2017. Par ailleurs, le nombre de porte-monnaie électronique a légèrement évolué. Il est passé de 16 millions d'inscrits à la fin de l'année 2017 à 17,8 millions en décembre 2018. Le taux d'actifs,

c'est-à-dire, les clients qui ont utilisé leur instrument de monnaie électronique au cours des 30 derniers jours est passé de 28% en 2017 à 38% en 2018.

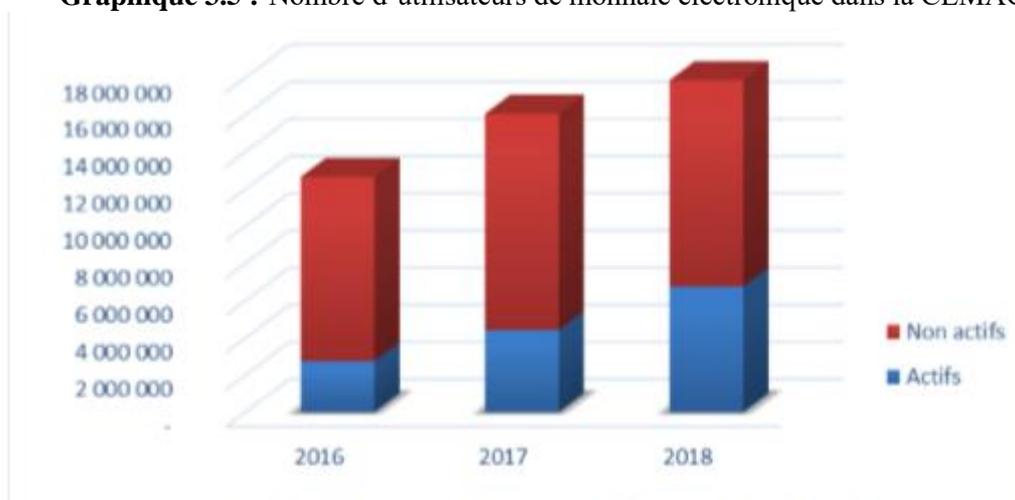
Tableau 3.6 : Statistiques du Mobile Money au Cameroun

	2016	2017	2018	Variation en volume (2018-2017)	Variation en %
Nombre de comptes Mobile Money créés	3 839 131	6 398 964	6 182 207	-216 757	-3,4
Nombre de comptes Mobile Money actifs	1 451 326	3 479 952	5 008 112	1 528 160	43,9
Nombre de points de services Mobile Money créés	36 044	82 566	117 513	34 947	42,3
Nombre de points de services Mobile Money fonctionnels	10 454	36 363	50 352	13 989	38,5
Valeur des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année (en millions F CFA)	870 011	3 447 833	6 469 563	3 021 729	87,6
Nombre des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année	84 030 605	308 111 616	574 795 599	266 683 983	86,6
Encours des comptes Mobile Money actifs (en millions F CFA)*	22 354	53 129	90 887	37 758	71,1

*Solde des crédits des comptes Mobile Money.

Source : CNC, déclarations MTN, ORANGE, NEXTTEL et YUP

Graphique 3.5 : Nombre d'utilisateurs de monnaie électronique dans la CEMAC



Source : BEAC, DSMP

III.1.1.3. Effectif du personnel des banques

L'effectif du personnel des banques dénombré est de 4 884 employés en 2018 contre 4 315 en 2017, soit une hausse de 13,2 %. Cet effectif est constitué de 34 cadres expatriés, 1 251 cadres nationaux et 3 440 autres employés nationaux.

Tableau 3.7 : Effectif du personnel des banques

Nature de l'information	2017	2018	Variation en volume	Variation en %
Cadres expatriés	42	34	-8	-19,0
Autre personnel expatrié	3	2	-1	-33,3
Total personnel expatrié	45	36	-9	-20,0
Cadres nationaux	1 390	1 251	-139	-10,0
Autre personnel national	2 636	3 440	804	30,5
Total personnel national	4 026	4 691	665	16,5
Personnel non bancaire	244	157	-87	-35,7
TOTAL EFFECTIF	4 315	4 884	569	13,2

Source : CERBER

III.1.1.4. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les banques

En moyenne, le coût du crédit accordé par les banques a légèrement augmenté entre 2017 et 2018 pour toutes les catégories de clientèle à l'exception des administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées.

En effet, le TEG moyen des crédits accordés aux particuliers est passé de 13,88 % en 2017 à 14,62 % en 2018. A l'exception des crédits immobiliers dont le TEG moyen a baissé de 0,15 point (revenant de 12,24% à 12,09%), le TEG moyen de tous les autres crédits accordés à cette catégorie de clientèle ont augmenté. Le TEG moyen des crédits à la consommation autres que le découvert est passé de 14,71% à 16,05% entre 2017 et 2018, tandis que celui des découverts est passé de 16,09% à 17,77%. Les crédits à moyen terme se sont également renchéri de 1,05 point tout comme les crédits à long terme dont le TEG moyen a progressé de 0,77 point.

Pour ce qui est des PME, le TEG moyen (toutes catégories de crédits confondues) est passé de 9,33% à 10,26% entre 2017 et 2018. Le seul type de crédit le moins onéreux en 2018 par rapport à 2017 a été celui du crédit-bail dont le coût réel est revenu de 9,04% à 8,81%. Les autres types de crédits se sont renchéri de manière plus ou moins significative : crédits de trésorerie autres que le découvert (+2,06 points), découverts (+0,41 point), crédits à moyen terme (+1,11 point), et crédits à long terme (+0,91 point).

Bien que bénéficiant des crédits les moins onéreux de toutes les catégories de clientèle (après les administrations publiques), les grandes entreprises ont vu le coût de leurs crédits grimper en 2018. Le TEG du crédit-bail a bondi de 2,31 points, celui des crédits de trésorerie autres que le découvert a augmenté de 1,6 point, tandis que celui des découverts a progressé de 1,22 point. Les crédits à moyen terme sont également devenus légèrement plus onéreux en 2018 par rapport à 2017, leur TEG moyen étant passé de 7,08% à 7,98%, soit une progression de 0,9 point.

Les personnes morales autres que les PME et les Grandes Entreprises enregistrent également une hausse du coût de leurs crédits de 0,17 points, passant 6,71 % en 2017 à 6,88% en 2018. Cette hausse est essentiellement imputable à la progression du coût des crédits à long terme accordés à cette catégorie de clientèle dont le TEG moyen a augmenté de 1,4 point, et dans une certaine mesure à la légère hausse du coût des crédits à la consommation autres que le découvert qui est passé de 6,83% à 6,89%.

S'agissant des administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées, le TEG moyen de leurs crédits a baissé de 0,66 point contre une hausse de 0,76 point observée un an plus tôt. Cette baisse est la résultante du recul du coût des découverts (-2,20 points) et des crédits de trésorerie autres que le découvert (-0,40 point).

Les administrations publiques et les grandes entreprises constituent donc les catégories de la clientèle des banques dont le coût du crédit est le plus bas, en raison notamment de leur prime de risque assez faible. Les particuliers et les PME quant à eux, continuent de supporter les coûts de crédit les plus élevés du marché bancaire.

Tableau 3.8 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques en 2017 et 2018 (en %)

Catégories	2017	2018
1. Prêts aux particuliers	13,88	14,62
Crédits à la consommation, autres que le découvert	14,71	16,05
Découverts	16,09	17,77
Escomptes d'effets	-	7,27
Crédits à moyen terme*	12,12	13,17
Crédits à long terme*	7,71	8,48
Crédits immobiliers	12,24	12,09
Crédit-bail	-	-
Cautions	-	2,10
2. Prêts aux PME	9,33	10,26
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	9,05	11,11
Découverts	10,63	11,04
Escomptes d'effets		7,43
Crédits à moyen terme	8,37	9,48
Crédits à long terme	6,6	7,51
Crédit-bail	9,04	8,81
Affacturages	-	6,50
Cautions	-	2,07
3. Prêts aux Grandes Entreprises	5,6	6,77
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	5,21	6,81
Découverts	6,62	7,84
Escomptes d'effets		6,84
Crédits à moyen terme	7,08	7,98
Crédits à long terme	6	-
Crédit-bail	5,38	7,69
Affacturages	-	5,44
Cautions	-	0,82
4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises	6,71	6,88
Crédits à la consommation, autres que le découvert	6,83	6,89
Découverts	10,59	8,34
Crédits à moyen terme*	4,9	6,30
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	-	-
Crédit-bail	-	-
Cautions	-	3,52
5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées	6,87	6,21
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	6,51	6,11
Découverts	10,43	8,23
Crédits à moyen terme	6,82	7,03
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	-	-
Cautions	-	-

*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers

Source : CNC

Concernant le coût du crédit par secteur d'activité, les activités des organisations extraterritoriales supportent les coûts les plus élevés du marché avec un TEG moyen de 15,24% en 2018, suivies du secteur de l'éducation (15,16 %).

Les secteurs bénéficiant des crédits les moins onéreux sont ceux de l'hôtellerie et de la restauration (5,77 %), et des activités de production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (6,25 %).

Tableau 3.9 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques par secteur d'activité (%)

Secteurs d'activités	2017	2018
Agriculture, chasse et sylviculture	6,39	6,15
Pêche, pisciculture, aquaculture	6,36	8,01
Activités extractives	6,56	6,48
Activités de fabrication	5,67	7,09
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	5,67	6,25
Construction	10,44	8,78
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	6,03	6,49
Hôtels et restaurants	2,70	5,77
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	5,99	7,12
Activités financières	7,22	6,97
Immobilier, locations et services aux entreprises	8,32	11,24
Activités d'administration publique	8,82	15,03
Éducation	14,48	15,16
Activités de santé et d'action sociale	11,11	9,57
Activités à caractère collectif ou personnel	15,00	13,44
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	12,33	14,91
Activités des organisations extraterritoriales	9,68	15,24

Source : CNC

Encadré 3.1 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure

1. Utilité et cadre réglementaire du TEG

Le TEG permet de comparer les prix de revient des crédits pour le consommateur. Par exemple, un prêt A peut être en apparence plus cher qu'un prêt B si l'on compare seulement les taux d'intérêt nominaux. Cependant, si les éléments annexes (par exemple les frais de dossier, les frais d'assurance, les frais de constitution de garantie etc.) sont plus avantageux pour A que pour B, il se peut que cela compense la différence de taux. Pour savoir véritablement combien coûte un prêt et pouvoir le comparer à d'autres offres concurrentes, il est nécessaire de connaître le TEG de chaque prêt, dans la mesure où ce taux incorpore tout ce qu'il peut y avoir à payer en plus des intérêts.

C'est dans ce sens que le Président du Comité Ministériel de l'UMAC a signé le 02 octobre 2012, deux textes réglementaires afin de protéger les consommateurs et stimuler la concurrence, surtout dans le contexte de la suppression en octobre 2008 du Taux Débiteur Maximum (TDM). Il s'agit du Règlement n° 01/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant diverses dispositions relatives au Taux Effectif Global et à la publication des conditions de banques, et du Règlement n° 02/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant définition et répression de l'usure dans les Etats de la CEMAC.

En application des dispositions de ces deux règlements, le Conseil National du Crédit calcule et publie chaque semestre, le TEG et le taux d'usure par catégorie d'opérations et par secteurs. Pour faciliter le suivi de ces indicateurs, le Conseil National du Crédit a développé et mis à la disposition des établissements de crédit et de microfinance, une application permettant de calculer et d'archiver le TEG et le taux d'usure.

2. Méthode de calcul du TEG

La méthode de calcul du TEG varie selon que le crédit est amortissable ou non amortissable. Pour les crédits non amortissables, le TEG correspond au taux nominal annuel majoré du pourcentage que représentent les frais annexes dans le montant du prêt.

En ce qui concerne les crédits amortissables, le TEG est un taux proportionnel au taux de la période calculé en application de la formule suivante :

$$\sum_{k=1}^{k=m} \frac{A_k}{(1+i)^{tk}} = \sum_{p=1}^{p=n} \frac{A_p}{(1+i)^{tp}}$$

- i : le taux effectif global,
- k : le numéro d'ordre d'un déblocage de fonds,
- m : le numéro d'ordre du dernier déblocage,
- A_k : le montant du déblocage numéro k ,
- tk : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et le déblocage numéro k ,
- p : le numéro d'ordre d'une échéance de remboursement,
- n : le numéro d'ordre de la dernière échéance,
- A_p : le montant de l'échéance numéro p ,
- tp : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et l'échéance numéro p .

Le TEG est donc le taux d'intérêt i qui égalise la valeur actuelle du crédit (capital emprunté diminué des frais et commissions prélevées à la mise en place du prêt) et la somme des flux de remboursements futurs (prise en compte de la durée du prêt et des mensualités de remboursement).

3. Le Taux d'Usure

Constitue un prêt usuraire, tout prêt ou toute convention dissimulant un prêt d'argent consenti, en toute matière, à un Taux Effectif Global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le Taux Effectif Moyen pratiqué au cours du semestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues.

Le TEG moyen pour une catégorie C de prêts accordés par k établissements assujettis est calculée en application de la formule de la moyenne pondérée suivante :

$$TEG_{M_C} = \sum_{i=1}^k m_C^i TEG_C^i / \sum m_C^i ; \text{ où les } m_C^i \text{ représentent le montant total des crédits de la catégorie C}$$

accordés par chaque établissement assujetti, et TEG_C^i est le TEG moyen de la catégorie de prêt C calculé pour chaque établissement assujetti.

Source : CNC

III.1.2. Situation des établissements financiers

Selon l'article 8 du Règlement COBAC R-2009/02 portant fixation des catégories des établissements de crédit, leur forme juridique et des activités autorisées, les établissements de crédit sont agréés en qualité de banques universelles, banques spécialisées, établissements financiers ou sociétés financières.

De l'analyse de cette disposition, il apparaît que les établissements financiers se subdivisent en deux sous-groupes constitués des sociétés financières, et des institutions financières spécialisées (cf. art. 11 et 12 du Règlement supra).

Les sociétés financières sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent le financement de leurs activités par leurs capitaux propres, des emprunts auprès des autres établissements de crédit, sur les marchés de capitaux ou toute autre voie non contraire à la loi.

Les institutions financières spécialisées sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent une mission d'intérêt public décidée par l'Autorité nationale. Les modalités de financement de leurs activités ainsi que les opérations bancaires connexes et non bancaires sont régies par des textes législatifs et réglementaires qui leur sont propres dans le respect toutefois des prescriptions communes de la réglementation bancaire.

Selon cette classification, le Cameroun compte sept (07) établissements financiers en 2018, à savoir :

- Alios Finance Cameroun (SOCCA) ;
- Crédit Foncier du Cameroun (CFC) ;
- PRO-PME Financement (PRO-PME) ;
- Société Camerounaise d'Équipement (SCE) ;
- Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC) ;
- Société Nationale d'Investissement (SNI);
- Wafacash.

III.1.2.1. Situation bilancière³

Entre 2017 et 2018, le total de bilan des établissements financiers a augmenté de 6,6 %. A l'actif, cet accroissement résulte principalement de la forte augmentation des sommes déductibles des capitaux permanents (+91,3 %), et de l'accroissement des opérations de trésorerie et interbancaires (+19,7 %). Cependant, les valeurs immobilisées, les opérations avec la clientèle et les opérations diverses ont respectivement baissé de 3,1 %, 3,2 % et de 54,4 %.

³ Ces statistiques n'intègrent pas SCE et SNI

Au passif, l'augmentation du bilan des établissements financiers s'explique par l'accroissement des opérations avec la clientèle (+37,1 %), et l'augmentation des capitaux permanents (+11,6 %).

Tableau 3.10 : Bilan des établissements financiers

BILAN (en milliards F CFA)				
ACTIF	2017 (a)	2018 (b)	Variation en %	Variation en volume (b)-(a)
Sommes déductibles des capitaux permanents	16,2	31,1	91,3	14,8
Valeurs immobilisées	67,9	65,8	-3,1	-2,1
<i>dont Immobilisations financières</i>	<i>4,3</i>	<i>3,5</i>	<i>-19,1</i>	<i>-0,8</i>
Opérations avec la clientèle	133,3	129,0	-3,2	-4,3
Crédits à long terme	44,2	46,0	4,2	1,8
Crédits à moyen terme	16,4	15,6	-4,5	-0,7
Crédits à court terme	8,2	7,5	-8,1	-0,7
Créances nettes en souffrances	62,4	58,3	-6,6	-4,1
Comptes débiteurs de la clientèle	0,3	0,4	19,0	0,1
Autres sommes dues par la clientèle	0,0	0,0	26,7	0,0
Valeurs non imputées	1,5	1,0	-33,5	-0,5
Créances rattachées	0,3	0,1	-68,0	-0,2
Opérations diverses	25,9	11,8	-54,4	-14,1
Opérations de trésorerie et interbancaires	164,6	197,0	19,7	32,4
<i>Dont titres de placement et de transaction</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-</i>	<i>0,0</i>
Total du bilan actif	407,9	434,6	6,6	26,7
(en milliards F CFA)				
PASSIF	2017 (a)	2018 (b)	Variation en %	Variation en volume (b)-(a)
Capitaux permanents	300,2	335,0	11,6	34,9
<i>dont fonds propres</i>	<i>270,4</i>	<i>301,5</i>	<i>11,5</i>	<i>31,1</i>
Opérations avec la clientèle	35,0	48,0	37,1	13,0
Comptes de dépôts à régime spécial	23,1	22,9	-0,8	-0,2
Comptes de dépôts à terme	2,9	3,2	7,8	0,2
Comptes créditeurs à vue	4,5	4,6	3,1	0,1
Autres comptes créditeurs	3,9	16,7	331,3	12,8
Dettes rattachées	0,7	0,7	-0,7	0,0
Opérations diverses	44,5	31,9	-28,3	-12,6
Opérations de trésorerie et interbancaires	28,2	19,6	-30,3	-8,5
Total du bilan passif	407,9	434,6	6,6	26,7

Source : CERBER

Entre 2017 et 2018, plusieurs postes du hors-bilan ont connu des augmentations significatives. En effet, les engagements de crédit-bail, les opérations avec la clientèle et les autres engagements ont augmenté respectivement de 0,3 %, 23,3 % et de 68,0 %.

En revanche, les opérations avec les correspondants ont baissé de 14,0 %, tandis que les opérations en devises sont demeurées nulles comme en 2017.

Tableau 3.11 : Hors-bilan des établissements financiers

HORS BILAN		(en milliards F CFA)			
Libellé poste	2017	2018	Glissement annuel en %	Glissement annuel en volume	
Opérations avec les correspondants	11,6	10,0	-14,0	-1,6	
Engagements sur ordre des correspondants	0,4	0,0	-100,0	-0,4	
Engagements reçus des correspondants	11,2	10,0	-10,6	-1,2	
Opérations avec la clientèle	216,7	267,1	23,3	50,4	
Engagements sur ordre de la clientèle	0,2	36,2	17319,2	36,0	
engagements reçus de la clientèle	216,5	230,9	6,7	14,4	
Gages	4,2	4,1	-3,0	-0,1	
Avals et cautions reçues de la clientèle	69,7	68,8	-1,3	-0,9	
Valeurs gérées pour compte de la clientèle	0,0	0,0	-	0,0	
Autres garanties reçues de la clientèle	8,5	11,2	31,7	2,7	
Engagements de crédit-bail	47,3	47,5	0,3	0,2	
Redevances de crédit-bail restant à courir	0,0	0,0		0,0	
Engagements reçus de la clientèle	47,2	47,0	-0,3	-0,2	
Engagements de crédit-bail donnés à la clientèle	0,1	0,4	281,1	0,3	
Comptes de régularisation	0,0	0,0	-	0,0	
Opérations en devises	0,0	0,0	-	0,0	
Opérations de change au comptant	0,0	0,0	-	0,0	
Opérations de change à terme	0,0	0,0	-	0,0	
Prêts et emprunts en devises	0,0	0,0	-	0,0	
Report/déport	0,0	0,0	-	0,0	
Compte d'ajustement sur devises	0,0	0,0	-	0,0	
Autres engagements	185,4	311,5	68,0	126,1	
Engagements du marché monétaire	1,2	1,3	5,9	0,1	
Opérations sur titres	0,0	0,0	-	0,0	
Engagements reçus de l'Etat et des organismes spécialisés	35,6	0,0	-100,0	-35,6	
Engagements douteux	148,4	122,8	-17,2	-25,5	
Différés ordinateur	0,2	187,3	87028,4	187,1	

Source : CERBER

III.1.2.2. Réseau des établissements financiers

Selon les statistiques tirées des états CERBER, en 2018, le nombre d'agences des établissements financiers est passé de 27 à 26 agences.

Les régions du Littoral et du Sud sont les plus couvertes avec chacune 4 agences, suivies par celles du Centre et de l'Ouest qui totalisent chacune 3 agences. Ces quatre régions concentrent ainsi à elles seules 53,8 % du réseau des établissements financiers.

Graphique 3.6 : Réseau des établissements financiers par région en 2017 et 2018



Source : Etats CERBER

III.1.2.3. Effectif du personnel des établissements financiers

L'effectif du personnel des établissements financiers est de 463 employés en 2018 contre 480 en 2017, soit une baisse de 3,5 % en raison de la fusion de Africa Leasing Company avec Afriland First Bank. Cet effectif est constitué de 02 cadres expatriés, 124 cadres nationaux et 280 autres employés nationaux.

Tableau 3.12 : Effectif du personnel des établissements financiers

Nature de l'information	2017	2018	Variation en volume	Variation en %
Cadres expatriés	3	2	-1	-33,3
Autre personnel expatrié	0	0	0	-
Total personnel expatrié	3	2	-1	-33,3
Cadres nationaux	134	124	-10	-7,5
Autre personnel national	286	280	-6	-2,1
Total personnel national	420	404	-16	-3,8
Personnel non bancaire	57	57	0	0,0
TOTAL EFFECTIF	480	463	-17	-3,5

Source : Etats CERBER

III.1.2.4. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les établissements financiers

Contrairement à 2017 où toutes les catégories de clients des établissements financiers avaient bénéficié de manière globale d'un fléchissement du coût de leurs crédits, en 2018 les crédits accordés aux particuliers et aux PME ont augmenté. Leurs TEG moyens ont augmenté respectivement de 3,58 points et 1,55 point.

Pour les particuliers, la hausse notée est essentiellement expliquée par l'augmentation des coûts du crédit-bail (+10,92 points), des crédits à moyen terme (+9,45 points), des crédits à la consommation autres que le découvert (+7,68 points), et des crédits immobiliers (+0,78 points).

Concernant les PME, l'augmentation du niveau général des coûts du crédit est imputable aux augmentations notées sur les TEG moyens du crédit-bail (+2,64 points), des crédits de trésorerie autres que le découvert (+0,7 point) et des crédits à moyen terme (+0,31 point).

Contrairement aux tendances observées en 2017 où les grandes entreprises constituaient la seule catégorie de clientèle dont le TEG moyen des crédits avait augmenté, en 2018, elles constituent avec les personnes morales autres que les PME et grandes entreprises, les deux catégories de la clientèle des établissements financiers dont les coûts du crédit ont baissé. Leurs TEG moyens ont respectivement fléchi de 0,9 point et 0,04 point.

Un seul type de prêt a été accordé aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées en 2018 par les établissements financiers. Il s'agit notamment des crédits à long terme dont le TEG moyen a été de 2,20%.

Tableau 3.13 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers en 2017 et 2018 (en %)

Catégories	2017	2018
1. Prêts aux particuliers	7,36	10,94
Crédits à la consommation, autres que le découvert	16,46	24,14
Découverts	-	18,24
Crédits à moyen terme*	18,1	27,55
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	5,93	6,71
Crédit-bail	5,3	16,22
Cautions	-	-
2. Prêts aux PME	15,57	17,12
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	18,83	19,53
Découverts	-	16,23
Escomptes d'effets	-	-
Crédits à moyen terme	15,02	15,33
Crédits à long terme	-	8,03
Crédit-bail	14,4	17,04
Affacturages	-	-
Cautions	-	-
3. Prêts aux Grandes Entreprises	12,34	11,44
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	11,24	11,30
Découverts	-	-
Escomptes d'effets	-	-
Crédits à moyen terme	12,32	13,62
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	12,35	11,39
Affacturages	-	-
Cautions	-	-
4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises	6,52	6,48
Crédits à la consommation, autres que le découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme*	-	-
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	6,61	-
Crédit-bail	6,29	6,48
Cautions	-	-
5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées	14,58	2,20
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	-	-
Crédits à long terme	-	2,2
Crédit-bail	14,58	-
Cautions	-	-

Source : CNC

Par secteur d'activité, les crédits les plus onéreux en 2018 ont été ceux accordés aux secteurs d'activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique⁴ (23,23% contre 17,02% en 2017), suivis des secteurs des hôtels et restaurants (19,47%), des industries (18,49%), commerce, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques (18,44%), et de la construction (17,98%). Le secteur ayant bénéficié des crédits à bas prix a été celui des activités d'administration publique (5,81 %), suivi de celui des activités à caractère collectif ou personnel (7,35%).

⁴ Il s'agit des activités des particuliers employant du personnel domestique tel que les femmes de ménage, cuisinier ou cuisinière, valets de chambre, blanchisseurs, jardiniers, portiers, chauffeurs, baby-sitters, etc.

Tableau 3.14 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers par secteur d'activité (%)

Secteurs d'activités	2017	2018
Agriculture, chasse et sylviculture	10,68	13,12
Pêche, pisciculture, aquaculture	-	17,19
Activités extractives	9,69	15,13
Activités de fabrication	13,51	18,49
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	5,18	11,83
Construction	10,90	17,98
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	16,08	18,44
Hôtels et restaurants	15,79	19,47
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	13,96	12,80
Activités financières	5,52	8,82
Immobilier, locations et services aux entreprises	13,64	12,42
Activités d'administration publique	4,89	5,81
Éducation	6,83	8,44
Activités de santé et d'action sociale	8,55	14,01
Activités à caractère collectif ou personnel	6,05	7,35
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	17,02	23,23
Activités des organisations extraterritoriales	6,31	11,50

Source : CNC

III.1.3. Coût de mobilisation des ressources des établissements de crédit

En application des dispositions de l'Arrêté n° 000008 du 23 janvier 2013 fixant les modalités de calcul du coût moyen des ressources bancaires, le Secrétariat Général du Conseil National du Crédit procède au calcul et à la publication du coût moyen de mobilisation des ressources⁵ que supportent les établissements de crédit. Il est calculé en procédant au rapport entre les charges supportées par les établissements de crédit et leurs ressources.

Au cours de l'année 2018, le coût moyen des ressources des établissements de crédit a été de 1,49 %, soit 0,04 point au-dessus de celui de l'année 2017. Pour les banques, ce coût a été de 1,47 % en 2018 contre 1,41 % en 2017 soit une augmentation de 0,06 point. Quant aux établissements financiers, ce coût a été de 3,14% en 2018 contre 3,71 % en 2017, soit une baisse de 0,57 points. Cette représentation dualiste de la réalité de la mobilisation des ressources bancaires démontre les difficultés que les établissements financiers rencontrent dans l'accès à ces ressources.

Tableau 3.15 : Structure du coût moyen des ressources bancaires

	<i>(Montants en milliards de FCFA)</i>		Variation/Différentiel (%)
	2017	2018	
Ressources sur les opérations avec la clientèle	3 868,8	4 366,8	12,9
Ressources sur opérations interbancaires	570,1	486,4	-14,7
Total des ressources	4 438,9	4 853,2	9,3
Charges sur opérations avec la clientèle	51,8	61,7	19,1
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	12,3	10,4	-15,4
Total des charges	64	72,2	12,8
Coût moyen des ressources (%)	1,45	1,49	0,04

Source : CNC

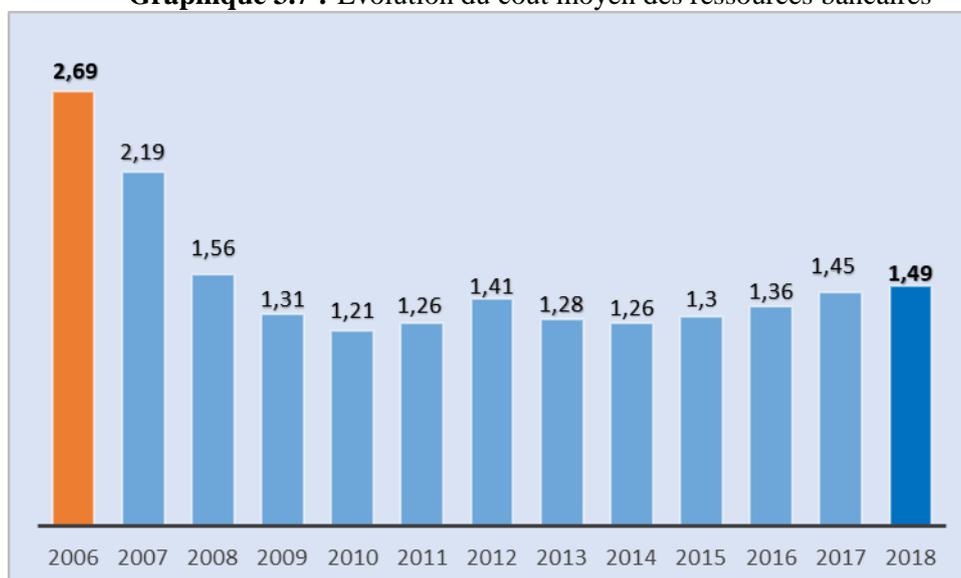
⁵ L'Arrêté précise que le Conseil National du Crédit calcule le coût moyen des ressources à partir des données CERBER.

Par composantes, les ressources sur les opérations avec la clientèle ont augmenté de 12,9 %, tandis que celles relatives aux opérations interbancaires ont baissé de 14,7 %. Le total de ces ressources a par conséquent augmenté de 9,3 %, et leur stock est passé de 4 438,9 milliards en 2017 à 4 853,2 milliards en 2018.

Concernant les charges, celles sur les opérations avec la clientèle ont augmenté de 19,1 %, et celles sur les opérations de trésorerie et opérations interbancaires ont baissé de 15,4 %. Au total, les établissements de crédit ont supporté des charges à hauteur de 72,2 milliards en 2018, contre 64 milliards en 2017, soit une augmentation de 12,8 %.

Comme l'illustre le graphique 3.6 suivant, le coût de mobilisation des ressources bancaires est revenu de 2,69 % à 1,21 % entre 2006 et 2010, avant de connaître une évolution en cloche au cours de la période allant de 2011 à 2013 avec un pic de 1,41% en 2012. Depuis 2014, le coût moyen de mobilisation des ressources bancaires augmente de façon régulière.

Graphique 3.7 : Evolution du coût moyen des ressources bancaires



Source : CNC

III.1.4. Situation des établissements de microfinance

III.1.4.1. Présentation du secteur de la microfinance

Selon les dispositions du Règlement No 01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 Relatif aux Conditions d'Exercice et de Contrôle de l'Activité de Microfinance dans la CEMAC, les établissements de microfinance exercent leurs activités soit de manière indépendante pour les établissements de deuxième et de troisième catégories, soit en réseaux pour les établissements de première catégorie. Sont classés en première catégorie les établissements de microfinance qui procèdent à la collecte de l'épargne de leurs membres, qu'ils emploient en opérations de crédit exclusivement au profit de ceux-ci. Sont classés en deuxième catégorie les établissements qui collectent l'épargne et accordent des crédits aux tiers. Sont classés en troisième catégorie les établissements qui accordent les crédits aux tiers, sans exercer l'activité de collecte de l'épargne.

Conformément aux dispositions du Règlement COBAC EMF-R 2017/01 du 24 Octobre 2017 Fixant les Formes Juridiques des Etablissements de Microfinance, les Etablissements de Microfinance sont agréés en qualité d'établissement de microfinance de première, de deuxième ou de troisième catégorie. Les Etablissements de Microfinance de première catégorie sont constitués exclusivement sous la forme juridique de société coopérative avec conseil d'Administration. Les Etablissements de Microfinance de deuxième catégorie sont constitués exclusivement sous la forme juridique de société anonyme avec conseil d'administration. Les Etablissements de Microfinance de troisième catégorie sont constitués exclusivement sous la forme juridique de société anonyme avec conseil d'administration.

Le fait majeur enregistré dans le secteur au cours de l'exercice 2018 est le passage du Crédit Communautaire d'Afrique (CCA) d'établissement de microfinance à banque. Cet ancien établissement de microfinance de 2ème catégorie était le plus important en termes de taille de bilan, de dépôts et de crédits de ladite catégorie.

III.1.4.1.1. Répartition des EMF par catégorie

Au 31 décembre 2018, le Cameroun compte 418 EMF, répartis en trois catégories contre 412 au 31 décembre 2017 :

- 88,04 % des EMF agréés exercent en première catégorie, soit 123 indépendants et 245 en réseaux ;
- 11,24 % des EMF agréés exercent en deuxième catégorie, soit 47 établissements.
- les EMF de troisième catégorie représentent 0,72 % de l'ensemble des établissements agréés, soit 3 EMF.

Tableau 3.16 : Répartition des EMF agréés par catégorie

CATEGORIE D'EMF	31/12/2017	31/12/2018	% du total	Variation
PREMIERE CATEGORIE	362	368	88,04	6
Dont :				
- EMF INDEPENDANTS 123 (33,42 %)				
- EMF en RESEAU 245 (66,57 %)				
DEUXIEME CATEGORIE	47	47	11,24	0
TROISIEME CATEGORIE	3	3	0,72	0
TOTAL EMF	412	418	100	6

Source : CNC, MINFI

S'agissant de l'immatriculation au Registre Spécial du Conseil National du Crédit, huit (08) EMF ont été immatriculés au cours de l'année 2018.⁶

⁶A la suite de la Lettre Circulaire du MINFI n° 4084 du 10 septembre 2013 fixant les procédures d'immatriculation des EMF, ceux-ci ont été sensibilisés et relancés par le Secrétariat Général du CNC au travers de l'ANEMCAM. Ces actions ont donné lieu à l'immatriculation de plusieurs EMF.

Tableau 3.17 : Répartition des EMF immatriculés par catégorie

CATEGORIE D'EMF	31/12/2017	31/12/2018	% du total
PREMIERE CATEGORIE	227	231	83,15
DEUXIEME CATEGORIE	44	48	16,12
TROISIEME CATEGORIE	2	2	0,73
TOTAL	273	281	100

Source : CNC

Encadré 3.2 : Les différentes catégories d'Établissements de microfinance

Le Règlement 01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC définit la microfinance comme étant une activité exercée par les entités n'ayant pas le statut de banque ou d'établissement financier tel que défini à l'Annexe à la Convention du 17 janvier 1992 portant Harmonisation de la Règlementation Bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale et qui pratiquent, à titre habituel, des opérations de crédit et/ou de collecte de l'épargne et offrent des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire classique.

Ce Règlement classe les établissements de microfinance en 3 catégories.

Sont classés en première catégorie les établissements de microfinance qui procèdent à la collecte de l'épargne de leurs membres, qu'ils emploient en opérations de crédit exclusivement au profit de ceux-ci.

Sont classés en deuxième catégorie les établissements de microfinance qui collectent l'épargne et accordent des crédits aux tiers.

Sont classés en troisième catégorie les établissements de microfinance qui accordent les crédits aux tiers, sans exercer l'activité de collecte de l'épargne.

Tableau 3.18 : Répartition des agences des EMF par zone en 2018

EMF/ZONE	Zones urbaines		Zones rurales		Total		Zones urbaines	Zones rurales
							% Total	% Total
	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2018	31/12/2018
PREMIERE CATEGORIE	312	316	366	368	678	684	46,20	53,80
DEUXIEME CATEGORIE	646	574	441	421	1 087	995	57,69	42,31
TROISIEME CATEGORIE	7	7	0	0	7	7	100	0,00
TOTAL	965	897	807	789	1 772	1686		

Source : Déclarations des EMF

Cette présence varie selon la catégorie. En effet :

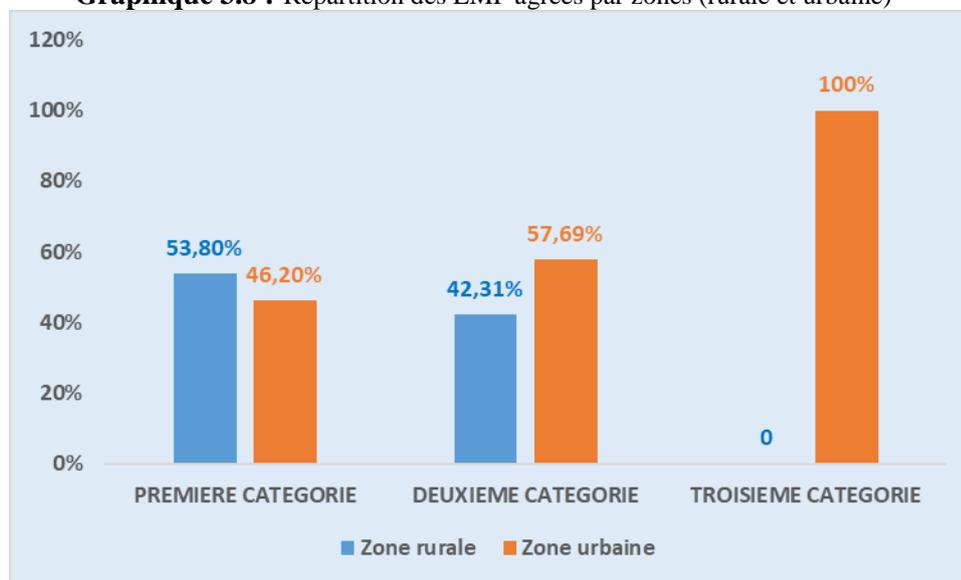
- 53,80 % des points de vente des EMF de première catégorie sont basés en zone rurale, contre 46,20 % en zone urbaine. Cette répartition géographique s'observe tout particulièrement dans le réseau CAMCCUL, dont 50 % des affiliés sont basés en zone rurale ;

⁷Les données utilisées sont les suivantes :

- pour la première catégorie, celles déclarées par les EMF en réseau, les MC2 et les 12 EMF indépendants les plus importants en termes d'activité (AZIRE, CECAW, MCD, United Credit, CREDIT POPULAIRE, SOCREA, LA MEC, CECIL, CCM, CEC, ADeC, CEPAC) ;
- pour la deuxième catégorie, celles des 40 EMF les plus importants en termes de total bilan, dont les états financiers sont télé-déclarés trimestriellement dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF ;
- pour la troisième catégorie, celles déclarées par les 3 EMF en activité.

- les EMF de deuxième catégorie opèrent davantage en zone urbaine, avec 57,69 % de points de vente dans les villes, contre 42,31 % en zone rurale ;
- les agences d'EMF de troisième catégorie se retrouvent uniquement dans les chefs-lieux de régions (Littoral, Nord et Extrême-Nord), comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 3.8 : Répartition des EMF agréés par zones (rurale et urbaine)



Source : CNC

La région du Centre est celle qui compte le plus grand nombre de points de vente, avec 437 agences, suivie du Littoral (381), et de l'Ouest (251). Les régions les moins couvertes sont l'Extrême-Nord (83), le Sud (73), le Nord (63), l'Est (58) et l'Adamaoua (56).

Les EMF de première catégorie sont majoritairement représentés dans les régions du Centre (156 points de vente), du Littoral (140), du Nord-Ouest (112) et de l'Ouest (108).

Pour les EMF de deuxième catégorie, les points de vente sont également principalement implantés dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest, avec respectivement 281, 239, et 142 agences et guichets.

Les EMF de troisième catégorie exercent quant à eux dans les régions du Littoral (2 points de vente), de l'Extrême-Nord (2), du Nord (1), de l'Adamaoua (1) et de l'Ouest (1).

Tableau 3.19 : Répartition géographique des agences des EMF à fin décembre 2018

REGIONS	CE	SU	LIT	ES	OU	NW	SW	AD	NO	EN	TOTAL
PREMIERE CATEGORIE	156	23	140	11	108	112	77	16	17	24	684
DEUXIEME CATEGORIE	281	50	239	47	142	48	47	39	45	57	995
TROISIEME CATEGORIE	0	0	2	0	1	0	0	1	1	2	7
TOTAL	437	73	381	58	251	160	124	56	63	83	1686

Source : Déclarations des EMF

III.1.4.2. Intermédiation financière

III.1.4.2.1. Evolution du Total bilan

Entre décembre 2017 et décembre 2018, le total de bilans des EMF est passé de 816,41 à 708,58 (-107,84) milliards suite à la transformation de CCA microfinance en établissement de crédit.

La deuxième catégorie est celle qui dispose du total de bilan le plus élevé (54,36 %), suivie de la première catégorie (45,39 %). La troisième catégorie représente quant à elle 0,26 % du total de bilan du secteur.

Tableau 3.20 : Total bilan des EMF

INTITULE	31/12/2017	31/12/2018	% Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
PREMIERE CATEGORIE	314,40	321,59	45,39	7,19	2,29
DEUXIEME CATEGORIE	499,36	385,17	54,36	-114,19	-22,87
TROISIEME CATEGORIE	2,65	1,81	0,26	-0,84	-31,69
TOTAL	816,41	708,58	100	-107,84	-13,21

Source : Déclarations des EMF

III.1.4.2.2. Evolution des dépôts

Les dépôts collectés par les EMF sont passés de 668,22 milliards à fin 2017 à 514,22 (-154) milliards à fin 2018, soit une baisse de 23,05 %. Avec 265,35 milliards de dépôts, la deuxième catégorie occupe la première position (51,60 %), suivie de la première catégorie (48,40 %). Les EMF de troisième catégorie ne sont pas autorisés à collecter des dépôts.

Tableau 3.21 : Evolution des dépôts des EMF par catégorie

INTITULE	31/12/2017	31/12/2018	% Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
PREMIERE CATEGORIE	252,08	248,87	48,40	-3,21	-1,27
DEUXIEME CATEGORIE	416,14	265,35	51,60	-150,79	-36,23
TOTAL	668,22	514,22	100,00	-154,00	-23,05

Source : Déclarations des EMF

86,75 % des dépôts collectés par les EMF sont à court terme, contre 8,07 % pour les dépôts à moyen terme et 5,17 % pour les dépôts à long terme.

Tableau 3.22 : Evolution des dépôts des EMF par durée

INTITULE	31/12/2017	31/12/2018	% Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
LONG TERME	26,55	26,60	5,17	0,05	0,19
MOYEN TERME	64,14	41,52	8,07	-22,62	-35,27
COURT TERME	577,53	446,10	86,75	-131,43	-22,76
TOTAL	668,22	514,22	100,00	-154,00	-23,05

Source : Déclarations des EMF

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, l'évolution des dépôts s'est caractérisée par une très légère hausse des dépôts à long terme (0,05 %), contre une baisse des dépôts à moyen terme (-22,62 %) et à court terme (-131,43 %).

III.1.4.2.2. Evolution des crédits

Les crédits octroyés par les EMF sont passés de 464,26 à 385,17 (-79,09) milliards entre décembre 2017 et décembre 2018, soit une baisse de 17,04 % en glissement annuel.

A fin décembre 2018, la deuxième catégorie est celle qui octroie le plus grand volume de crédits, avec 209,32 milliards, contre 174,59 milliards de FCFA pour la première catégorie. La troisième catégorie totalise quant à elle un volume de crédits de 1,26 milliards.

La baisse du volume de crédits observée en première catégorie provient principalement du réseau CAMCCUL dont les concours sont passés de 128,93 à 115,24 milliards, soit une baisse de 13,69 milliards, (Voir annexe 3, tableau 6) imputable essentiellement à la crise socioéconomique qui sévit dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest depuis fin 2016.

Tableau 3.23 : Evolution des crédits des EMF par catégorie

INTITULE	31/12/2017	31/12/2018	% Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
PREMIERE CATEGORIE	184,83	174,59	45,33	-10,24	-5,54
DEUXIEME CATEGORIE	277,85	209,32	54,34	-68,53	-24,67
TROISIEME CATEGORIE	1,58	1,26	0,33	-0,32	-20,29
TOTAL	464,26	385,17	100,00	-79,09	-17,04

Source : Déclarations des EMF

Au total, 47,41 % des crédits accordés à la clientèle sont à court terme, contre 36,78 % pour les crédits à long terme et 15,82 % seulement pour les crédits à moyen terme.

Tableau 3.24 : Evolution des crédits des EMF par durée

INTITULE	31/12/2017	31/12/2018	% Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
LONG TERME	114,59	115,35	36,78	0,77	0,67
MOYEN TERME	13,98	49,61	15,82	35,62	254,74
COURT TERME	229,29	148,70	47,41	-80,59	-35,15
TOTAL	357,86	313,66	100,00	-44,21	-12,35

Source : Déclarations des EMF

En première catégorie, les crédits à long terme⁸ représentent 69,74 % des concours, tandis que les crédits à court terme représentent 82,30 % de l'ensemble des concours en deuxième catégorie (Voir annexe 5, tableaux 14 et 15). La prédominance des crédits à long terme en

⁸ Source : Glossaire des Termes Usuels en Microfinance

Crédits à Court Terme : Crédits d'une durée inférieure ou égale à 1 an

Crédits à Moyen Terme : Crédits d'une durée comprise entre 1 an et 3 ans

Crédits à Long Terme : Crédits d'une durée supérieure à 3 ans

première catégorie provient du réseau CAMCCUL, dont les crédits sont principalement à long terme (73,19 milliards à fin 2018).

En ce qui concerne la qualité du portefeuille, le volume des créances en souffrance a diminué de 32,79 %, passant de 106,40 à 71,51 (-34,89) milliards en raison de la sortie du stock, des créances concernant CCA, devenu banque entre temps. Par ailleurs, au 31 décembre 2018, le taux de créances en souffrance s'élève à 18,56 %, contre 22,92 % un an plus tôt.

Tableau 3.25 : Evolution des créances en souffrance des EMF

INTITULE	31/12/2017	31/12/2018	% Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
PREMIERE CATEGORIE	52,02	21,63	20,33	-30,39	-58,42
DEUXIEME CATEGORIE	54,01	49,53	46,55	-4,48	-8,29
TROISIEME CATEGORIE	0,37	0,35	0,33	-0,02	-5,40
TOTAL	106,40	71,51	67,21	-34,89	-32,79

Source : Déclarations des EMF

La troisième catégorie présente le taux de créances en souffrance le plus élevé (27,89 %), suivie de la deuxième catégorie (23,66 %), et de la première catégorie avec un taux de 12,39%.

III.1.4.3. Poids du secteur de la microfinance dans le système financier

A fin décembre 2018, le total de bilans du secteur de la microfinance équivaut à 12,11% de celui des banques commerciales. S'agissant des dépôts et crédits des EMF, ils équivalent respectivement à 11,58 % et 10,71 % des dépôts et crédits des banques.

Tableau 3.26 : Poids du secteur de la microfinance dans le système financier (En milliards de F CFA)

INTITULE	31/12/2017	31/12/2018	% Total
Total Bilan EMF	816,41	708,58	10,80%
Total Bilan Banques	5 307,60	5 849,79	89,20%
Total Bilan	6 124,01	6 558,37	100,00%
Total Bilan EMF/Banques	15,38%	12,11%	
Dépôts EMF	668,22	514,22	10,37%
Dépôts Banques	4 012,11	4 442,26	89,63%
Total Dépôts	4 680,33	4 956,49	100,00%
Dépôts EMF/Banques	16,66%	11,58%	
Crédits EMF	464,26	385,17	9,67%
Crédits Banques	3 321,53	3 596,93	90,33%
Total Crédits	3 785,79	3 982,10	100,00%
Crédits EMF/Banques	13,98%	10,71%	

Source : Déclarations des EMF, CERBER

Au 31 décembre 2018, 2 222 163 comptes sont ouverts dans les EMF, contre 3 226 336 dans les banques commerciales. Au cours de l'année 2018, le nombre de comptes ouverts a

diminué de 26,69 % dans le secteur de la microfinance, et s'est accru de 50,33 % dans le secteur bancaire

Tableau 3.27 : Nombre de comptes de la clientèle ouverts dans les EMF

Nombre de comptes ouverts	31/12/2017	31/12/2018	% du Total	Variation	Variation
				en Volume	en %
Nombre de comptes EMF	3 031 096	2 222 163	40,78	-808 933	-26,69
Nombre de comptes Banques	2 146 099	3 226 336	59,22	1 080 237	50,33
Total Comptes	5 177 195	5 448 499	100,00	271 304	5,24
Nombre de compte EMF/Banques	141,24%	68,88%			

Source : Déclarations des EMF, CERBER

III.1.4.3. Evolution des performances⁹

III.1.4.3.1. Qualité du portefeuille de crédit

Entre décembre 2017 et décembre 2018, le PAR30 est passé de 0,79 % à 3,75 % (+2,96 points) en première catégorie, de 2,54 % à 2,68 % (+0,14 points) en deuxième catégorie, et de 14,24 % à 15,64 % (+1,4 point) en troisième catégorie, ce qui reflète une hausse des crédits impayés. A fin décembre 2018, la deuxième catégorie présente le taux d'impayés le plus faible, suivie de la première et de la troisième catégorie.

S'agissant des provisions constituées pour faire face au non remboursement des créances en souffrance, la troisième catégorie reste en première position avec un ratio de couverture des risques de 90,71 % en 2018 contre 90,96 % (-0,25 point) en 2017. La deuxième catégorie vient en seconde position avec un ratio de 74,84 %, en hausse de 8,3 points en glissement annuel. La première catégorie enregistre quant à elle une baisse de 1,88 point du ratio de couverture des risques, qui passe de 68,42 % à 66,54 %.

Tableau 3.28 : Evolution de la qualité du portefeuille de crédit (en %)

CRITERES D'APPRECIATION	Catégorie 1			Catégorie 2			Catégorie 3		
	2017 (a)	2018 (b)	b-a	2017 (a)	2018 (b)	b-a	2017 (a)	2018 (b)	b-a
PAR30	0,79	3,75	2,96	2,54	2,68	0,14	14,24	15,64	1,4
Couverture des risques	87,78	26,28	-61,5	66,54	74,84	8,3	90,96	90,71	-0,25

Source : CASEMF

III.1.4.3.2. Efficience et productivité

Au cours de la période sous revue, le ratio d'efficacité d'exploitation des EMF est passé de 18,05 % à 8,64 % en première catégorie (-9,41 points), et de 25,86 % à 16,65 % en deuxième catégorie (-9,21 points). En troisième catégorie par contre, il s'est amélioré en passant de 15,34 % à 17,89 % (+2,55 points). La première catégorie enregistre donc la meilleure performance en la matière, suivie de la deuxième et puis de la troisième catégorie.

⁹ L'analyse des performances des EMF est effectuée sur la base des informations télé-déclarées dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF. Elle est basée sur les normes du Consultative Group to Assist the Poor (CGAP), celles-ci servant de référence sur le plan international. (Voir Annexe 6).

Tableau 3.29 : Evolution de l'efficacité et de la productivité (en %)

CRITERES D'APPRECIATION	Catégorie 1			Catégorie 2			Catégorie 3		
	2017 (a)	2018 (b)	b-a	2017 (a)	2018 (b)	b-a	2017 (a)	2018 (b)	b-a
Efficacité d'exploitation	18,05	8,64	-9,41	25,86	16,65	-9,21	15,34	17,89	2,55

Source : CASEMF

III.1.4.3.3. Gestion bilanciel

A fin décembre 2018, le portefeuille de crédits représente à lui seul 58,66 % du total de bilan des EMF en troisième catégorie, contre 53,62 % et 44,31 % en première et deuxième catégories respectivement.

Le ratio des charges financières des EMF a augmenté dans toutes les catégories, reflétant une hausse des intérêts payés aux déposants. Il est passé de 3,70 % à 5,01 % (+1,31 point) en première catégorie, de 3,45 % à 5,04 % (+1,59 point) en deuxième catégorie, et de 2,52 % à 5,87 % (+3,35 points) en troisième catégorie.

Tableau 3.30 : Evolution de la gestion bilanciel (en %)

CRITERES D'APPRECIATION	Catégorie 1			Catégorie 2			Catégorie 3		
	2017 (a)	2018 (b)	b-a	2017 (a)	2018 (b)	b-a	2017 (a)	2018 (b)	b-a
Portefeuille/Total actif	57,97	53,62	-4,35	48,63	44,31	-4,32	51,23	58,66	7,43
Ratio des charges financières	3,70	5,01	1,31	3,45	5,04	1,59	2,52	5,87	3,35

Source : CASEMF

III.1.4.4. Rentabilité

La deuxième catégorie demeure la catégorie la plus rentable :

- le rendement des fonds propres s'établit à 5,58 % dans cette catégorie, contre - 20,23 % en première catégorie et -80,20 % en troisième catégorie;
- le rendement de l'actif s'élève à 0,80 % en deuxième catégorie et 0,04 % en troisième catégorie. Il est négatif en première catégorie (-1,42 %) ;
- la deuxième catégorie obtient le rendement du portefeuille de crédits le plus élevé (26 %), suivie de la troisième catégorie (13 %). La première catégorie régresse en troisième position, avec un ratio qui passe de 11,69 % à 8,00 % (- 3,69 points) ;
- en termes d'autosuffisance opérationnelle, les produits d'exploitation financière couvrent 109,01 % de l'ensemble des charges d'exploitation en deuxième catégorie, 52,02 % en troisième catégorie, et 51,60 % en troisième catégorie. Cet indicateur enregistre une baisse de 19,03 points en première catégorie, 11,53 points en troisième catégorie, et une hausse de 13,75 points en deuxième catégorie.

Tableau 3.31 : Evolution de la rentabilité (en %)

CRITERES D'APPRECIATION	Catégorie 1			Catégorie 2			Catégorie 3		
	2017 (a)	2018 (b)	b-a	2017 (a)	2018 (b)	b-a	2017 (a)	2018 (b)	b-a
Rendement des fonds propres	-10,60	-20,23	-9,63	11,33	5,58	-5,75	0,34	-80,20	-80,54
Rendement de l'actif	-0,90	-1,42	-0,52	0,98	0,80	-0,18	0,04	-2,80	-2,76
Rendement du portefeuille de crédit	11,69	8,00	-3,69	18,10	26	7,9	7,66	13	5,34
Autosuffisance opérationnelle	70,63	51,60	-19,03	95,26	109,01	13,75	63,55	52,02	-11,53

Source : CASEMF

III.1.4.5. Performances opérationnelles

Dans le cadre du suivi des EMF, le CNC procède à l'évaluation des performances opérationnelles des EMF (gouvernance, procédures et systèmes d'information, dispositif de protection du patrimoine) dans le CASEMF.

Vingt-quatre (24) EMF ont été évalués en 2018. Le classement des 10 EMF de première et de deuxième catégories disposant des notes les plus élevées à fin 2018, sur une échelle allant de -25 à 25 points, est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 3.32 : Classement des 10 EMF disposant des performances opérationnelles les plus élevées par catégorie a fin décembre 2018

N°	1 ^{ère} catégorie		2 ^{ème} catégorie	
	EMF	NOTES	EMF	NOTES
1	BAYELLE COOPERATIVE CREDIT UNION	11,69	ADVANS	22,54
2	MC2 NJOMBE	11,69	FINANCIAL HOUSE	21,71
3	MC2 LOUM	10,02	PANAFRICAN	20,87
4	BAMENDA POLICE COOPERATIVE CREDIT UNION	9,18	FIRST TRUST	16,70
5	CAISSE POPULAIRE DE LA DOUANE	9,18	ACEP	15,87
6	MC2 NKONGSAMBA	9,18	MIGEC	15,30
7	BAFUNG COOPERATIVE CREDIT UNION	8,35	EXPRESS UNION FINANCE	13,36
8	MC2 FOTO	7,51	LA REGIONALE	12,53
9	MC2 FOREKE	7,51	CEPI S.A.	11,69
10	MC2 BAFOUSSAM RURAL	7,51	FIGEC	11,69

Source : CNC

Dans le souci de protection de la clientèle et afin d'appuyer l'action de l'Autorité de Supervision, les établissements obtenant des notes négatives font l'objet d'un suivi rapproché et des rapports circonstanciés sont systématiquement adressés à l'Autorité Monétaire pour information ou, le cas échéant, pour saisine de l'Autorité de supervision.

III.1.4.6. Réglementation et contrôle

III.1.4.6.1. Décisions COBAC

Au 31 décembre 2018, la COBAC a rendu cent soixante-cinq (165) Décisions concernant les EMF, telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

DECISIONS COBAC RELATIVES AUX EMF

DECISIONS COBAC	NOMBRE
Injonctions à l'encontre d'EMF	54
Avis conformes pour l'agrément des dirigeants	35
Ouverture d'une procédure disciplinaire	17
Avertissements de dirigeants	8
Désignations d'administrateurs	7
Blâmes de dirigeants	7
Refus d'avis conformes de demandes d'agrément en tant que EMF	6
Avis conformes pour agrément en qualité d'EMF	5
Mise sous administration provisoire d'EMF	4
Avertissements d'EMF	3
Blâmes d'EMF	3
Clôture de liquidation	3
Autorisations d'augmentation de capital	2
Nomination de liquidateur	2
Annulations de nomination d'administrateur provisoire	2
Prorogation de mandat d'administrateur provisoire	1
Retrait d'agrément	1
Démission de dirigeant	1
Fin de mandat d'administrateur provisoire	1
Refus de délivrance d'autorisation pour opération de cession	1
Clôture d'administration provisoire	1
Publication de liste complémentaire	1
Total	165

Source : COBAC

III.1.4.6.2. Décisions du CNC

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, le CNC a délivré quatre-vingt-douze (92) autorisations d'ouverture de points de vente d'EMF, et procédé à l'immatriculation de huit (08) EMF.

III.1.4.7. Organisation des services communs à la profession

▪ *Plateforme LINK*

Cette plateforme mise en place par BGFIBank offre aux EMF des services de facilitation sur les opérations courantes, les opérations internationales, la gestion de la trésorerie, ainsi que des financements structurés et la mise en place des produits innovants. Au travers de la plateforme LINK, BGFIBank est l'intermédiaire des EMF dans le traitement des opérations entre eux ou avec les banques, notamment en ce qui concerne les remises chèques et les virements nationaux et sous-régionaux.

En 2018, le volume cumulé des opérations sur chèques effectuées entre banques et EMF sur la plateforme de compensation LINK de BGFIBank s'est élevé à 18 545 transactions, pour un montant de 38 003 millions. Le nombre cumulé de virements effectués se chiffre quant à lui à 16 934 transactions, d'une valeur globale de 46 306 millions.

En moyenne, le volume des opérations sur chèques avoisine 1 545 par mois, pour un montant de 3 167 millions. Le nombre de virements effectués tourne autour de 1 411 par mois, pour un montant avoisinant 3 858 millions.

▪ *La Centrale des Risques des EMF (CREMF)*

La cérémonie de lancement officiel de l'exploitation de la Centrale des Risques des Etablissements de microfinance (CREMF) s'est déroulée le 21 juin 2018 à l'Hôtel Hilton sous la Présidence du Ministre des Finances, Président du Conseil National du Crédit. Elle a connu la participation de plus de 200 invités, dont les Directeurs Généraux des établissements de microfinance, des établissements de crédit, et les partenaires au développement du Cameroun.

Ce lancement officiel a été suivi d'un séminaire de formation du personnel des établissements assujettis à la consultation des données de la CREMF.

III.1.5. Reformes et Perspectives du système bancaire et de la microfinance

III.1.5.1. Reformes et perspectives du système bancaire

III.1.5.1.1 Reformes du système bancaire

a) Secteur bancaire

Dans le secteur bancaire, l'année 2018 a été marquée notamment par la poursuite des réformes dans le secteur financier prévues dans le Programme Economique et Financier 2017-2020 (PEF) conclu le 26 juin 2017 par le Cameroun avec le Fonds Monétaire International (FMI).

S'agissant des **mesures destinées à assurer la résolution problèmes des banques en difficulté au moindre coût budgétaire**, le Cameroun a bénéficié de l'appui d'une Mission d'assistance technique de la Banque Mondiale dont l'objectif était de fournir au Gouvernement toutes les informations nécessaires pour pouvoir décider des modalités de résolution de l'insolvabilité des banques en difficulté. Au terme de ses travaux, la Banque Mondiale a proposé en décembre 2019 dans son Rapport aux Autorités, la mise en œuvre d'une option de restructuration des banques visant à préserver la continuité de la fourniture des services financiers et la préservation des dépôts de la clientèle.

S'agissant des **mesures visant l'amélioration de la gestion de la banque publique pour renforcer la stabilité financière**, le Ministère des Finances a engagé une étude sur le financement des PME en dont l'objectif général est de déterminer s'il existe un besoin de financement des PME en bonne santé auquel la BCPME pourrait répondre dans la perspective de la révision de son modèle d'affaires.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la BCPME a adopté en novembre 2018 une stratégie de consolidation en vue de réduire les charges de la banque pour lui permettre d'atteindre l'équilibre financier. Cette stratégie de consolidation s'articule autour de cinq (05) piliers : la gouvernance, la politique de crédit, la collecte des dépôts, la réduction des charges d'exploitation et le recouvrement des créances.

En ce qui concerne **les mesures visant la réduction du volume structurellement élevé de créances en souffrance et non performantes**, pour augmenter l'offre de crédit, **les pouvoirs publics** ont engagé en 2018, la mise en œuvre du plan d'action des mesures identifiées dans le document de stratégie d'apurement des créances en souffrance. Parmi les actions déjà réalisées, on peut relever :

- la formation des juges en résolution des conflits bancaires, qui a connu la participation de 20 juges de différents grades et 10 greffiers, exerçant dans les Chambres Commerciales de Yaoundé, Douala Buea et Bamenda ;
- l'adoption avec le concours du FMI d'une nouvelle méthodologie d'évaluation d'actifs compromis à transférer à l'État.

b) Secteur des changes et transferts

Au cours de l'année 2018, les réformes dans le secteur des changes et transferts ont porté essentiellement sur l'adoption :

- d'une nouvelle réglementation des changes, le Règlement n° 02/18/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2018 portant réglementation des changes en zone CEMAC ;
- et d'un texte sur les services de paiements, le Règlement n° 04/18/CEMAC/UMAC/COBAC du 21 décembre 2018 relatif aux services de paiement dans la CEMAC.

Pour ce qui est de **la révision du Règlement n° 02/00/CEMAC/UMAC/CM du 29 avril 2000 par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC)**, il intervient dans un contexte de baisse drastique des réserves extérieures et vise principalement à :

- contribuer à la stabilité externe de la monnaie à travers le renforcement du dispositif réglementaire en vue d'une optimisation des transactions financières par la minimisation des sorties de devises illicites et la maximisation de l'entrée des devises légales ;
- prendre en compte l'évolution de l'environnement économique et financier intégrant les domaines nouveaux à l'instar des marchés financiers et le développement des sociétés de transferts de fonds et d'échange de monnaie ;
- adapter le règlement aux standards internationaux notamment au 6ème manuel du Fonds Monétaire Internationale (FMI) sur les statistiques extérieures ;
- baisser le taux des amendes pour en faciliter l'application ;
- clarifier le rôle des différents acteurs et organes de contrôle (Ministères des finances, Banque Centrale et Commission Bancaire).

Ce Règlement introduit plusieurs innovations, parmi lesquelles on peut mentionner :

- la possibilité pour la Banque Centrale d'élaborer des instructions, portant notamment sur les modalités de rétrocession des devises, les avoirs extérieurs injustifiés, l'importation des devises, les commissions de change manuel et de transfert, le cahier de charge des sociétés de transferts, les sanctions, les modalités d'exercice de l'activité

de change manuel, la domiciliation des exportations/importations ainsi que l'apurement des opérations d'exportations/importations ;

- l'harmonisation à 5 millions de FCFA du plafond des allocations aux voyageurs ;
- l'inclusion des dispositifs relatifs à la lutte anti-blanchiment des capitaux, au financement du terrorisme et à la prolifération en Afrique Centrale ;
- l'encadrement de l'activité de change manuel par les entités autres que les intermédiaires agréés ;
- le renforcement du dispositif de contrôle et des attributions de la BEAC et de la COBAC ;
- les nouveaux dispositifs portant sur la possibilité de suspension dans un pays donné de l'application de certaines dispositions du Règlement pour une durée n'excédant pas 2 ans, l'activation de la clause de ratisage pour renflouer le compte d'opérations en cas d'épuisement des réserves de changes et l'ouverture de comptes séquestres et de garantie pour les Etats pour cantonner les ressources en devises dans le cadre des engagements vis-à-vis des partenaires extérieurs.

En ce qui concerne le **Règlement n° 04/18/CEMAC/UMAC/ COBAC du 21 décembre 2018 relatif aux services de paiement dans la CEMAC**, il vient résoudre certains problèmes non réglés dans le cadre réglementaire en vigueur, notamment le développement du mobile money, le contrôle de l'activité de monnaie électronique et l'agrément de l'activité de monnaie électronique. D'une manière générale, ce texte :

- prévoit des règles actualisées en matière de conditions d'agrément, de capital minimum, de protection des fonds de la clientèle, de LAB/FT, de contrôle interne et de normes prudentielles spécifiques ;
- précise les compétences de la COBAC et de la BEAC respectivement dans la supervision et la surveillance de l'activité, et prévoit un cadre de coopération mutuelle et d'échange d'informations réciproques entre ces deux organes ;
- interdit la possibilité pour les acteurs autorisés, d'externaliser les pouvoirs liés à l'orientation de leurs activités, en limitant l'externalisation uniquement aux opérations de support technique, notamment l'administration et la gestion des plateformes de traitement ;
- renforce les dispositions de sécurisation des transactions bancaires électroniques ;
- institue une nouvelle catégorie d'acteurs, en dehors des établissements de crédit et de microfinance, catégorie retenue dans le cadre de la réforme sous l'appellation d'établissements de paiement.

III.1.5.1.2. Perspectives du système bancaire

Au cours de l'année 2019, il est envisagé la poursuite de la mise en œuvre des réformes prévues dans le PEF dans le secteur bancaire notamment la finalisation de la restructuration des banques en difficultés, la révision du plan d'affaires de la BCPME, l'adoption des textes relatifs à la création d'un juge de mise en l'état et des tribunaux de commerce.

Pour ce qui est du secteur des changes et transferts, il est prévu notamment l'élaboration et l'adoption par la BEAC des différents textes d'application prévus par le Règlement n° 02/18/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2018 portant réglementation des changes en zone CEMAC.

III.1.5.2. Reformes et perspectives du secteur de la microfinance

III.1.5.2.1. Réformes du secteur de la microfinance

En plus des textes réglementaires ci-dessus évoqués dans le secteur bancaire, la principale réforme dans le secteur de la microfinance au niveau communautaire a concerné principalement l'entrée en vigueur effective, le 1^{er} janvier 2018, du Règlement n° 01/17/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC. Ce Règlement a été adopté par le Comité Ministériel de l'UMAC le 27 septembre 2017, et est assorti de 11 règlements d'application et d'une Instruction COBAC adoptés le 24 Octobre 2017.

L'entrée en vigueur effective dudit Règlement permet de mieux adresser les enjeux auxquels ce secteur fait face. Ces enjeux portent entre autres sur l'organisation de l'activité de microfinance, les conditions d'accès à la profession, la gouvernance, le contrôle interne, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que les normes prudentielles.

Afin de faciliter l'appropriation de ce texte par les utilisateurs, les différents acteurs du secteur de la microfinance, notamment la COBAC, le CNC, le MINFI et l'ANEMCAM, ont accompagné les établissements de microfinance au cours de l'année 2018, à travers des actions de vulgarisation et de sensibilisation, dans leurs efforts de mise en œuvre de ce nouveau dispositif réglementaire dans le respect des différents délais de conformité y afférents.

Au niveau national, les actions engagées par le Ministère des Finances pour la formalisation de la gestion du code salaire, ont abouti à la reprise de l'octroi du code de salaire aux EMF éligibles.

Sous l'impulsion du Conseil National du Crédit, **l'avant-projet de loi portant répression du non remboursement du crédit dans le secteur bancaire et de la microfinance au Cameroun a connu des avancées significatives.**

S'agissant de la promotion de la finance islamique, le Groupe de Travail mis en place en 2017 par le Ministre des Finances afin de mener une réflexion sur la mise en place d'un cadre réglementaire de la finance islamique au Cameroun a poursuivi ses travaux au cours de l'exercice 2018.

Dans l'optique de capitaliser les résultats obtenus par le Projet Microfinance Nord Cameroun (PMNC) et de maintenir l'impact de ce projet, les actions engagées par le Gouvernement se sont poursuivies en 2018. Elles portent sur la création du Projet de Financement de la Microfinance en Mode Islamique au Cameroun (PFMMIC). Le financement global de ce projet, évalué à **18,6 milliards de francs à terme**, s'étalera sur cinq ans et couvrira la période 2019-2023, sous réserve d'une suite favorable à la **requête de financement adressée par le**

MINEPAT à la BID pour le financement d'un montant de 12,5 milliards de F CFA à cet effet (12,33 milliards de francs en prêt et 170 millions de francs en don).

III.1.5.2.2. Perspectives du secteur de la microfinance

Au cours de l'exercice 2019, les autorités de supervision, de contrôle et d'encadrement du secteur de la microfinance comptent poursuivre les réformes engagées, renforcer la supervision, le contrôle et l'encadrement du secteur de la microfinance en vue de le rendre plus consolidé et stable. Ces actions portent notamment sur :

- la finalisation des projets de règlements communautaires initiés en 2018 et leur soumission pour adoption par le Conseil Ministériel de l'UMAC,
- la poursuite de la vulgarisation et la sensibilisation des EMF sur la mise en œuvre et le respect du nouveau cadre réglementaire ;
- la vulgarisation de l'arrêté portant attribution et gestion du code salaire aux établissements de microfinance;
- le démarrage des travaux du comité chargé de la mise sur pied d'un Fonds de Garantie et de Refinancement des EMF ;
- un meilleur suivi de l'impact des projets d'appui au secteur de la microfinance mis en œuvre par le Gouvernement ;
- l'opérationnalisation effective de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI) qui s'articulera notamment autour de la révision du document de Stratégie Nationale de la Finance Inclusive pour tenir compte des résultats des études ;
- le bouclage du processus de désaffiliation des caisses du réseau CAMCCUL ;
- la diffusion et la vulgarisation du Règlement n° 01/17 CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC et des 11 règlements COBAC sur la microfinance qui l'accompagnent ;
- la finalisation des différents documents du Projet Microfinance Cameroun, notamment en ce qui concerne sa deuxième phase et la formation des formateurs sur la microfinance, l'élaboration d'un manuel de procédures d'octroi et de recouvrement des crédits, etc.) ;
- l'alimentation et l'optimisation de la base de données vigie microfinance.

III.2. Système et moyens de paiement

La BEAC a entrepris, au cours de la dernière décennie, un vaste chantier de modernisation des systèmes et moyens de paiement dans la CEMAC, avec la participation active du secteur bancaire et l'appui des partenaires extérieurs, notamment la Banque de France, la Banque Mondiale et le FMI.

En effet, dans un contexte marqué par la dématérialisation de l'ensemble des moyens de paiement, le bon fonctionnement et la sécurité des systèmes de paiement devient une priorité de l'action de la Banque Centrale, en raison notamment des vulnérabilités inhérentes à

l'automatisation des processus de traitement et à l'accélération du dénouement des transactions financières.

Par ailleurs, un système de paiement efficace, sécurisé et efficient est un atout pour la conduite de la politique monétaire économique et budgétaire de l'Etat. Il permet notamment de :

- contribuer à la stabilité monétaire et financière ;
- d'améliorer les courroies de transmission de la politique monétaire dans l'économie réelle ;
- d'assurer la célérité et la fluidité des transactions financières et commerciales dans l'économie ;
- d'accélérer et de fiabiliser le recouvrement des recettes fiscales et douanières ;
- de garantir la confiance des agents économiques dans la monnaie scripturale et de ce fait, de favoriser la bancarisation de l'économie ;
- d'accélérer et de fiabiliser le règlement de la dépense publique, notamment le traitement des fonctionnaires qui joue un rôle important dans la redistribution des revenus au sein de nos populations.

Trois principaux systèmes de paiement sont opérationnels dans la zone CEMAC. Il s'agit de :

- SYSTAC (Système de Télécompensation en Afrique Centrale) ;
- SYGMA (Système de Gros Montants Automatisés) ;
- CIP (Centrale des Incidents de Paiement).

Le **SYSTAC** est **un Système Net de Paiement de Masse**, sécurisé, automatisé et complètement dématérialisé qui traite des opérations de débit et de crédit de volume important ne présentant pas un caractère d'urgence et dont le montant unitaire est **inférieur à 100 millions de francs CFA**. Les valeurs éligibles sont principalement le chèque, le virement et le prélèvement.

Il est constitué :

- d'un Centre de Compensation National (CCN) installé dans chaque Direction Nationale (DN) de la BEAC pour la télé compensation des flux domestiques ;
- d'un Centre de Compensation Régional (CCR) hébergé aux Services Centraux de la BEAC dédié à la télé compensation des opérations transfrontalières au sein de la CEMAC.

Ce système utilise une infrastructure de télécommunications fiable et dédiée comme support de transmission des données. Pour la Compensation Nationale, il s'agit d'un réseau mis en place par les Associations Professionnelles des Etablissements de Crédit locales qui est constituée de deux liaisons redondantes (spécialisée et radio) entre les sièges des Participants et la DN de leur ressort. Le réseau privé de la BEAC est utilisé pour la transmission des données régionales vers le CCR.

Le **SYGMA** est un Système de Règlement Brut en Temps Réel (RBTR) qui permet de régler instantanément, irrévocablement, en toute sécurité **des montants supérieurs ou égaux à 100 millions de FCFA et des montants inférieurs en cas d'urgence**.

Il utilise une infrastructure de sécurité fiable basée sur une certification des participants et de leurs utilisateurs conforme aux normes internationales édictées en la matière.

Il est constitué :

- d'une plateforme centrale installée aux Services Centraux de la BEAC, desservant tous les participants de la zone CEMAC;
- d'une plateforme installée dans chaque Direction Nationale (DN) de la BEAC ;
- d'une plateforme de service bureau installée à la Direction Nationale et à l'Agence de Douala pour les participants directs ;
- de participants disposant de plateformes leur permettant d'effectuer des échanges.

La **CIP** est un système **de prévention et de répression des incidents de paiement sur chèques, effets de commerce et cartes de paiement**.

Elle assure **la collecte, la centralisation et la diffusion** des informations relatives aux incidents de paiement et aux instruments de paiement irréguliers ; permet le **contrôle des sanctions d'interdictions bancaires et judiciaires** et assure la **protection préventive raisonnable des acteurs économiques** contre l'irrégularité des instruments de paiement.

Elle a été lancée le 25 juillet 2016. A ce jour, les participants assainissent leurs fichiers clients afin d'alimenter le Fichier Régional des Comptes et Clients Bancaires (FRCB). Par ailleurs, ils déclarent les incidents de paiement et les instruments irréguliers pour enrichir respectivement le Fichier des Incidents de Paiement (FIP) et le Fichier des Instruments de Paiement Irrégulier (FIPI).

III.2.1. Evolution des valeurs échangées dans SYSTAC

Au niveau national, en 2018, tous les participants du Cameroun ont échangé, toutes valeurs confondues, 3 124 202 opérations pour valeur de 5 738,8 milliards, contre 2 866 771 opérations et une valeur de 5 516,1 milliards en 2017, soit un taux de progression de 9,0 % en nombre et 4,0 % en montant.

Tableau 3.33 : Evolution des Opérations Nationales (SYSTAC)

	2017		2018		Evolution (%)	
	Nombre	Montants (en milliards F CFA)	Nombre	Montants (en milliards F CFA)	Nombre	Montants
Virements						
Virements ordonnés	2 076 789	3 266,4	2 356 046	3 587,9	13,4	9,8
Rejets émis	2 270	4,9	2 957	6,5	30,3	33,4
Annulations émises	290	0,6	112	0,4	-61,4	-23,8
Sous total 1	2 079 349	3 271,9	2 359 115	3 594,8	13,5	9,9
Prélèvements						
Présentation	1 366	0,2	4 222	0,6	209,1	214,7
Rejet	215	0,03	951	0,15	342,3	386,3
Annulations émises	-	-	-	-	-	-
Sous total 2	1 581	0,23	5 173	0,75	227,2	237,3
Chèques						
Présentés et représentés	757 538	2 148,9	733 873	2 050,0	-3,1	-4,6
Rejets	28 071	94,1	25 860	92,1	-7,9	-2,2
Annulations émises	232	1,1	181	1,2	-22,0	8,4
Sous total 3	785 841	2 244,0	759 914	2 143,3	-3,3	-4,5
Total	2 866 771	5 516,1	3 124 202	5 738,8	9,0	4,0

Source : CCN du Cameroun (périodes de janvier à décembre 2017 et 2018)

Au niveau régional en 2018, les participants du Cameroun ont envoyé à destination des autres pays de la CEMAC, toutes valeurs confondues, 102 973 opérations ayant une valeur de 790,1 milliards, contre 68 804 opérations et une valeur de 483,3 milliards en 2017, soit un taux de progression de 49,7 % en nombre et 80,3 % en montant.

Tableau 3.34 : Evolution des Opérations Régionales (SYSTAC)

	2017		2018		Evolution (%)	
	Nombre	Montants (en milliards F CFA)	Nombre	Montants	Nombre	Montants (en milliards F CFA)
Virements						
Virements ordonnés	64 623	226	97 169	519,2	50,4	129,8
Rejets émis	57	1	140	1,5	145,6	41,4
Annulations émises	3	0,1	10	0,1	233,3	39,6
Sous total 1	64 683	227,1	97 319	520,8	50,5	129,4
Chèques						
Présentés et représentés	4 087	210,8	5 291	254,4	29,5	20,7
Rejets	32	0,3	363	14,8	1034,4	4753,1
Annulations émises	2	0,1			-100	-100
Sous total 2	4 121	211,2	5 654	269,2	37,2	27,5
Total	68 804	438,3	102 973	790,1	49,7	80,3

Source : CCN du Cameroun (périodes de janvier à décembre 2017 et 2018)

III.2.2. Incidents de paiements

De manière globale, le nombre d'incidents de paiement (rejets pour provision insuffisante, absence de provision ou compte clôturé) a augmenté de 5,2 % en nombre et 5,5 % en valeur passant de 12 384 incidents d'une valeur de 47 milliards en 2017 contre 13 025 en nombre et 49,6 milliards en valeur pour l'année 2018.

III.2.3. Valeurs échangées dans SYGMA

En 2018, tous les participants du Cameroun ont échangé dans SYGMA, 87 236 opérations pour valeur de 37 504,2 milliards, contre 77 284 opérations et une valeur de 44 542,6 milliards en 2017, soit un taux de progression de 11,4 % en nombre et de régression de 18,8 % en montant.

Tableau 3.35 : Evolution des opérations SYGMA

	2017		2018		Evolution (%)	
	Nombre	Montant (en milliards F CFA)	Nombre	Montant (en milliards F CFA)	Nombre	Montant
Janvier	6 192	3 496,0	7 117	3 076,0	13,0	-13,7
Février	5 719	3 394,8	6 444	2 745,7	11,3	-23,6
Mars	7 116	4 502,4	7 136	3 312,4	0,3	-35,9
Avril	5 928	3 474,1	6 908	2 854,6	14,2	-21,7
Mai	6 671	3 223,7	7 535	2 864,7	11,5	-12,5
Juin	6 401	4 781,4	7 175	2 609,6	10,8	-83,2
Juillet	6 512	3 718,3	7 692	3 028,3	15,3	-22,8
Août	6 681	4 339,8	7 188	3 424,2	7,1	-26,7
Septembre	5 713	2 911,5	6 965	2 697,9	18,0	-7,9
Octobre	6 403	2 988,2	7 929	3 239,9	19,3	7,8
Novembre	6 613	3 610,1	7 631	4 190,4	13,3	13,9
Décembre	7 335	4 102,2	7 516	3 460,5	2,4	-18,5
Totaux	77 284	44 542,6	87 236	37 504,2	11,4	-18,8

Source : CCN du Cameroun (périodes de janvier à décembre 2017 et 2018)

Encadré 3.3 : Organisation du système de paiement et de règlement de la CEMAC

1. Principes de fonctionnement

Le système de paiement et de règlement de la CEMAC est fondé sur plusieurs principes, notamment :

- le système est considéré comme un système national mono – currency ;
- le système est dit en V car les flux d'informations et les flux de traitement se superposent. La banque centrale est à la fois centre de compensation et banque de règlement. L'avantage de ce type de configuration est que la banque centrale maîtrise la totalité de la chaîne des paiements : elle dispose de l'information en temps réel sur l'état du marché ; elle est en mesure de prendre en temps voulu toutes mesures utiles pour prévenir un incident de paiement ;
- la centralisation des opérations : une plateforme commune de traitement des ordres et un système unique de règlement ;
- la spécialisation des échanges ;
- la dématérialisation ;
- l'irrévocabilité des paiements ;
- l'exécution en temps réel.

2. Participants et modes de participation

Les participants au Système sont les banques commerciales, les Trésors Publics, les établissements financiers et la Banque Centrale.

Les modes de participation au Système sont les suivants :

Participation directe : le participant dispose d'un compte de règlement et d'un accès technique au système ;

Participation indirecte : le participant est connu du système. Il dispose d'un compte de règlement mais n'a pas d'accès technique directe ;

Sous-participation : le participant n'a pas de compte de règlement et n'est pas connu du Système.

La participation directe ou indirecte est formalisée par la signature de conventions d'adhésion à SYGMA et à SYSTAC entre le participant et la BEAC.

3. Opérations traitées et délais de traitement

Les opérations prises en compte par le Système comprennent l'émission des ordres de paiement, la transmission des informations et le traitement des informations.

Une fois l'opération entrée dans le système, les délais de règlement sont de 24 heures pour les virements et prélèvements et de 48 heures pour les chèques.

Source : BEAC

III.3. Situation du secteur des assurances

L'année 2018 a été marquée dans le secteur des assurances au Cameroun par :

- l'opérationnalisation de la convention Indemnisation Directe des Assurés (IDA) ;
- la centralisation de la commande des attestations d'assurance automobile ;
- la collecte du droit de timbre automobile par les compagnies d'assurances qui consacre la disparition du timbre de la vignette automobile sur les parebrises des véhicules automobiles ;
- l'entrée en application de l'exigence réglementaire relative au relèvement du capital social des compagnies d'assurance qui passe de un (01) à cinq (05) milliards.

La mise en place de la nouvelle société de réassurance et la signature de l'arrêté de 1994 portant tarif de l'assurance de responsabilité civile automobile ont connu des retards dus à des causes exogènes aux MINFI.

III.3.1. Présentation succincte du marché camerounais des assurances

En raison des dispositions réglementaires de la CIMA relatives à la consolidation des statistiques des compagnies d'assurances, les données du secteur des assurances en 2018 ne peuvent être disponibles qu'au cours du 2^{ème} semestre 2019. En conséquence, les informations chiffrées analysées dans le présent rapport concernent celles de 2017.

Dans cette configuration, le marché camerounais des assurances a été animé en 2017 par 26 sociétés d'assurance dont 16 opérant dans la branche dommage (IARD) et 10 dans la branche vie et capitalisation. Le réseau de distribution est composé de 90 agences générales, 87 sociétés de courtage et 45 mandataires non-salariés.

Ce secteur d'activité qui regorge plus de 2 000 personnes a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires global de 197,11 milliards contre 185,41 milliards en 2016, soit une progression atone de 6,31% par rapport à l'exercice précédent. L'assurance automobile représente 24,0% de l'ensemble des émissions du marché.

Les entreprises d'assurances ont constitué cette année des provisions techniques (en non vie) et mathématiques (en vie) pour un montant cumulé de 318,84 milliards, en augmentation de 19,93 milliards ; soit 6,67% par rapport à 2016.

Les placements représentent 119,92% de ces provisions techniques. Ils sont constitués essentiellement des dépôts en banque, de l'immobilier, des obligations et autres valeurs d'État.

L'augmentation annuelle des placements nets cette année est de 22,71 milliards contre 29,04 milliards une année auparavant.

En contrepartie des primes versées aux sociétés d'assurance, les ménages et unités de production (victimes, ayants droit, bénéficiaires de contrats et auxiliaires) ont perçu, au titre des prestations, un montant de 83,86 milliards, en progression de 9,92 % par rapport à l'exercice 2016.

L'intermédiation (agents généraux et courtiers) a contribué 36,73% du chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des compagnies d'assurances contre 39,3% l'année précédente. En contrepartie, elle a reçu au titre des commissions 12,35% des émissions totales contre 12,10% en 2016. Les charges d'acquisition de contrats s'élèvent à 24,34 milliards ; soit une augmentation de 8,47% par rapport à l'exercice précédent.

La masse salariale s'élève à 16,22 milliards contre 15,29 milliards en 2016 ; soit une augmentation de 6,09%.

Les produits financiers nets (y compris les plus-values réalisées) se chiffrent à 11,54 milliards contre 9,81 milliards en 2016 ; soit une progression de 17,67% d'un exercice à l'autre.

Les arriérés de primes de l'année 2017 se situent à 7,09% des émissions de la branche dommage contre 6,13% en 2016.

Le taux de rendement moyen des placements par rapport au chiffre d'affaires du marché est de 5,85% contre 5,29% en 2016.

Le taux de sinistralité de l'ensemble du marché a baissé à 49,78% contre 51,67% en 2016.

Les charges de gestion (chargements) ont enregistré une hausse de 7,55%. Elles passent de 65,97 milliards en 2016 à 70,95 milliards en 2017. Elles représentent 35,99% des émissions contre 35,58% en 2016.

Les opérations d'assurances toutes branches confondues ont dégagé un résultat technique brut de réassurance (hors produits financiers nets) de 25,08 milliards contre 22,41 milliards en 2016, soit une augmentation de 11,92%.

Le déficit du solde de réassurance de 20,97 milliards mis à la charge des sociétés d'assurances a absorbé ce résultat et ramené le résultat technique net à 4,11 milliards contre 4,58 milliards un an auparavant.

L'apport du solde financier excédentaire de 11,54 milliards a relevé le résultat net d'exploitation (net de réassurance) à 15,65 milliards contre 14,39 milliards en 2016 ; soit une hausse de 8,76%.

Le portefeuille des actifs admis en couverture des engagements règlementés, toutes branches confondues, en hausse de 6,31% en 2017, a enregistré 382,34 milliards contre 359,64 milliards en 2016. Il représente 110,77% des engagements règlementés mis à la charge des assureurs contre 109,20% l'exercice précédent.

L'ensemble des sociétés d'assurance affiche au 31 décembre 2017 un total de marge disponible de 88,53 milliards pour une marge minimale exigible de 33,69 milliards ; soit un excédent de 54,85 milliards et un ratio de couverture de la marge minimale de solvabilité de 262,82% contre 244,94% en 2016.

III.3.2. Les assurances dommages

En 2017, la branche dommage demeure constituée de 16 sociétés. La société CAMINSUR a été absorbée par le groupe SUNU qui a créé la filiale SUNU Assurances Cameroun IARD. La

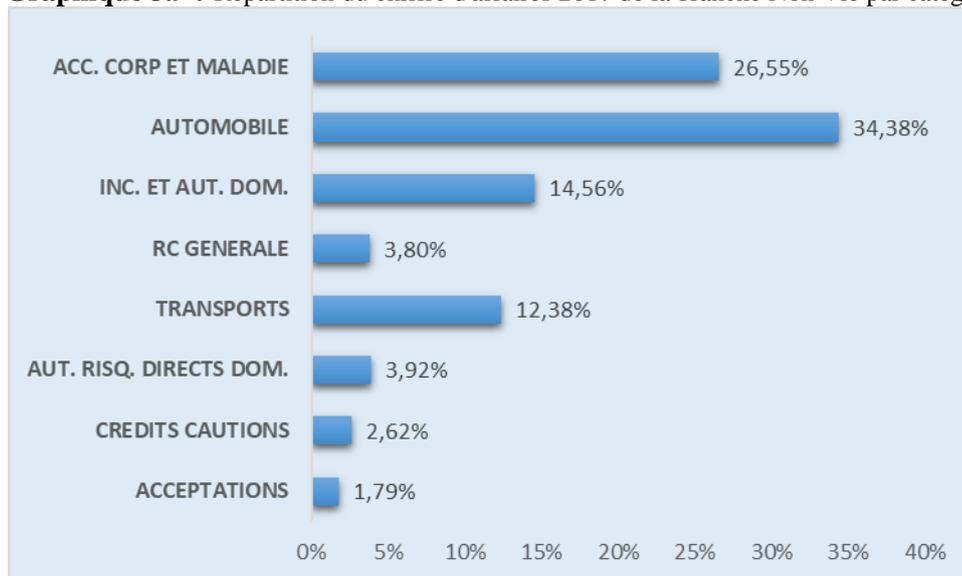
sortie du marché de SAMARITAN a été contre balancée par l'entrée en activité d'ATLANTIQUE Assurances Cameroun.

III.3.2.1. La production

En 2017, le chiffre d'affaires de la branche dommage en hausse de 4,58%, s'établit à 137,08 milliards contre 131,08 milliards en 2016.

L'assurance dommage est largement dominée par l'assurance automobile (34,38%) puis les accidents corporels et la maladie (26,55%).

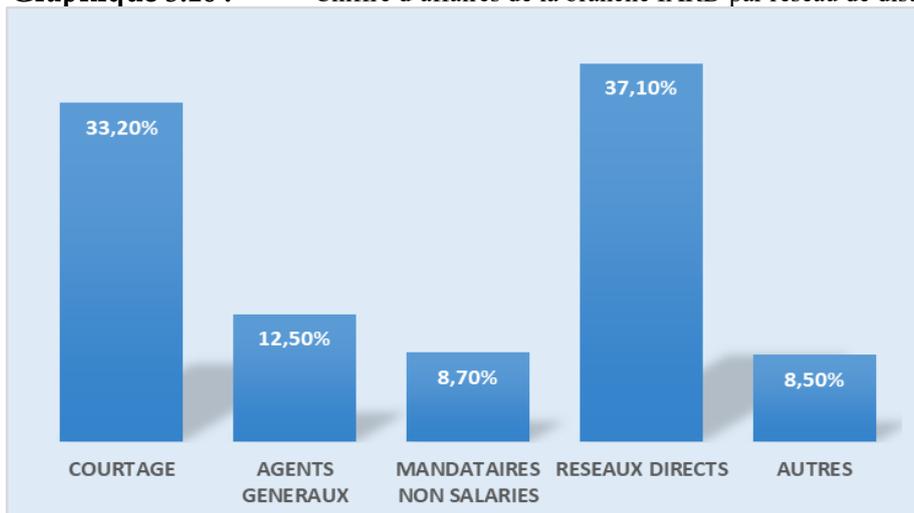
Graphique 3.9 : Répartition du chiffre d'affaires 2017 de la branche Non Vie par catégorie



Source : MINFI/DNA

Les intermédiaires d'assurance restent le principal réseau de distribution des produits d'assurance dommage.

Graphique 3.10 : Chiffre d'affaires de la branche IARD par réseau de distribution



Source : MINFI/DNA

Tableau 3.36 : Répartition par société du chiffre d'affaires de 2013 à 2017

SOCIETES	PRIMES ÉMISES (en milliards F CFA)					PARTS DE MARCHÉ (en %)				
	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
ACTIVA	15,1	15,5	16,7	17,7	17,1	12,58	13,19	12,76	13,50	12,48
ALLIANZ	9,9	10,5	12,9	13,4	13,7	8,29	8,97	9,91	10,22	9,97
AREA	2,6	3,8	4,1	4,0	4,5	2,14	3,23	3,13	3,03	3,30
AGC	2,4	2,8	2,7	2,6	3,4	2,03	2,40	2,04	1,95	2,51
ATLANTIQUE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1					0,10
AXA	12,3	13,6	19,5	20,4	19,0	10,32	11,63	14,91	15,59	13,83
BENEFICIAL GENERAL	1,6	1,6	1,5	2,2	3,2	1,33	1,36	1,18	1,69	2,30
CHANAS	20,5	19,2	14,5	11,7	12,1	17,09	16,41	11,07	8,90	8,85
CPA	1,9	2,2	2,8	2,9	3,0	1,59	1,90	2,16	2,24	2,20
GMC	7,4	7,7	9,0	9,0	8,8	6,17	6,59	6,92	6,90	6,43
NSIA	9,1	6,5	7,1	7,5	7,2	7,64	5,53	5,45	5,72	5,26
PRO ASSUR	2,0	2,1	2,4	2,5	3,1	1,65	1,78	1,83	1,88	2,28
SAAR	18,4	18,4	18,0	18,9	19,2	15,41	15,65	13,76	14,43	14,03
SAHAM	6,6	3,9	7,5	7,1	10,8	5,55	3,31	5,71	5,41	7,89
SAMARITAN	2,7	3,6	1,9	1,7		2,28	3,08	1,49	1,30	
SUNU IARD	1,5	1,8	2,2	1,8	1,4	1,23	1,54	1,66	1,35	1,02
ZENITHE	5,6	4,0	7,9	7,7	10,3	4,72	3,43	6,01	5,87	7,55
ENSEMBLE IARD	119,7	117,3	130,7	131,1	137,1	100	100	100	100	100

Source : MINFI/DNA

III.3.2.2. Les produits financiers

Les produits financiers nets issus des placements ont baissé de 3,8% par rapport à 2016. Ils passent de 5,36 milliards en 2016 à 5,15 milliards en 2017.

III.3.2.3. Les charges de sinistres

En 2017, le montant des prestations payées par les sociétés d'assurances se chiffrent à 49,63 milliards contre 48,85 milliards en 2016, soit une augmentation de 1,61%.

La charge de sinistre enregistrée au titre de l'exercice 2017 est de l'ordre de 47,86 milliards contre 54,89 milliards en 2016, soit une diminution de 12,81%.

Tableau 3.37 : Évolution de la charge de sinistres de 2013 à 2017

SOCIETES	2013 (en milliards)	Variation 2013-2014 (en %)	2014	Variation 2014-2015 (en %)	2015 (en milliards)	Variation 2015-2016 (en %)	2016 (en milliards)	Variation 2016-2017 (en %)	2017 (en milliards)
ACTIVA	4,7	50,87	7,1	13,24	8,0	1,48	8,2	-18,53	6,6
ALLIANZ	5,3	-10,93	4,7	88,69	8,8	-18,75	7,2	46,98	10,6
AREA	1,0	92,98	2,0	-14,89	1,7	-27,92	1,2	-5,53	1,1
AGC	0,6	91,05	1,1	19,09	1,3	-67,85	0,4	150,85	1,0
ATLANTIQUE									0,0
AXA	4,5	17,16	5,3	34,37	7,1	9,91	7,8	-46,41	4,2
BENEFICIAL GENERAL	0,5	73,32	0,9	-56,83	0,4	145,88	1,0	72,76	1,7
CHANAS	5,1	-37,03	3,2	31,94	4,2	18,84	5,0	-40,36	3,0
CPA	0,3	383,57	1,3	-25,63	0,9	-75,34	0,2	264,23	0,9
GMC	3,2	5,20	3,3	15,86	3,9	13,44	4,4	-4,89	4,2
NSIA	4,6	-42,42	2,7	1,43	2,7	25,80	3,4	-33,76	2,3
PRO ASSUR	0,7	3,25	0,7	12,92	0,8	5,50	0,9	-16,99	0,7
SAAR	7,5	26,56	9,5	-9,01	8,6	18,68	10,2	-42,65	5,9
SAHAM	3,0	22,04	3,7	12,00	4,1	-82,30	0,7	514,16	4,5
SAMARITAN	1,0	-117,84	-0,2	-1367,70	2,2	-49,61	1,1		
SUNU IARD	0,0	1833,66	0,9	-47,84	0,5	82,22	0,9	-113,71	-0,1
ZENITHE	0,9	151,05	2,3	-20,43	1,8	26,52	2,3	-36,82	1,4
ENSEMBLE IARD	42,9	12,91	48,4	18,05	57,1	-3,90	54,9	-12,81	47,9

Source : MINFI/DNA

Le taux moyen de sinistralité du marché non vie s'établit à 36,48% en 2017 contre 42,70% l'année précédente.

III.3.2.4. Les charges de gestion

En 2017, le taux de chargement par rapport aux primes émises est de 40,15% contre 38,95% en 2016.

III.3.2.5. La Réassurance

Au cours de l'exercice 2017, le solde de réassurance présente un déficit de -21,23 milliards mis à la charge des sociétés d'assurances.

Tableau 3.38 : Soldes de réassurance par société en 2017

Branches/Sociétés	Primes acquises aux	Part des réassureurs dans les charges	Solde de réassurance
	réassureurs		
<i>(en milliards F CFA)</i>			
ACTIVA	8,3	6,3	-2,0
ALLIANZ	1,9	4,5	2,6
AREA	0,6	0,1	-0,5
AGC	0,4	0,1	-0,3
ATLANTIQUE	0,0	0,0	0,0
AXA	7,8	1,4	-6,4
BENEFICIAL GENERAL	0,2	0,4	0,2
CHANAS	4,3	1,8	-2,5
CPA	1,0	0,2	-0,8
GMC	0,5	0,3	-0,2
NSIA	1,4	-0,3	-1,6
PRO ASSUR	0,3	0,1	-0,2
SAAR	4,9	-1,9	-6,8
SAHAM	3,8	2,1	-1,7
SUNU IARD	0,2	0,1	0,0
ZENITHE	2,1	1,1	-1,0
IARD	37,6	16,3	-21,2

Source : MINFI/DNA

III.3.2.6. Les Résultats

Les opérations d'assurances dommages ont affiché en 2017 un résultat de l'exercice de 8,71 milliards contre 7,19 milliards en 2016, soit une augmentation de 21,19%.

Tableau 3.39 : Résultats nets d'exploitation de la branche dommage entre 2016 et 2017

SOCIÉTÉS	Résultats nets d'exploitation de l'exercice 2017 <i>(en milliards F CFA)</i>	Résultats de l'exercice 2017 avant affectation <i>(en milliards F CFA)</i>	Résultats de l'exercice 2016 avant affectation <i>(en milliards F CFA)</i>
ACTIVA	3,0	1,5	1,5
ALLIANZ	3,0	3,1	2,3
AREA	0,3	0,3	0,1
AGC	0,4	0,3	0,3
ATLANTIQUE	0,0	0,0	
AXA	2,8	0,8	-0,6
BENEFICIAL GENERAL	0,1	0,1	0,2
CHANAS	-0,4	0,2	0,3
CPA	0,0	0,1	0,4
GMC	0,6	0,4	0,4
NSIA	-0,3	-0,7	0,1
PRO ASSUR	0,5	0,5	0,3
SAAR	-0,5	0,5	0,1
SAHAM	0,4	0,2	0,7
SUNU IARD	-0,1	0,0	0,7
ZENITHE	2,2	1,4	0,5
ENSEMBLE IARD	12,2	8,7	7,2

Source : MINFI/DNA

III.3.2.7. Les engagements réglementés

En 2017, les engagements réglementés mis à la charge des assureurs dommages ont été couverts à hauteur de 120,35% par des actifs admis en représentation. Ces actifs s'élèvent à 158,04 milliards.

Tableau 3.40 : Les engagements réglementés des sociétés IARD en 2017

Compagnies	Montant des engagements réglementés (en milliards F CFA)	Montant des actifs admis en couverture (en milliards F CFA)	Solde de couverture (en milliards F CFA)	Taux de couverture (%)
ACTIVA	18,8	19,2	0,5	102,46
ALLIANZ	18,1	27,3	9,2	150,66
AREA	4,5	5,1	0,6	112,40
AGC	2,9	3,6	0,7	125,89
ATLANTIQUE	0,1	1,0	0,9	997,88
AXA	15,1	16,5	1,4	109,43
BENEFICIAL GENERAL	1,1	1,9	0,8	172,72
CHANAS	11,7	14,1	2,4	120,11
CPA	3,7	4,0	0,3	108,94
GMC	10,0	10,2	0,1	101,45
NSIA	4,9	5,8	0,9	118,75
PROASSUR	3,7	6,6	2,9	179,43
SAAR	20,4	21,2	0,8	104,08
SAHAM	7,1	7,5	0,4	105,90
SUNU IARD	4,2	5,1	1,0	123,09
ZENITHE	5,2	8,9	3,7	172,05
Ensemble IARD	131,3	158,0	26,7	120,35

Source : MINFI/DNA

III.3.2.8. La marge de solvabilité

La marge disponible du marché non vie au terme de l'exercice 2017 se situe à 69,34 milliards pour une marge minimale de FCFA 23,87 milliards ; soit un excédent de marge de 45,47 milliards et un ratio de couverture de la marge minimale de solvabilité de 290,48%.

Tableau 3.41 : Marge de solvabilité des sociétés d'assurances dommages en 2017

Compagnies	Marge disponible (en milliards F CFA)	Marge minimale (en milliards F CFA)	Solde de marge (en milliards F CFA)	Taux de marge (%)
ACTIVA	7,1	1,7	5,4	414,73
ALLIANZ	12,2	1,6	10,5	745,66
AREA	1,5	0,9	0,6	160,83
AGC	2,0	0,7	1,3	296,04
ATLANTIQUE	1,0	0,0	0,9	3592,79
AXA	6,6	3,5	3,1	186,49
BENEFICIAL GENERAL	1,4	0,6	0,8	237,31
CHANAS	7,1	1,2	5,9	588,17
CPA	1,8	0,6	1,2	283,83
GMC	3,3	1,7	1,6	193,80
NSIA	1,9	1,7	0,2	109,32
PROASSUR	4,5	0,6	3,9	737,91
SAAR	7,8	5,6	2,1	137,80
SAHAM	4,7	1,5	3,3	318,49
SUNU IARD	1,1	0,6	0,6	202,17
ZENITHE	5,3	1,2	4,1	441,44
Ensemble IARD	69,3	23,9	45,5	290,48

Source : MINFI/DNA

III.3.3. Les assurances vie

En 2017, dix (10) sociétés d'assurance continuent d'animer la branche vie et capitalisation.

III.3.3.1. La production

S'agissant des primes d'assurance des sociétés vie et capitalisation, elles se sont accrues de 10,49%. Elles s'élèvent à 60,02 milliards en 2017 contre 54,32 milliards l'exercice précédent.

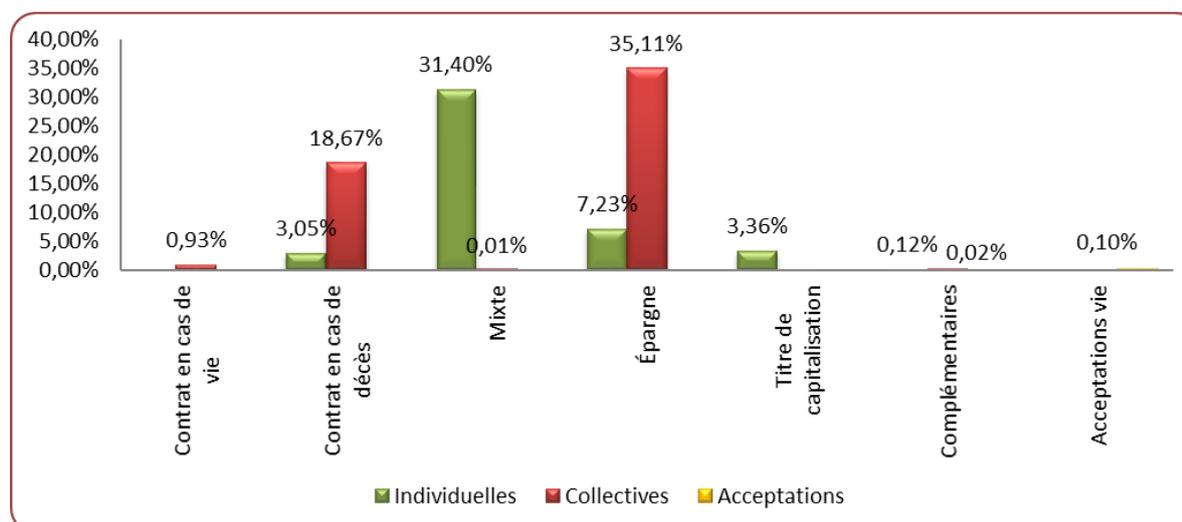
Tableau 3.42 : Répartition par société du chiffre d'affaires de 2012 à 2016

SOCIETES	PRIMES ÉMISES (en milliards F CFA)					PARTS DE MARCHÉ (en %)				
	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
ACAM VIE				0	0				0,00	0,22
ACTIVA VIE	6,0	6,4	7,1	7,7	7,3	14,64	14,37	13,76	14,22	12,11
ALLIANZ VIE	13,9	14,3	17,2	18,7	18,0	33,78	32,15	33,39	34,37	29,96
BENEFICIAL LIFE	8,2	8,5	10,2	10,3	11,2	19,90	19,24	19,84	19,00	18,69
NSIA VIE		0	0	1,2	1,6		0,47	0,49	2,27	2,68
PRO ASSUR VIE	0,19	0,32	0,20	0,21	0,24	0,47	0,72	0,39	0,39	0,40
SAAR VIE	3,2	3,2	3,8	3,8	3,9	7,75	7,11	7,42	6,99	6,49
SAHAM LIFE	3,4	2,9	3,2	3,3	3,4	8,24	6,43	6,25	6,00	5,73
SUNU VIE	6,2	8,7	9,5	9,1	11,8	15,22	19,51	18,46	16,76	19,57
Wafa Vie				0,0	2,5				0,01	4,13
ENSEMBLE VIE	41,0	44,4	51,6	54,3	60,0	100	100	100	100	100

Source : MINFI/DNA

Les émissions en vie et capitalisation représentent 30,45% du chiffre d'affaires global du marché. L'activité dans cette branche est tirée par les « contrats collectifs d'épargne » (35,11%), les « contrats individuels Mixtes » (31,40%) et les « Contrats collectifs en cas de décès » (18,67%).

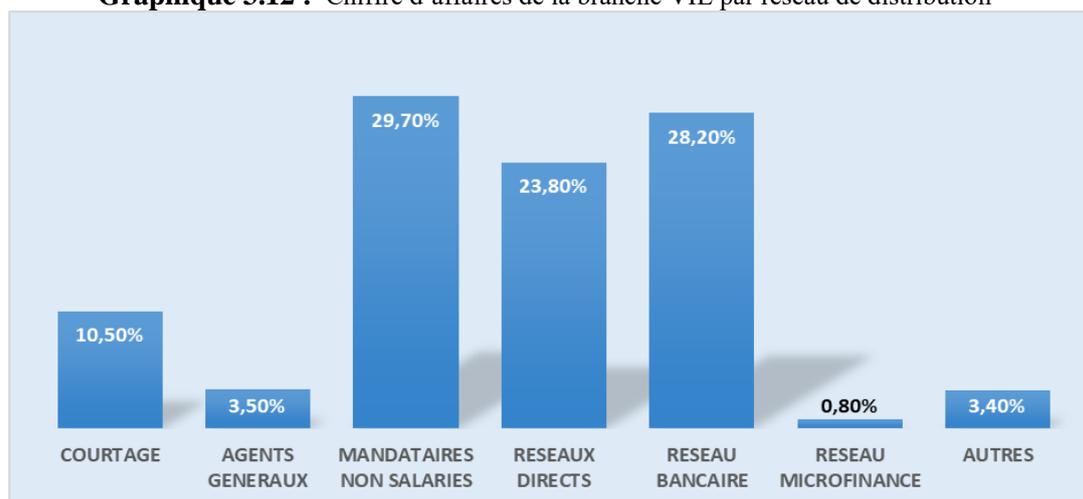
Graphique 3.11 : Chiffre d'affaires de la branche Vie par catégorie



Source : MINFI/DNA

Le réseau de distribution des produits d'assurance vie et capitalisation est fortement animé par les mandataires non-salariés et le réseau bancaire qui contribuent respectivement à hauteur de 29,7% et 28,2% du chiffre d'affaires de cette branche.

Graphique 3.12 : Chiffre d'affaires de la branche VIE par réseau de distribution



Source : MINFI/DNA

En 2017, les provisions mathématiques constituées représentent plus du triple du chiffre d'affaires de la branche vie et capitalisation. Elles se situent à 201,17 milliards, contre 182,8 milliards et 166,3 milliards en 2016 et 2015 respectivement.

III.3.3.2. Les produits financiers

En 2017, les produits financiers nets issus des placements effectués dans la branche vie et capitalisation, en hausse de 43,5%, se situent à 6,39 milliards. Le taux moyen de rendement des produits financiers nets par rapport aux émissions est de 10,64% contre 8,20% en 2016.

III.3.3.3. Les charges de prestations

A la clôture de l'exercice 2017, les prestations échues s'élèvent à 34,22 milliards contre 27,44 milliards en 2016 et 23,17 milliards en 2015. Les contrats collectifs d'épargne et les contrats individuels mixtes détiennent l'essentiel des prestations servies dans cette branche.

La charge de prestation s'alourdit au fil des années. Elle est de 47,33 milliards en 2017 contre 39,60 milliards en 2016 et 38,13 milliards en 2015.

En 2017, les rachats représentent 42,29% des prestations échues en assurance vie et capitalisation.

Tableau 3.43 : Evolution de la charge de prestation de 2013 à 2017

SOCIETES	2013 (en milliards F CFA)	Variation 2013-2014 (%)	2014 (en milliards F CFA)	Variation 2014-2015 (%)	2015 (en milliards F CFA)	Variation 2015-2016 (%)	2016 (en milliards F CFA)	Variation 2016-2017 (%)	2017 (en milliards F CFA)
ACAM VIE							0,001	8278,33	0,1
ACTIVA VIE	3,2	4,25	3,3	37,29	4,5	11,28	5,0	-4,22	4,8
ALLIANZ VIE	13,7	-7,79	12,6	24,80	15,7	5,50	16,6	1,90	16,9
BENEFICIAL LIFE	3,7	28,00	4,7	-4,66	4,5	13,45	5,1	14,06	5,8
NSIA VIE	0,0		0,2	61,21	0,3	-8,16	0,3	86,17	0,5
PRO ASSUR VIE	0,1	150,06	0,2	-67,70	0,1	12,43	0,1	-15,17	0,1
SAAR VIE	2,0	-18,80	1,6	58,29	2,6	-10,54	2,3	30,85	3,0
SAHAM LIFE	2,5	-29,16	1,8	37,87	2,4	2,90	2,5	21,04	3,0
SAHAM (run off)	0,0	-51,27	0,0	260,18	0,0	-49,84	0,0	-100,00	0,0
SUNU VIE	6,3	18,91	7,4	8,94	8,1	-3,72	7,8	37,75	10,8
WAFSA VIE					0,0		0,0	74466,94	2,4
ENSEMBLE VIE	31,3	1,50	31,7	20,11	38,1	3,85	39,6	19,54	47,3

Source : MINFI/DNA

Le taux moyen de sinistralité, en hausse de près de six (06) points, est de 78,9% en 2017.

III.3.3.4. Les charges de gestion

La charge de gestion des sociétés vie et capitalisation s'est alourdie d'environ 1 milliard. Elle est passée de 14,91 milliards en 2016 à 15,90 milliards en 2017.

Le taux de chargement de gestion recule d'environ 1 point entre 2016 et 2017 et passe de 27,45% à 26,49%.

III.3.3.5. La Réassurance

En vie et capitalisation par contre, le solde de réassurance rapporté au chiffre d'affaires s'est amélioré. Déficitaire en 2016, il est excédentaire de 264,22 millions en 2017.

Tableau 3.44 : Soldes de réassurance par société en 2017

Branches/Sociétés	Primes acquises aux réassureurs (en milliards F CFA)	Part des réassureurs dans les charges (en milliards F CFA)	Solde de réassurance (en milliards F CFA)
ACAM VIE	0,00051		-0,00051
ACTIVA VIE	0,3	0,1	-0,2
ALLIANZ VIE	0,2	0,7	0,5
BENEFICIAL LIFE	0,3		-0,3
NSIA VIE	0,1	0,022	-0,1
PRO ASSUR VIE	0,0		0,0
SAAR VIE	0,7	1,1	0,5
SAHAM LIFE	0,2	0,0	-0,1
SUNU VIE	2,1	2,2	0,1
Wafa VIE	0,0		0,0
ENSEMBLE VIE	3,9	4,2	0,3

Source : MINFI/DNA

III.3.3.6. Les Résultats

Dans la branche vie et capitalisation, les résultats avant affectation replient. Ils passent de 1,9 milliards en 2016 à 1,15 milliards en 2017. Tout comme l'année antérieure, les sociétés ACAM VIE, SAHAM LIFE et Wafa VIE, présentent en 2017 des résultats avant affectation déficitaires. A elles s'ajoutent NSIA VIE.

Tableau 3.45 : Résultats nets d'exploitation de la branche dommage entre 2016 et 2017

SOCIETES	Résultats nets d'exploitation	Résultats de l'exercice 2017 avant affectation	Résultats de l'exercice 2016 avant affectation
<i>(en milliards F CFA)</i>			
ACAM VIE	-0,3	-0,3	-0,1
ACTIVA VIE	0,6	0,3	0,3
ALLIANZ VIE	2,1	1,6	1,1
BENEFICIAL LIFE	1,4	0,7	0,7
NSIA VIE	-0,2	-0,2	0,1
PROASSUR VIE	0,1	0,1	0,0
SAAR VIE	0,4	0,1	0,0
SAHAM LIFE	-0,7	-0,8	-0,4
SUNU VIE	0,2	0,1	0,1
Wafa VIE	-0,3	-0,3	-0,1
ENSEMBLE VIE	3,4	1,1	1,9

Source : MINFI/DNA

III.3.3.7. Les engagements réglementés

En 2017, les actifs admis en couverture des engagements réglementés de la branche vie et capitalisation s'élevaient à 224,30 milliards, soit 104,89% de ces engagements.

Le portefeuille des actifs est composé majoritairement des dépôts en banque (51,1%) et des obligations et autres valeurs de l'État (17%).

Tableau 3.46 : Les Engagements Réglementés du marché des sociétés d'assurances en 2017

Compagnies	Montant des engagements réglementés	Montant des actifs admis en couverture	Solde de couverture	Taux de couverture (%)
ACAM VIE	0,1	0,3	0,2	218,81
ACTIVA VIE	22,7	22,7	0,0	100,21
ALLIANZ VIE	92,5	94,6	2,1	102,32
BENEFICIAL LIFE	28,2	33,8	5,6	119,85
NSIA VIE	1,0	2,2	1,2	226,54
PRO ASSUR VIE	0,4	1,7	1,3	448,66
SAAR VIE	9,4	8,9	-0,5	94,41
SAHAM LIFE	11,6	12,4	0,7	106,42
SUNU VIE	45,6	44,9	-0,7	98,53
WAFA VIE	2,4	2,7	0,4	115,48
Ensemble VIE	213,8	224,3	10,5	104,89

Source : MINFI/DNA

III.3.3.8. La marge de solvabilité

En 2017, la marge disponible détenue par les sociétés de la branche vie et capitalisation est de 19,19 milliards pour une marge minimale exigible de 9,81 milliards, soit un excédent de marge de 9,38 milliards et un taux de marge de 195,55% contre 231,90% en 2016 et 223,08% en 2015.

Tableau 3.47 : Marge de solvabilité des sociétés d'assurances dommages en 2017

Compagnies	Marge disponible (en milliards F CFA)	Marge minimale (en milliards F CFA)	Solde de marge (en milliards F CFA)	Taux de marge (%)
ACAM VIE	0,3	0,0	0,3	4795,73
ACTIVA VIE	1,3	1,1	0,2	121,35
ALLIANZ VIE	5,6	4,5	1,0	122,88
BENEFICIAL LIFE	6,0	1,1	4,9	533,95
NSIA VIE	0,8	0,0	0,7	1879,35
PRO ASSUR VIE	1,3	0,0	1,2	8020,23
SAAR VIE	1,6	0,4	1,2	400,18
SAHAM LIFE	0,1	0,6	-0,5	18,51
SUNU VIE	1,8	1,9	-0,1	92,43
WAFA VIE	0,5	0,1	0,4	426,12
Ensemble VIE	19,2	9,8	9,4	195,55

Source : MINFI/DNA

III.3.4. Perspectives du secteur des assurances

Pour le secteur des assurances, les actions ci-dessous sont envisagées pour l'exercice 2019 :

- la poursuite de l'assainissement du marché des assurances ;

- la finalisation des travaux de mise en place de la nouvelle société nationale de réassurance ;
- la poursuite et finalisation de la mise en place du nouveau Fonds de Garantie Automobile ;
- l'actualisation de l'arrêté portant tarif de l'assurance de responsabilité civile automobile ;
- la mise en place d'une attestation d'assurance administrative ;
- l'actualisation du dispositif de la couverture d'assurance scolaire ;
- l'implémentation de l'article 10 de la Loi des finances 2019 instituant une obligation d'assurance location conteneur.

III.4. Situation du marché financier

III.4.1. Marché des titres publics à souscription libre de la BEAC

Au cours de l'année 2018, le marché des titres publics émis par adjudications organisées par la BEAC a enregistré une diminution des montants levés, tandis que les taux d'intérêt se sont inscrits à la hausse. Le marché secondaire a connu s'est contracté avec la suppression des opérations de nantissement des titres émis par adjudication auprès de la Banque Centrale.

III.4.1.1. Marché primaire

Les émissions au cours du premier semestre 2018 se sont élevées à 727,3 milliards pour des prévisions de 682 milliards. L'encours de la dette sur le marché des titres publics (BTA et OTA) des Etats membres de la CEMAC au 30 juin 2018 ressort à 1 020 milliards soit une légère diminution de 6,32% comparativement à la situation à fin mars 2018. La part relative de l'encours des BTA et OTA détenue par les SVT est passée de 99,8% en mars 2018 à 89,5% en juin 2018. Le coût moyen des ressources a diminué pour les BTA revenant à 4,65% contre 5% auparavant. Le taux de rendement à l'émission des OTA s'est légèrement accru passant de 4,6% à 4,85% entre le début et la fin de l'année 2018. Les courbes des taux de rendement des titres publics du Gabon et du Cameroun indiquent une baisse globale des taux de rendement sur le court et le long terme par rapport à leur niveau en décembre 2017. Le montant global de BTA et d'OTA remboursé par les Trésors publics s'élève à 289,34 milliards tandis que le montant global de BTA et d'OTA levé se situe à 390,77 milliards soit une différence de 101,44 milliards. L'évolution des taux de couverture des adjudications a été variable suivant les pays émetteurs. Le taux de couverture moyen des émissions est revenu à 167% et 53% respectivement pour les BTA et les OTA contre 170 et 64 % la période précédente.

III.4.1.2. Marché secondaire

Le marché secondaire des titres publics émis par adjudication a connu un frémissement avec une forte baisse des achats-vente de titres et des opérations de nantissement des titres auprès de la Banque Centrale. En effet, 7 opérations d'achats-ventes, dont 6 sur BTA et 1 sur OTA, ont été enregistrées. Les transactions sur BTA ont porté sur un volume de 3 300 titres, évaluées à 3,3 milliards. Les opérations sur garanties financières ont porté sur des nantisements et des pensions livrées. Suite à la décision de la BEAC de donner main levée aux banques sur la totalité des BTA et OTA nantis à son profit et de ne plus accepter le nantissement dans le cadre de ses opérations de refinancement, L'encours des titres nantis au profit de la BEAC s'est inscrit à la baisse 529 milliards, est composé uniquement des titres émis par syndication bancaire.

Encadré 3.4 : Principaux textes régissant le marché régional pour l'émission des titres publics

Le marché des titres publics est encadré par un certain nombre de textes décrivant les procédures techniques et la réglementation de l'émission des titres publics dans la zone CEMAC. Il y a notamment :

- le Règlement 03/08/CEMAC/UMAC/CM relatif aux Titres Publics à Souscription Libres émis par les Etats membres de la CEMAC du 06 octobre 2008 ;
- le Règlement général du 23 décembre 2010 de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) ;
- l'Instruction N° 03/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 relative à la comptabilité - Titres des Teneurs de comptes ;
- l'Instruction N° 04/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 portant Dispositions tarifaires relatives à l'affiliation à la CRCT ;
- l'Instruction N°02/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 relative à la comptabilité - Titre de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres ;
- le Cahier des Charges des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT).

Source : BEAC

III.4.2. Marché boursier du Cameroun

La présente analyse des activités du marché financier national est faite dans un contexte marqué par l'unification des marchés financiers de l'Afrique Centrale décidée par les Chefs d'Etat de la CEMAC, lors d'une session extraordinaire de leur conférence tenue le 31 octobre 2017 à N'Djamena. La conséquence logique de cette décision sera la cessation des activités des institutions du marché financier national au profit des institutions régionales au plus tard le 30 juin 2019.

A cet effet, le présent rapport, tout en mettant un accent sur les activités du marché financier au cours de l'année 2018, dresse le bilan et l'état d'avancement du processus d'unification des marchés financiers.

a) Faits saillants

Le cadre d'application de la loi n° 2016/010 du 12 juillet 2016 régissant les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) au Cameroun a été approuvé par arrêté n° 000413/MINFI du Ministre des Finances le 01 juin 2018.

S'agissant des activités de régulation, la CMF a approuvé la note d'information en vue de l'appel public à l'épargne (APE) pour la constitution du capital de la Société Métropolitaine d'Investissement de Douala (SMID) le 13 mars 2018. Au terme de cette opération le 5 juillet 2018, la SMID a levé 5,4 milliards de FCFA pour la constitution de son capital social et tenu le 17 août 2018 à son assemblée générale constitutive pour la mise en place de son conseil d'administration. La CMF a aussi enregistré la note d'information de l'opération d'emprunt de l'Etat du Cameroun « ECMR 5,5 % net 2018-2023 » pour 200 milliards, l'emprunt « Alios FINANCE 5,75% net 2018-2023 » pour 8 milliards et les emprunts privés dont « FINANCIA 6,5% brut 2018-2027 » pour 5 milliards, l'emprunt « ORAGROUP 6,5% brut 2018-2023 » pour 30 milliards.

Sur le plan international, la Commission des Marchés Financiers (CMF) a pris part aux réunions annuelles de l'Organisation International des Commissions des Valeurs (OICV) à Budapest et de l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI) à Bucarest, à l'effet de faire le point sur l'évolution institutionnelle et réglementaire de son marché, de contribuer à la réflexion et à la mise en place d'une stratégie commune avec les autres membres, pour faire face de manière plus efficace aux risques qui pèsent sur le système financier dans la nouvelle ère digitale.

b) Risques potentiels

Au titre des risques potentiels liés à l'activité des marchés financiers, la CMF note une prolifération des activités dans le domaine de l'économie numérique au Cameroun, notamment le Crowdfunding (financement participatif) et le trading sur les crypto-monnaies. Ces activités induisent le développement des plateformes de levée de fonds par appel public à l'épargne qui échappent à tout contrôle.

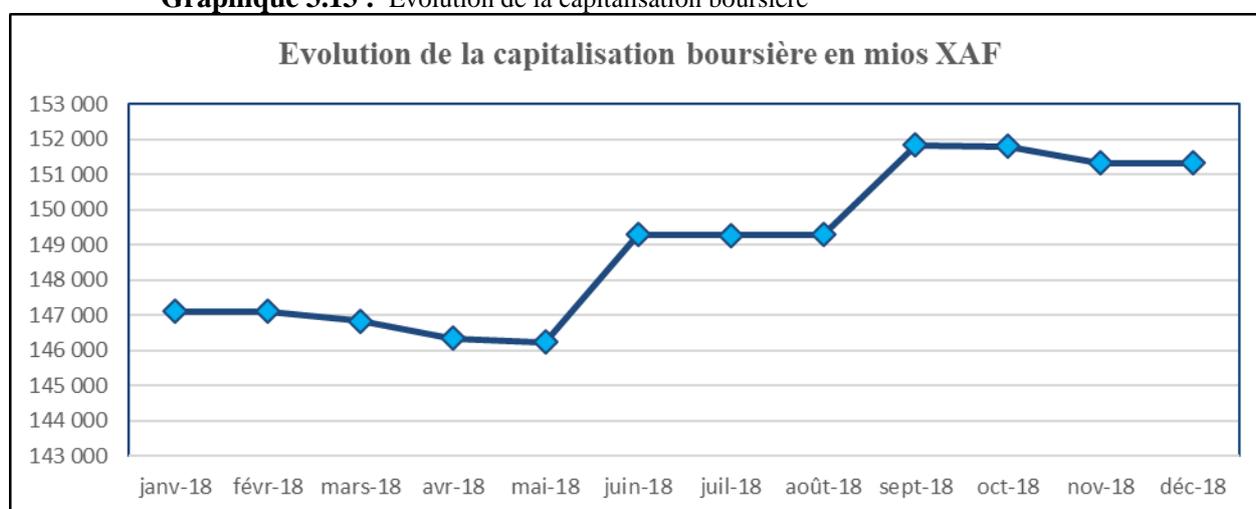
L'absence d'un cadre réglementaire pour la régulation desdites activités constitue aussi un facteur de risque supplémentaire qu'il conviendra de surmonter à très court terme.

Pour ce faire, la CMF pourrait solliciter, la contribution des autres membres du Conseil National de Crédit, afin de faire face à ce nouveau défi dont les risques pourraient affecter la stabilité financière de la sous-région.

III.4.2.1. Compartiment de titres de capital (Marché des actions)

L'activité sur le compartiment action reste concentrée autour de trois (03) valeurs que sont les actions de la Société Camerounaise de Palmeraies (SOCAPALM), la Société des Eaux Minérales du Cameroun et la Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun (SAFACAM). Au 31 décembre 2018, la capitalisation boursière est de 151,3 milliards, contre 145,6 milliards au 31 décembre 2017, soit une hausse de 3,96%. Cette augmentation se justifie principalement par la performance de la valeur SOCAPALM dont le cours est passé de 21 700 en janvier 2018 à 22 899 au 31 décembre 2018, en maintenant une tendance haussière tout au long de la période.

Graphique 3.13 : Evolution de la capitalisation boursière



Source : CMF

Tableau 3.48 :Capitalisation boursière des 3 dernières années

Valeurs	2016	2017	var (%)	2018	var (%)
SEMC	12 511	12 318	-1,54%	11 163	-9,38%
SAFACAM	42 226	36 017	-14,70%	35 389	-1,74%
SOCAPALM	93 803	97 231	3,65%	104 781	7,77%
TOTAL	148 540	145 566	-2,00%	151 333	3,96%

Source : CMF

Sur l'année 2018, la capitalisation boursière partie de 145,6 milliards en début d'année, s'est établie à 151,3 milliards au 31 décembre 2018. Cette tendance haussière a été principalement portée par la performance du titre SOCAPALM dont le cours est passé de 21 700 en janvier 2018 à 22 899 en fin décembre 2018.

Tableau 3.49 : Evolution des transactions de la capitalisation boursière

Valeurs	Volume des transactions			Valeurs des transactions (en millions F CFA)		
	2017	2018	var (%)	2017	2018	var (%)
SEMC	168	50	-70,24%	11	3	-72,73%
SAFACAM	2 382	1 398	-41,31%	78	40	-48,72%
SOCAPALM	6 750	7 997	18,47%	145	174	20,00%
TOTAL	9 300	9 445	1,56%	234	217	-7,26%

Source : CMF

Le nombre total des titres de capital transigés est passé de 9 300 titres au 31 décembre 2017 à 9 443 titres au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 1,58%. Toutefois les valeurs des transactions y afférentes sont passées de 234 millions au 31 décembre 2017 à 217 millions au 31 décembre 2018, soit une baisse de 7,17% qui se s'explique par la contreperformance des valeurs SEMC et SAFACAM.

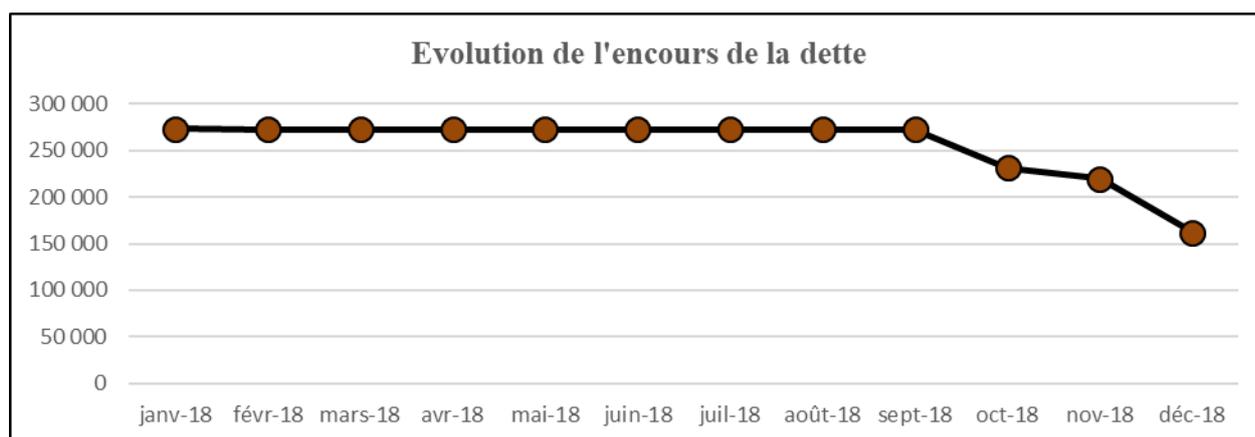
La valeur SOCAPALM a été la plus transigée sur la période sous revue avec 7 997 titres sur un volume total de 9 445 titres, soit 94,69% du volume total transigé.

III.4.2.2. Compartiment de titres de créances (Marché obligataire)

Le compartiment obligataire de la Douala Stock Exchange s'est enrichi d'une nouvelle valeur dénommée « ECMR 5.5% net 2016-2021 » au cours de l'exercice 2017. En revanche, à la fin de l'exercice, la valeur « BDEAC 5.5% net 2010-2017 » arrivée à maturité, a été radiée de la cote après amortissement total.

Au terme de l'exercice 2017, l'encours de la dette des titres émis sur le marché financier s'élève à 273,4 milliards contre 180,8 milliards en 2016. Cette tendance haussière s'explique essentiellement par l'entrée à la cote de la valeur « ECMR 5.5% net 2016-2021 ».

Graphique 3.14 : Evolution de l'encours de la dette



Source : CMF

L'encours de la dette sur le compartiment obligataire est passé de 273,4 milliards au 31 décembre 2017 à 162,1 milliards au 31 décembre 2018, soit une baisse de 40,70%. Cette tendance baissière s'explique par l'amortissement des emprunts « TCHAD 6% 2013-2018 » et « ECMR 5.9% 2013-2018 » arrivés à maturité respectivement le 25 novembre 2018 et le 27 décembre 2018.

Tableau 3.50 : Obligations sur la cote de la DSX au 31 décembre 2018

Dénomination	Emetteur	Maturité	Montant levé (en millions F CFA)	Encours au 31/12/2017 (en millions F CFA)	Encours au 31/12/2018 (en millions F CFA)
ECMR 5,5% net 2016-2021	Cameroun	5 ans	165 000	165 000	123 750
ECMR 5,9% net 2013-2018	Cameroun	5 ans	80 000	20 000	0
ECMR 5,5% net 2014-2019	Cameroun	5 ans	150 000	75 000	37 500
TCHAD 6% 2013-2018	TCHAD	5 ans	58 307	11 661	0
FAGACE 5,25% net 2014-2019	BENIN	5 ans	3 510	1 755	878
TOTAL			456 817	273 416	162 128

Source : CMF

Le volume des titres transigés est passé de 465 336 titres en 2016 à 220 829 titres en 2017 pour des valeurs respectives de 3,5 milliards et 2,2 milliards, soit des baisses correspondant à 52,54% pour le volume de titres et 37,07% pour la valeur des transactions.

Le titre le plus transigé sur le compartiment obligataire au cours de l'exercice 2017 est l'obligation souveraine « ECMR 5,50% net 2014-2019 » avec une valeur de transactions de 2,1 milliards correspondant à 94.70% de la valeur totale des transactions.

Tableau 3.51 : Evolution des transactions des obligations

Dénomination	Volume des transactions			Valeurs des transactions (en millions F CFA)		
	2017	2018	(%)	2017	2018	(%)
ECMR 5,5% net 2016-2021	204 960	606 058	195,70	2 104	6 250	197,05
ECMR 5,9% net 2013-2018	1 426	40 000	2705,05	7	103	1371,43
ECMR 5,5% net 2014-2019	14 443	141 900	882,48	110	729	562,73
TCHAD 6% 2013-2018	0	0	0,00	0	0	0,00
FAGACE 5,25% net 2014-2019	0	0	0,00	0	0	0,00
TOTAL	220 829	787 958		2 221	7 082	

Source : CMF

Au cours de la période 2018, la valeur « ECMR 5,5% net 2016-2021 » a été la plus transigée avec un volume sur 606 058 titres transigés correspondant à une valeur de FCFA 103 millions, soit 80% de l'ensemble des échanges enregistrés sur ce compartiment.

III.4.2.3. Bilan du marché financier du Cameroun

Depuis le lancement effectif des activités du marché financier national en 2009, il a contribué au financement des économies du Cameroun et des Etats de la CEMAC à hauteur de 966,3 milliards dont FCFA 745 milliards en faveur de l'Etat du Cameroun, pour le financement des projets fiables à fort potentiel de croissance. Par ailleurs, face aux difficultés financières rencontrées par la Société Nationale de Raffinage (SONARA), il a favorisé la levée de 74,1 milliards destinés au paiement de fournisseurs et travaux d'extension, à travers le placement auprès des acteurs du marché financier, des bons de trésor à coupon zéro (OTZ) émis dans le cadre de la titrisation de la dette de l'Etat.

La somme totale de 966,3 milliards mobilisée sur le marché résulte de quatorze (14) opérations d'emprunt publics et privés et trois (03) opérations d'introduction en bourse, autorisées par la CMF.

Entre 2003 et 2018, seize (17) sociétés de Prestations de Services d'Investissement (PSI) ont agréées par la Commission. Il s'agit de dix (10) établissements bancaires (Afriland First Bank, Banque Atlantique du Cameroun, Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit, Société Générale Cameroun, Commercial Bank Cameroon, United Bank for Africa, CITIBANK, Standard Chartered Bank, BGFIBANK et la Société Commerciale de Banque) et sept (07) non bancaires (Financia Capital, CENAINVEST, EDC Investment Corporation, First Asset Management, Sahélienne d'Intermédiation Financière de l'Afrique Centrale, Société Générale de Bourse, Global Trade International Investment).

Au titre des habilitations du personnel des PSI, 237 personnes ont été autorisées à agir pour le compte des PSI sur le marché financier national.

S'agissant de l'ancrage institutionnel, la Commission des Marchés financiers du Cameroun a adhéré à l'Organisation Internationale des Commissions de valeurs (OICV), en qualité de membre associé. Par ailleurs, elle membre de l'Institut Francophone de la régulation Financière (IFREFI) qui regroupe tous les régulateurs francophones des marchés financiers.

Sur le plan national, la Commission est membre Groupe d'Experts et du Comité de Stabilité Financière de l'Afrique Centrale, dont les activités sont coordonnées par la BEAC et du Conseil National de Crédit.

Sur l'évolution règlementaire du marché financier, la Commission a pris part aux travaux sur les textes de la loi n°2016/010 du 12 juillet 2016 portant sur les Organismes de placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et a proposé son cadre d'application, validé par arrêté n° 00413/MINFI du 01 juin 2018. Par ailleurs, cinq (05) arrêtés et onze (11) instructions y relatifs ont été approuvés pour compléter le dispositif qui régit la gestion collective.

Le marché financier est porté à la 17ème place du classement du top 20 des bourses africaines en 2018 au moment où il s'apprête à mettre un terme à ses activités dans le cadre de la fusion.

III.4.2.4. Etat d'avancement de l'unification des marchés financiers de la zone CEMAC

S'agissant de la mise en œuvre de la décision des Chefs d'Etat de la CEMAC du 31 octobre 2017 à N'Djamena portant unification des institutions du marché financier, la CMF a pris part à toutes les rencontres organisées à cet effet aussi bien au niveau communautaire qu'au niveau national. Les différentes concertations ont abouti le 11 avril 2018 à la signature d'une convention de coopération et d'échanges d'informations entre la COSUMAF et la CMF. A travers cette convention de reconnaissance mutuelle, les visas et agréments accordés par la CMF sont reconnus dans l'ensemble de la sous-région CEMAC et les visas et agréments de la COSUMAF sont également reconnus au Cameroun.

Elle a aussi conduit des missions de contrôle et d'inspection conjointes avec la COSUMAF, pour s'assurer du respect de la réglementation par les deux bourses des valeurs DSX et BVMAC. Les rapports de mission ont été transmis à la BEAC.

En outre, elle a œuvré à la réorganisation de la future structure cible de régulation, et a sollicité dans ce cadre, l'intégration de ses cadres dans la nouvelle COSUMAF. Au cours des échanges, ce choix s'est trouvé limité du fait des quotas au sein des structures communautaires en termes de nationalité. Après des négociations ardues, la CMF a finalement obtenu l'intégration de ses six (6) cadres dans la nouvelle COSUMAF. Concernant le personnel à licencier, la CEMAC a accordé une enveloppe pour leur indemnisation qui s'est intervenue à la fin du mois de février 2019. Les cadres retenus ont intégré la COSUMAF le 1^{er} mars 2019.

Enfin, la convention d'unification de la Commission des Marchés Financiers du Cameroun et de la Commission de Surveillance des Marchés Financiers de l'Afrique Centrale a été signée le 31 mars 2019 marquant ainsi la fin du processus d'unification des organes de régulation des marchés financiers de la zone CEMAC.

Il reste maintenant aux autorités camerounaises d'amender ou d'abroger la loi n° 99/015 du 22 décembre 1999 portant création et organisation du marché financier au Cameroun.

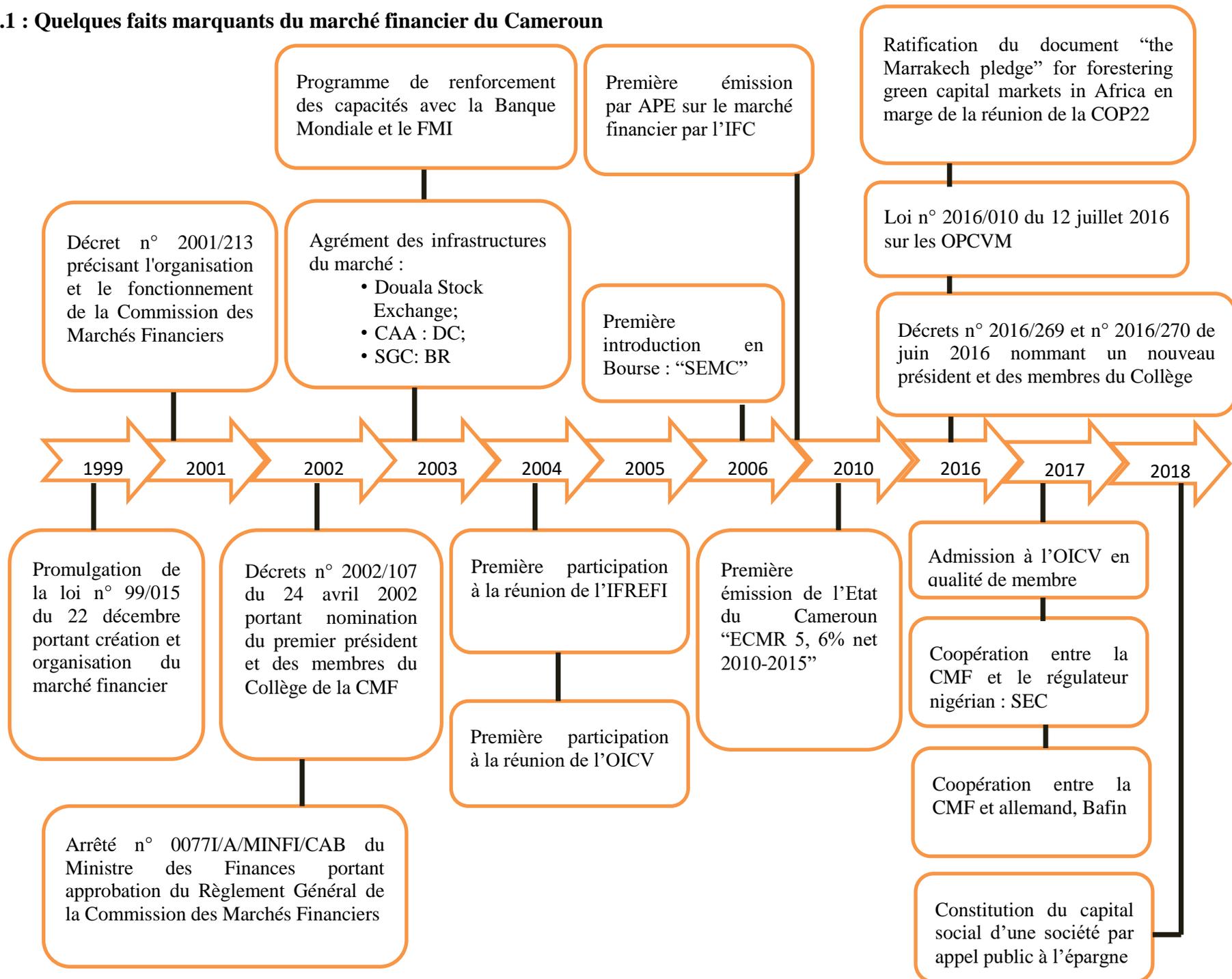
III.4.2.5. Perspectives de la Douala Stock Exchange

Douala Stock Exchange maintient ses activités jusqu'au terme effectif du processus de fusion des deux (02) bourses (DSX et BVAMC), dont la date limite est fixé au 30 juin 2019, conformément aux dispositions de l'Acte Additionnel n° 06/17-CEMAC-COSUMAF-CCE-SE du 19 février 2018 portant unification du marché financier de la CEMAC. A l'heure actuelle, il est attendu la signature du traité de fusion qui marquera l'unification effective des deux bourses de la CEMAC.

En rappel, deux conventions ont été signées le 22 mars 2019 entre la CAA, la BVMAC avec la BEAC au titre du transfert des activités de dépositaires central des marchés régional et national.

Enfin, la BEAC jouera le rôle de banque de règlement pendant la période de transition.

Figure 3.1 : Quelques faits marquants du marché financier du Cameroun



IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'année 2018 a été marquée au Cameroun au niveau du système bancaire par un accroissement de l'activité de 10,2 % en dépit de la crise sécuritaire que traverse le pays. On note en particulier une hausse de 7,0 % des opérations avec la clientèle. Elles se sont caractérisées par une progression significative des crédits à court terme (8,4 %) et des crédits à moyen terme (7,8 %). L'assise financière des banques s'est encore une fois de plus améliorée sous une approche strictement comptable, avec une augmentation de 18,6 % des fonds propres, soit une progression de 80,9 milliards en valeur. Le Produit Net Bancaire (PNB) a connu une augmentation de 10,6 %, contre 7,0 % en 2017. Cette augmentation est imputable aux améliorations notées au niveau des marges sur opérations clientèle (6,8 %), des marges sur opérations de crédit-bail et location simple (16,0 %), et des marges sur opérations diverses (25,2 %)

Pour ce qui est des établissements financiers, leur activité a été également caractérisée par une augmentation du total bilan de 6,6 %. A l'actif, cet accroissement résulte principalement de la forte augmentation des sommes déductibles des capitaux permanents (+91,3 %), et de l'accroissement des opérations de trésorerie et interbancaires (+19,7 %). On note par ailleurs un accroissement de 1,8 % des crédits à long terme, et une amélioration du portefeuille de crédits, traduite par une baisse de 4,1% des créances nettes en souffrance.

Le secteur de la microfinance quant à lui a continué de s'étendre en termes de création de nouveaux établissements. Toutefois, en raison de la mutation de CCA en banque, le réseau des établissements de microfinance s'est rétréci. En effet, avec un effectif de 418 EMF en 2018 contre 412 en 2017, le réseau d'agences du secteur est passé de 1 772 à 1 686 points de vente, soit une baisse de 4,9 %. Suivant la répartition par zone, la plupart de ces agences sont implantées en zone urbaine (53,2 %). En ce qui concerne la qualité du portefeuille, le volume des créances en souffrance a diminué de 32,79 %, passant de 106,40 à 71,51 (-34,89) milliards en raison de la sortie du stock, des créances concernant CCA devenu banque. Par ailleurs, le taux de créances en souffrance a baissé, revenant de 22,92 % en 2017 à 18,56 % en 2018.

Le marché financier pour sa part a été marqué par l'unification des marchés financiers de l'Afrique Centrale décidée par les Chefs d'Etat de la CEMAC, lors d'une session extraordinaire de leur conférence tenue le 31 octobre 2017 à N'Djamena. Cette unification a été concrétisée le 11 avril 2018 par la signature d'une convention de coopération et d'échanges d'informations entre la COSUMAF et la CMF. En termes d'activités, l'on a noté sur ce marché, une hausse de 3,96 % de la capitalisation boursière du marché des actions, une baisse de l'encours de la dette sur le compartiment obligataire de 40,7 %.

En dépit de la bonne tenue du système bancaire, des contreperformances ont été enregistrées dans certains compartiments du système financier, notamment :

- (i) un léger renchérissement du coût du crédit accordé par les banques pour toutes les catégories de clientèle à l'exception des administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées ;

- (ii) une dégradation de la qualité du portefeuille des banques, se traduisant par une augmentation du coût des risques bancaires ;
- (iii) une légère augmentation du coût de mobilisation des ressources bancaires ;
- (iv) une baisse du volume des crédits accordés par le secteur de la microfinance.

A cet effet, les recommandations suivantes sont formulées pour le **secteur bancaire** :

- procéder à la mise en place effective des bureaux d'informations sur le crédit à la suite de la signature du règlement y relatif ;
- assurer la généralisation et la vulgarisation du Répertoire Nationale des Suretés Mobilières (RNSM) ;
- accélérer la révision du cadre réglementaire des services financiers mobiles et de la finance islamique afin de promouvoir leur développement ;
- adopter et promulguer au cours de l'année 2019, le projet de loi sur la répression du non-remboursement du crédit.

Dans le secteur de la **microfinance**, il convient d'accélérer les mesures visant :

- l'amélioration de la gouvernance de ce secteur par l'élaboration d'un code de bonne conduite pour les acteurs ;
- la définition et la mise en place d'une fiscalité plus adaptée au secteur de la microfinance ;
- la finalisation du cadre réglementaire spécifique de lutte contre le surendettement des clients des EMF initié par la COBAC à travers le Projet de Règlement sur la protection des consommateurs des produits et services financiers ;
- la mise à jour du plan d'actions de la stratégie nationale de la finance inclusive en mettant un accent particulier sur les services financiers mobiles.

Pour ce qui est du secteur des **assurances**, il convient de poursuivre avec célérité les diligences pour la création d'une compagnie nationale de réassurance en vue d'accroître la capacité de rétention des capitaux dans le marché local.

Pour ce qui est du **marché financier**, il serait indiqué d'envisager les actions ci-après en relation avec la nouvelle entité à créer, en vue de sa dynamisation :

- La mise en place d'un programme d'éducation boursière dont l'objectif sera le renforcement des capacités des acteurs et la formation et l'information du grand public sur les opportunités qu'offrent les marchés financiers.
- La mise en place d'un forum d'échanges entre les acteurs du marché (avec l'appui de l'Etat) et les promoteurs d'entreprises nationales et multinationales dans le but de susciter l'adhésion du secteur privé au projet du développement des marchés financiers.

- La poursuite du programme d'ouverture de l'actionnariat de certaines sociétés du portefeuille de la SNI par le marché financier dans le but de la promotion de l'actionnariat populaire et la démocratisation du capital au Cameroun.
- La mise en place du cadre opérationnel des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et la formation des acteurs de la place sur le fonctionnement des différentes catégories de véhicule d'investissement collectif.
- La création d'un compartiment pour des valeurs intermédiaires et alternatives à la bourse des valeurs mobilières du Cameroun (Douala Stock Exchange). Il aura l'avantage de prendre en compte la spécificité du tissu économique camerounais dont la majorité des entreprises sont des PME.
- L'interconnexion entre tous les principaux intervenants sur les marchés financiers. Il s'agit de la modernisation du système de cotation par la mise en place d'un système de passation des ordres décentralisé.
- L'acquisition et la mise en œuvre par la Commission des Marchés Financiers d'un système de surveillance en temps réel de tous les acteurs de la place financière.
- La mise en place d'un système de transaction électronique des obligations et le lancement des *sukuks* et obligations vertes.
- L'institution d'une semaine des marchés financiers qui rassemble les acteurs du marché financier camerounais et les partenaires étrangers dans le but d'attirer et de promouvoir l'investissement étranger.
- La mise en place d'un cadre qui favorise le développement d'un marché des obligations adossées sur les actifs comme l'hypothèque ou les cartes de crédit.

ANNEXES

Missions et activités du Conseil National du Crédit

I. Missions

Le Conseil National du Crédit, conformément aux dispositions de l'article 2 du Décret n° 96/138 du 24 juin 1996 portant organisation et fonctionnement du CNC, « *est un organisme consultatif, chargé de donner des avis sur l'orientation de la politique d'épargne et de crédit, ainsi que sur la réglementation bancaire* ».

Son rôle est notamment :

- d'émettre des avis sur tout projet d'acte législatif ou réglementaire relatif à l'activité des établissements de crédit ;
- d'émettre des avis sur des décisions d'ordre individuel ou des accords relatifs à l'octroi et au retrait de l'agrément des établissements de crédit et de ses dirigeants ;
- d'étudier et de proposer toutes les mesures à caractère général propres à stimuler la mobilisation de l'épargne nationale ;
- d'optimiser l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- de renforcer la sécurité et l'efficacité du système bancaire et financier en perfectionnant l'organisation de ses méthodes ;
- d'évaluer et suivre l'activité des établissements de crédit et de microfinance.

Pour accomplir ces missions, le Conseil National du Crédit a deux grandes principales fonctions, dont l'une à vocation économique, prévue par les dispositions de l'article 5 alinéas 3, 7 et 10 du Décret supra et l'autre, à vocation juridique, prévue par les dispositions des articles 5 et 6 du même Décret.

A) Fonction économique du Conseil National du Crédit

La fonction économique du CNC procède des dispositions de l'article 7 qui dispose que : «Le Conseil étudie et propose toutes mesures de caractère général propres à :

- stimuler la mobilisation de l'épargne nationale par le système bancaire et financier ;
- optimiser l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- renforcer la sécurité et l'efficacité du système bancaire et financier, et en perfectionner l'organisation des méthodes ».

Par ailleurs, l'article 5 alinéa 3 dispose que : « le Conseil peut également être consulté pour avis sur :

- le financement des programmes économiques ;

- les conditions des emprunts intérieurs et extérieurs émis par l'Etat et les administrations publiques ».

De même que, l'article 10 prévoit que : « le Conseil établit chaque année un rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier ainsi qu'à l'exercice de sa mission. Ce rapport est adressé au Président de la République ».

B) Fonctions Juridiques du Conseil National du Crédit

Les fonctions juridiques du Conseil National du Crédit sont définies dans les dispositions des articles 5 et 6.

A cet effet, l'article 5 dispose que : « dans le cadre de ses attributions et dans les matières ne relevant pas des compétences attribuées à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, le Conseil peut être saisi pour avis de tout projet d'acte législatif ou réglementaire relatif à l'activité des établissements de crédit et visant notamment :

- la classification des établissements de crédit en différentes catégories, le capital minimum requis, la forme juridique et les activités autorisées pour ces établissements ;
- la prise ou la détention de participations par ces établissements ;
- les conditions d'implantation des réseaux, en particulier les ouvertures et fermetures de guichets ;
- les conditions des opérations que peuvent effectuer ces établissements, en particulier les conditions appliquées à la clientèle ;
- la publication des comptes des établissements de crédit ;
- les conditions de concurrence ;
- l'organisation des services communs à la profession ».

L'alinéa 2 de cet article dispos qu'«À l'initiative de l'Autorité monétaire, le Conseil peut également être saisi pour avis des règlements et décisions édictés par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ».

Par ailleurs, l'article 6 dispose que : « le Conseil peut être saisi pour avis par l'Autorité Monétaire sur les décisions d'ordre individuel ou les accords, autorisations ou dérogations qu'elle prend ou octroie en vertu de la Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale et par les dispositions législatives et réglementaires régissant l'exercice de l'activité bancaire au Cameroun, à l'exception de celles relevant de la compétence de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, notamment :

- l'octroi et le retrait de l'agrément des établissements de crédit et des bureaux d'information, de liaison et de représentation d'établissements étrangers, aux termes et sous les conditions du Titre II de l'Annexe à la Convention du 17 janvier 1992 ;

- l'octroi et le retrait de l'agrément des dirigeants et des commissaires aux comptes de ces établissements, aux termes et sous les conditions du Titre III de la Convention du 17 janvier 1992 ».

L'alinéa 2 dispose que « le Conseil dresse annuellement et publie au journal officiel, la liste des différents types d'agrément susvisés, accordés par l'Autorité Monétaire ».

Cette fonction est davantage administrative et logistique, et sert de soutien transversal à la bonne réalisation des missions du CNC.

II. Organisation du Conseil National du Crédit

Pour l'exécution de ses missions, le CNC est composé de deux organes, un organe décisionnel et un Secrétariat Général. Toutefois, le Conseil peut, conformément aux dispositions de l'article 4 alinéa 2 créer en son sein des Comités techniques dont il fixe la composition et les attributions.

A) L'organe décisionnel du Conseil National du Crédit

Le Conseil est présidé par le Ministre des Finances, tandis que le Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique assure la Vice-présidence et le Directeur National de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale en assure les fonctions de Secrétaire Général et de Rapporteur.

Outre le Président, le Vice-président et le Secrétaire Général, le Conseil est composé des membres suivants :

- Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Secrétaire Général de la COBAC ;
- Censeur camerounais de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire ;
- Directeur des Affaires Economiques au Ministère des Finances ;
- Directeur Général de la SNI ;
- Directeur Général de la Cameroon Postal Services (CAMPOST) ;
- Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ;
- Président de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts ;
- Représentant du Conseil Economique et Social ;
- Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
- Secrétaire Général de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;

- Président de l'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC) ;
- Président du Syndicat des Industriels du Cameroun (SYNDUSTRICAM) ;
- Président du Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) ;
- Et des personnalités cooptées.

L'intégration de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance (ANEMCAM) dans la liste des membres du Conseil a été proposée et reste attendue.

B) Les Comités Techniques du Conseil National du Crédit

Selon les dispositions de l'article 4 alinéa 2 du Décret n° 96/134 du 24 juin 1996 portant organisation et fonctionnement du Conseil National du Crédit, le Conseil peut créer en son sein des Comités techniques, dont il fixe la composition et les attributions. A cet effet, trois (03) Comités et une Commission techniques ont été créés au sein du CNC. Il s'agit :

- *du Comité Economique et Financier*, chargé des études économiques et financières ;
- *du Comité de la Réglementation*, chargé des études sur la réglementation bancaire ;
- *du Comité du Rapport sur la Monnaie et le Crédit*, chargé des études portant sur le Rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier ;
- et de la *Commission d'Arbitrage du Service Bancaire Minimum Garanti*.

C) Le Secrétariat Général du Conseil National du Crédit

Le Secrétariat Général du Conseil est l'organe Exécutif du CNC. Il est placé sous la coordination du Secrétaire Général, qui assure la préparation et le suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil.

Pour ce faire, l'activité du Secrétariat Général du CNC est structurée comme suit, en cinq (05) sections :

- Section Administration générale et gestion ;
- Section Banque et Finance ;
- Section Economie, statistique et planification stratégique ;
- Section Juridique ;
- Section Informatique et communication.